RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS



Préfecture du Doubs

Reçu le 1

1 4 AVR. 2017

EXTRAIT DU REGISTRE

Contrôle de légalité

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 4 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la guestion 4). M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIÉ. Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question 11), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 4), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD. M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents:

M. Eric ALAUZET (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question 4), M. Emmanuel DUMONT, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET (à compter de la question 4), M. Thierry MORTON à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET: 4 - Budget Primitif 2017

Δ

Budget Primitif 2017

Rapporteur: M. FOUSSERET, Maire

Le **Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 9 mars dernier** a permis de dresser une première esquisse du Budget Primitif 2017, de présenter le contexte, les grandes tendances, la situation financière de la Ville, ainsi que les orientations et priorités politiques.

Le Budget Primitif constitue la concrétisation chiffrée et détaillée de ces orientations, et donc la déclinaison de l'ambition de notre équipe municipale. Car au-delà des chiffres et du cadre comptable figé, qu'est-ce qu'un budget, sinon la possibilité d'une action, celles des services municipaux et de leurs partenaires, la garantie de la réalisation de petits et grands projets ? Le budget, ce n'est pas d'abord des chiffres et de la comptabilité. C'est avant tout le quotidien, mais aussi l'avenir des Bisontines et des Bisontins qui se dessine. Les dépenses de la Ville, ce ne sont rien d'autre que du service public rendu. Ce sont des crèches, des cantines, des espaces verts, des gymnases, des bibliothèques... Et que sont les recettes sinon ce qui rend possible tout ce qui précède ?

Le budget 2017 est représentatif de notre action et de la mise en œuvre de notre plan de mandat, que nous avons voulu placer sous le double signe de la proximité et du rayonnement, avec des priorités claires, pérennes, et par des valeurs fortes de cohésion, de solidarité, de bien-vivre ensemble.

Nous l'avons dit lors des orientations budgétaires, l'année 2017 est une année charnière qui rend à la fois les incertitudes plus fortes, les opportunités plus grandes et la mobilisation encore plus indispensable. Le Budget Primitif confirme donc une ambition, au service d'un territoire et de ses habitants. C'est là tout le sens de notre action et du budget 2017, qui répond aux enjeux forts des années à venir.

Le premier enjeu est celui d'un contexte territorial en mutation qui nous incite toujours plus fortement à conforter le rôle de Besançon et de son Agglomération, dans un territoire élargi et avec un périmètre renouvelé. Ce nouveau paysage territorial c'est à nous de le construire, en mettant en commun nos forces, nos atouts, nos spécificités, autour d'un projet de territoire partagé et opérationnel et sur la base de coopérations consolidées. Besançon se positionne toujours davantage comme un pôle d'équilibre et de développement. C'est ainsi que l'avenir de Besançon se prépare, celui d'une ville dynamique, attractive, une ville qui compte, une ville où l'on a envie de venir vivre et de rester.

Deuxième enjeu fort, la poursuite pour la quatrième année consécutive en 2017 de la baisse des dotations de l'Etat. C'est une contrainte incontournable. Nous l'avons déjà évoquée à de nombreuses reprises car cela pèse lourdement sur notre budget, amputé depuis plusieurs années d'une partie de ses ressources. Depuis 2013, la Ville aura ainsi perdu près de 11,5 M€ de ressources, soit 27 M€ en cumulé, que nous n'aurons pas pu injecter dans le développement local : en 2017, et malgré l'allègement accordé en faveur du bloc communal annoncé par le Président de la République, la Ville sera encore ponctionnée de 1,6 M€ au titre du «redressement des finances publiques». Inutile de souligner qu'il s'agit dun bouleversement majeur et sans précédent. Pour autant, nous y avons répondu par plus de mobilisation, plus d'optimisation, plus d'innovation, peut-être même par encore plus d'ambition et en nous appuyant tant sur une situation financière saine et préservée que sur la culture de gestion développée depuis longtemps dans les services municipaux. La Ville a fait le choix de prioriser, sans abandonner ni ses valeurs ni ses engagements, sans renoncer, là où tant d'autres ont saisi ce prétexte pour se désengager ou laisser à d'autres des responsabilités qui leur incombaient.

Aujourd'hui, ces contraintes, extrêmement fortes, sont intégrées, malgré toute la difficulté de l'exercice. Les efforts que nous, élus, services et partenaires, avons collectivement réalisés ces dernières années, ont été énormes et ils ne pourront pas être reproduits dans leur ampleur et leur brutalité. Alors que, nous le savons tous, la situation des finances publiques n'est pas structurellement stabilisée, notamment s'agissant de la dette publique, il est probable que la mise sous contrainte des budgets des collectivités se poursuive. Toutefois cela devra se faire de manière équitable, concertée et responsable, en reconnaissant le rôle des collectivités dans le service public de proximité, la cohésion nationale et le développement économique. C'est le message que nous avons toujours porté à tous les niveaux de l'Etat et que nous continuerons de défendre.

A ces contraintes et à ces incertitudes, nous répondons donc par l'ambition. Cela ne veut pas dire être plus dépensier, être déraisonnable, être irrespectueux de l'argent public : nous ne l'avons d'ailleurs jamais été.

Le budget 2017 est donc un budget d'exigence : exigence par rapport à notre vision pour Besançon et ses habitants, qui n'est pas et ne sera pas au rabais ; exigence vis-à-vis du travail à déployer et aux efforts à réaliser pour l'atteinte de nos objectifs ; exigence enfin par la fidélité à nos valeurs et à nos priorités politiques. Cette exigence, nous l'appliquons à nous-mêmes comme à nos partenaires. Nous la devons à nos concitoyens.

Cela se traduit très concrètement dans le Budget Primitif 2017 :

- par la poursuite de la non-augmentation des taux de fiscalité directe, pour la sixième année consécutive pour les taxes foncières et même la huitième année pour la taxe d'habitation.
- par la confirmation de nos priorités politiques : l'éducation et la jeunesse, la politique de la ville, la politique sociale et la sécurité et la tranquillité publique,
- par le maintien du niveau d'investissement permettant le renforcement de la proximité comme la poursuite de nos grands projets d'équipement,
- par une optimisation continue des dépenses de fonctionnement,
- par une intégration communautaire encore renforcée.

Le rapport de présentation du BP 2017 s'articule comme suit :

I. Rappel des orientations budgétaires

- 1. Le contexte de préparation du budget
- 2. La politique budgétaire et financière de la Ville

II. L'action de la Ville en 2017

- 1. La déclinaison d'une ambition
- 2. Les politiques publiques municipales

III. Les grands équilibres du BP 2017

- 1. Le budget général
- 2. Le budget principal
- 3. Les budgets annexes

I - RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

1. Le contexte de préparation du budget

1.1. Le cadre économique et budgétaire

Les budgets locaux ont toujours été liés à la situation économique nationale. C'est toutefois plus marquant depuis quelques années, avec la stratégie de redressement des comptes nationaux initiée dès 2014 par le Gouvernement, du fait non seulement du programme d'économies déterminé, mais également des incertitudes qui pèsent sur l'atteinte des objectifs nationaux fixés.

Le rapport sur les perspectives économiques et des finances publiques, joint au projet de Loi de Finances 2017, confirme l'objectif de la politique économique du Gouvernement depuis le début du quinquennat : redresser durablement l'économie française après la sortie de la crise économique et financière de 2008, mais aussi de celle des dettes souveraines, qui a engendré une perte de compétitivité de l'économie et une augmentation du chômage. Les axes mis en œuvre pour l'atteinte de ces objectifs sont également rappelés et confortés dans la Loi de Finances : l'assainissement des comptes publics indiqué comme devant être «compatible avec une reprise de l'activité», l'amélioration de la compétitivité des entreprises, la modernisation de l'environnement des entreprises pour stimuler l'investissement et la productivité, l'amélioration du fonctionnement du travail et une action en faveur de la justice et de l'inclusion sociales.

Ce document souligne la bonne orientation de la situation économique européenne et de la réduction du déficit public français, ramené de 7,2 % du PIB en 2009 à 4 % en 2014, puis 3,5 % en 2015 (ce qui représentait encore 76,5 Mds €). Le rapport confirme également la poursuite des efforts pour ramener le déficit sous la barre des 3 % en 2017 : il est prévu à 3,3 % en 2016 avec un objectif confirmé à 2,7 % du PIB en 2017, conformément au pacte de stabilité de la France visàvis de l'Union Européenne.

Le taux de croissance de la dépense publique a ainsi été historiquement bas en 2015, à + 0,8 % après 1 % en 2014, à mettre en regard d'une croissance moyenne de 3,2 % entre 2007 et 2012.

Cette résorption du déficit public s'est accompagnée **d'une reprise progressive de la croissance**, qui a atteint + 1,3 % en 2015 et était attendue à + 1,5 % en 2016 : elle serait finalement plus proche de 1,1 %. Pour autant, la Loi de Finances est basée sur une hypothèse de croissance à 1,5 % en 2017, et sur une inflation prévue à 0,8 % (elle a été de 0,2 % en 2016).

S'agissant de la dette publique, **elle est prévue dans la Loi de Finances en stabilité en 2016 par rapport à 2015, à environ 96,2 %, avant de régresser à 96,0 % du PIB**, soit en-deçà du programme de stabilité initial 2016-2019.

L'objectif de redressement des comptes publics serait atteint par la confirmation du programme d'économies de 50 Mds d'euros sur 2015-2017, répartis entre les différentes administrations (Etat et agences, Collectivités locales et Sécurité Sociale) et présenté au printemps 2014, et ce, malgré les dépenses nouvelles décidées par le Gouvernement en matière d'emploi, d'éducation et de sécurité.

La structure du déficit public en % du PIB est ainsi prévue comme suit pour 2017 :

	2015	2016	2017
Etat et organismes d'administration centrale	- 3,3	- 3,3	- 3,0
Administrations publiques locales	0,0	0,0	- 0,1
Administrations de Sécurité Sociale	- 0,2	0,0	0,4
Total	- 3,5	- 3,3	- 2,7

La réduction reposerait ainsi sur une amélioration sensible des comptes de l'Etat et des administrations de Sécurité Sociale, les administrations publiques locales revenant à un léger déficit qui pourrait être dû à une reprise de l'investissement après la chute brutale des dernières années (-8,4 % en 2014 et - 10 % en 2015 et des prévisions à + 1,3 % en 2016).

La ponction sur les collectivités locales se relâche également légèrement, au moins facialement (car en partie, nous le verrons, compensée par d'autres prélèvements) avec un allègement de 1 Md€ pour 2017 pour le seul bloc communal, ce qui porte la baisse des dotations au niveau national à -2,6 Mds au lieu des -3,6 Mds initialement prévus, et donc leur «contribution au redressement des finances publiques» entre 2014 et 2017 à 11,5 milliards, au lieu de 12,5 milliards. On voit donc là l'impact limité de cet allégement final...

Pour permettre d'atteindre les objectifs fixés, l'Objectif D'Evolution des DEpenses Locales (ODEDEL) est fixé à 2 % en 2017 dont 1,7 % pour les dépenses de fonctionnement.

Pour mémoire, pour 2016, cet objectif était de 1,2 % dont 1,6 % sur les dépenses de fonctionnement... ce qui exigeait donc explicitement, et malgré les incitations affichées, une baisse sur l'investissement!

Objectif D'Evolution de la DEpense Locale 2016 et 2017

	2016	2017
Total collectivités locales et leurs groupements	1,2 %	2,0 %
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,6 %	1,7 %
Communes	1,2 %	2,1%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,3 %	1,3%
EPCI à fiscalité propre	0,6 %	2,1%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	0,7 %	1,3%
Départements	1,9 %	2,2%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	2,7 %	2,6 %
Régions	0,4 %	0,8 %
dont évolution des dépenses de fonctionnement	0,6 %	1,1 %

Cela pourrait apparaître comme un léger relâchement des contraintes imposées aux collectivités, et notamment pour le bloc communal. Mais rappelons que cet objectif et sa contrainte allégée en fin de période étaient d'ores et déjà prévus lors de la loi de programmation pluriannuelle 2014-2019. En tout état de cause, le ralentissement de la dépense des collectivités locales a été plus marqué que celui prévu, preuve, s'il en fallait, que les efforts à faire par les collectivités du fait de la baisse des dotations étaient dès le début mal évalués et sous-estimés.

Ainsi, en 2015, la dépense publique locale a évolué de - 0,3 %, contre un objectif évalué à + 0,5 %, dont + 1,7 % sur les seules dépenses de fonctionnement (pour un objectif donné à 2 %).

S'agissant des perspectives sur les finances publiques, la Cour des Comptes émet des réserves sur la capacité à atteindre les objectifs de redressement des finances publiques tels qu'ils sont fixés dans la Loi de Finances. Elle indique notamment «un risque de surestimation des recettes et de sous-estimation des dépenses». Sur ce dernier point, elle souligne la hausse des dépenses des ministères de + 1,3 % en 2017 alors qu'elles étaient quasi-stables, voire baissaient depuis 2011. De même, la masse salariale de l'Etat augmenterait «autant sur la seule année 2017 que sur le total des 6 années de 2011 à 2016». Par ailleurs certaines mesures nouvelles pourraient poser problème.

La Cour des Comptes va plus loin en soulignant que, alors que l'objectif sur le déficit public est conditionné par un effort inédit sur les dépenses, la Loi de Finances pour 2017 ne porte «aucune économie structurelle. Au contraire, les seules mesures prises ayant un impact au-delà de 2017 devraient accroître les dépenses».

Au vu de ces éléments, auxquels s'ajoute la difficulté à infléchir l'augmentation de la dette publique, le redressement des comptes publics n'apparaît pas définitivement acquis, malgré les efforts sensibles des dernières années.

On constate une fois de plus que les baisses et économies structurelles sont véritablement portées par les collectivités, qui n'ont pas d'autres choix, au vu de dotations amputées. La Cour des Comptes note d'ailleurs que «les efforts de gestion des collectivités, aux résultats perceptibles, ont déjà été engagés» et que «les mesures encore nécessaires à la maîtrise des dépenses de fonctionnement seront probablement plus délicates à mettre en œuvre». A ce titre, leurs dépenses de fonctionnement pourraient reprendre une évolution plus dynamique, ce qui n'autoriserait, selon la Cour des Comptes, une hausse de l'investissement qu'au prix d'une augmentation des taux d'imposition et d'un endettement supplémentaire.

Ramenées au plan local, on voit bien là la spécificité de la Ville de Besançon et la force des choix effectués pour affronter la baisse des dotations : sans hausse de fiscalité, sans endettement supplémentaire et avec un niveau d'investissement resté dynamique. Cela n'a été rendu possible que par la conjonction entre une situation financière saine et des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ces choix sont confirmés en 2017.

Indéniablement, la Ville a largement joué son rôle dans le redressement des finances publiques. Nous n'en avons d'ailleurs jamais contesté la nécessité, mais la méthode et le calendrier. Les allègements introduits par la Loi de Finances restent à ce titre en partie inaboutis.

1.2. Le cadre législatif 2017 et les perspectives

La construction des budgets des collectivités est soumise aux décisions prises au niveau national et matérialisées dans les lois de finances. La Loi de Finances initiale pour 2017 et la Loi de Finances rectificative pour 2016 du 29 décembre 2016 comportent une série de mesures ayant un impact sur le budget de la Ville.

• La baisse des dotations de l'Etat et la ponction pour le redressement des finances publiques

L'impact le plus évident est bien sûr celui de la baisse des dotations de l'Etat. La Loi de Finances 2017 s'inscrit dans la continuité de la baisse des concours financiers engagée depuis 2014, même si elle confirme l'annonce du Président de la République en juin 2016 de la diminution de moitié de la contribution au redressement des finances publiques pour le bloc communal. La contribution globale des collectivités locales, de 2,63 Md€ pour 2017, se répartit entre les différentes strates de collectivités, la part étant allégée pour le bloc communal, qui porte en 2017 39,3 % de l'effort (contre 56,4 % en 2015 et 2016).

Pour mémoire, le montant total de l'effort demandé aux collectivités depuis 2014 s'établit ainsi (source AMF) :

	2014	2015	2016	2017
Bloc communal	840 M€	2 071 M€	2 071 M€	1 035 M€
Départements	476 M€	1 148 M€	1 148 M€	1 148 M€
Régions	184 M€	451 M€	451 M€	451 M€
Total	1 500 M€	3 670 M€	3 670 M€	2 634 M€

Au titre de 2017, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est fixé à 30,8 Md€, en baisse de plus de 7 % à périmètre constant par rapport à 2016.

Evolution du montant de DGF (toutes catégories confondues) voté en loi de finances (source AMF)

	Montant total DGF (en LFI)	Evolution par rapport à l'année précédente
2013	41,5 Md€	+ 0,3 %
2014	40,1 Md€	- 3,3 %
2015	36,6 Md€	- 8,7 %
2016	33,2 Md€	- 9,2 %
2017	30,8 Md€	-7,1 %

Pour la Ville, la seule ponction pour le redressement des finances publiques 2017, hors baisse des autres concours de l'Etat, représentera de l'ordre de 1,6 M€, contre 3,2 M€ en 2015 et 2016.

La réforme de la DGF initialement prévue pour une application en 2016, puis 2017, est officiellement repoussée à une date non précisée. Et même si le législateur a voté plusieurs mesures concernant la DGF (et notamment le mode de calcul de l'écrêtement de la dotation forfaitaire permettant le financement des besoins internes à la DGF...), son architecture globale reste inchangée.

Parallèlement, la Loi de Finances poursuit et accentue l'effort engagé ces dernières années sur la péréquation : l'enveloppe annuelle de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale est abondée de 180 M€ (+ 9,4 %). Est intégrée par ailleurs une amorce de réforme de la DSU initialement prévue dans le cadre de la réforme d'ensemble de la DGF. Cette réforme prévoit :

- un resserrement de la DSU sur un nombre plus réduit de communes (avec une garantie de sortie),
- la modification de la répartition de la hausse annuelle de la DSU (suppression de l'effet de seuil généré par la DSU cible) ;
- la modification de la composition de l'indice DSU utilisé pour classer et identifier les communes éligibles.

Ces éléments devraient être favorables à la Ville.

• Les variables d'ajustement de l'enveloppe normée

Comme chaque année, certains concours financiers sont utilisés comme variables d'ajustement et sont donc diminués pour permettre le financement des hausses constatées par ailleurs (sur la péréquation par exemple), tout en respectant le cadre budgétaire des finances publiques. Dit plus simplement, ce sont les collectivités locales qui financent leur propre besoin de financement!

Pour 2017, ces besoins de financement atteignent 749 M€. Ce montant résulte d'ailleurs pour une grande part des mesures adoptées en Loi de Finances 2016 concernant la prorogation et l'élargissement de l'exonération de taxe d'habitation des personnes à faible revenu.

Sur cette somme, l'Etat a décidé d'en prendre à sa charge 160 M€. Soulignons d'ailleurs à ce titre que cet effort apparent est tout relatif : d'une part, la décision de poursuite des exonérations concernant la taxe d'habitation est une décision nationale qui ne devrait pas du tout être portée par les collectivités. Et d'autre part, l'Etat a bénéficié de 500 M€ de diminution de FCTVA à verser aux collectivités, liée à la baisse de l'investissement local, diminution qu'il n'a pas proposé de redéployer pour les besoins de financement des variables d'ajustements...

Au final, la dotation d'ajustement diminue donc de 589 M€, ce qui est extrêmement conséquent : ce montant dépassant le montant total de l'assiette des dotations ajustées de 2016, il a donc été décidé d'élargir le périmètre à ponctionner, avec notamment l'intégration du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle qui baisse donc de 8 %, soit pour la Ville - 30 K€. Parallèlement, les allocations compensatrices de foncier et ex-taxe professionnelle subissent une baisse inédite de 68,8 %. Pour la Ville, c'est une baisse de 360 K€ par rapport au BP 2016.

• Les autres dispositions de la Loi de Finances

Actualisation forfaitaire des bases fiscales fixée à 0,4 %, soit bien en dessous du critère utilisé ces dernières années, soit l'inflation prévisionnelle (+ 0,8 %) et instauration à compter de 2018, d'un mécanisme basé sur l'évolution de «l'indice des prix à la consommation harmonisé» glissant entre les mois de novembre des 2 années précédentes : il faut souligner que ce mécanisme, s'il avait été appliqué en 2017, aurait conduit à un coefficient de revalorisation de 0,7 % ;

Renforcement du Fonds de Soutien à l'Investissement Local de 0,2 Md€, qui passe de 1 Md€ à 1,2 Md€. Ce fonds est divisé en deux parts, la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) pour 816 M€ et une partie de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour 400 M€. Ces crédits viendront financer les pactes métropolitains d'innovation des métropoles, les grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités (transition énergétique, accessibilité et logement...) ou les projets des territoires ruraux. Il convient de souligner que l'enveloppe pour la région Bourgogne-Franche-Comté est en baisse : 18,8 M€ sur 2017 contre 21,5 M€ en 2016.

Maintien de l'enveloppe globale à 1 Md€ du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC): sa progression prévue initialement (1,2 Md€) est reportée à 2018 pour atténuer les effets de la réforme territoriale. Toutefois, cette mesure ne répond pas à l'enjeu des changements de périmètre, qui vont en tout état de cause entraîner d'importants transferts de contributions et bénéfices entre ensembles intercommunaux. Pour la Ville, cela est d'autant plus difficile que le territoire Grand Bisontin est traditionnellement proche des rangs d'éligibilité comme de contribution. Pour faire face à ces incertitudes, la Loi de Finances prévoit une garantie de sortie sur trois ans en cas de perte d'éligibilité (90 %, 75 % et 50 %). En revanche, il convient de souligner qu'aucun dispositif de lissage n'est paradoxalement prévu si un ensemble intercommunal reste éligible tout en ayant une attribution inférieure à celle de 2016 (y compris si elle lui est inférieure à 90 %) ni en cas de contribution.

<u>Dispositifs d'exonérations fiscales</u>: concernant les taxes foncières, l'article 94 de la Loi de Finances 2017 notamment, donne la possibilité pour les collectivités disposant d'au moins 50 % de logements sociaux de s'opposer à l'application de 2 dispositifs d'exonération obligatoire de TFPB au profit des logements sociaux.

Concernant la taxe d'habitation, l'article 96 de la LF 2017 notamment, accorde par mesure de simplification de manière automatique l'exonération de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) au profit des organismes HLM. Ceux-ci étaient déjà exonérés de fait.

Enfin, le dispositif d'exonérations de taxe foncière sur les petits commerces situés dans les quartiers prioritaires a été élargi (passage d'un seuil de 20 à 50 salariés et de 2 à 10 M€ de chiffre d'affaires). Les collectivités avaient jusqu'au 26 février pour s'opposer à l'application de cet élargissement : la Ville a fait le choix de ne pas délibérer et donc a accepté l'élargissement de cette exonération, déjà en vigueur.

La Loi de Finances 2017 est logiquement une loi de transition. Le contexte et les perspectives économiques, les difficultés de redressement durable des finances publiques, la poursuite de la hausse de la dette publique, laissent à penser que la mise sous contrainte des finances locales ne s'arrêtera pas au programme d'économies 2015-2017, même si ses modalités et son ampleur ne sont à ce jour pas connues.

On le voit cependant, le système de concours de l'Etat aux collectivités atteint aujourd'hui ses limites et n'est plus en capacité d'assurer la péréquation nécessaire à une vraie équité entre les territoires.

Les réformes sont désormais indispensables, au vu de l'épuisement progressif des concours financiers de l'Etat, alors que les collectivités ont déjà fait des efforts extrêmement conséquents ces dernières années :

- La réforme des dotations tout d'abord : alors que la ponction pour le redressement des finances publiques a conduit à la réduction d'un quart de la DGF en 4 ans, et que beaucoup de collectivités ont désormais une DGF négative, la Loi de Finances n'esquisse qu'une amorce de réforme sur la Dotation de Solidarité Urbaine, et le report de la réforme de la DGF a été acté, sans précision ni sur sa structure (le schéma initialement envisagé en 2016)

pouvant être remis en cause) ni sur son calendrier. Le contexte de mutation territoriale que nous connaissons rend encore plus indispensable cette réforme : il conviendra en revanche de ne pas la mener dans la précipitation, d'en partager les objectifs, sur la **base d'un partenariat ouvert entre les collectivités et l'Etat**, et d'en mesurer les conséquences en amont et sur le long terme. Les collectivités, qui doivent inscrire leur territoire dans l'avenir, ne peuvent se contenter d'une visibilité sur 3 ans, comme l'a proposé le programme d'économies de 2014.

- La réforme du FPIC également: les bouleversements récurrents entre contributeurs et bénéficiaires, mais aussi les ajustements annuels du mode de calcul depuis sa création font peser sur les communes et intercommunalités une vraie incertitude tant sur leurs prospectives que sur leurs budgets primitifs successifs.
- La réforme de la fiscalité: le système de 1970 toujours en vigueur dans la détermination des bases de fiscalité locale et le système d'actualisation forfaitaire annuelle ne sont plus adaptés pour garantir l'équité fiscale et la transparence à laquelle les citoyens ont droit. La réforme des valeurs locatives des locaux professionnelles qui sera appliquée en 2017 sera à ce titre décisive, même si ses impacts restent encore à clarifier, compte tenu notamment des nombreux dispositifs de lissage et de neutralisation mis en place en 2016. Ses conséquences devront déterminer les pistes du travail à explorer pour ce qui concerne les locaux d'habitation.
- La réforme, enfin, du FCTVA, la gestion actuelle de ce dernier étant très lourde pour les collectivités et source potentielle d'inégalités de traitement.

Des réformes sont par conséquent indispensables à la pérennité de l'action des collectivités, à la préservation des atouts de l'organisation territoriale, et au retour de la confiance. Notre stratégie financière permet toutefois la réactivité et l'adaptabilité indispensables dans ce contexte d'incertitudes.

2. <u>La politique budgétaire et financière de la Ville</u>

Comme indiqué lors des orientations budgétaires, le BP 2017 se situe dans le strict respect du cadrage budgétaire et de la prospective financière.

2. 1. La stratégie financière de la Ville

Une stratégie financière pluriannuelle constitue un outil indispensable de projection : elle vise en effet à garantir la mise en œuvre effective du plan de mandat, à la fois dans les budgets annuels mais aussi sur la durée.

L'objectif est que la Ville puisse conserver des marges d'actions, continuer à intervenir pour le service public, poursuivre son investissement, sans obérer sa sécurité financière. Il ne s'agit pas d'avoir une situation confortable : ce serait irrespectueux vis-à-vis de nos services et de nos partenaires à qui nous demandons des efforts, mais également contre-productif et source d'immobilisme. Il s'agit simplement d'avoir une situation financière sécurisée qui permette de garantir la pérennité de l'action municipale.

C'est l'objet du pilotage budgétaire pluriannuel réalisé, sur la base d'indicateurs prospectifs et rétrospectifs, qui sont vérifiés chaque année et tout au long des différentes phases budgétaires, et plus particulièrement lors du Compte Administratif. Car ce sont bien les réalisations qui sont essentielles, le Budget Primitif constituant un cadre, un guide annuel.

Les indicateurs utilisés par la Ville permettent de donner une vue globale de la situation financière, immédiate et à long terme, en fonctionnement comme en investissement. Il s'agit non pas de contraintes rigides mais d'objectifs prudentiels à apprécier en tendances.

Ces indicateurs sont **l'épargne brute**, qui mesure la capacité pour la Collectivité à autofinancer son investissement pour conserver un niveau d'indépendance suffisant (estimé à 20 M€ environ) en maîtrisant l'endettement, la **capacité de désendettement**, qui permet d'apprécier la faculté pour la Ville de dégager des ressources propres pour rembourser sa dette (le niveau maximum est estimé entre 8 et 10 ans pour une ville comme Besançon), et **l'épargne nette**, qui doit être suffisante pour couvrir les travaux récurrents.

Comme détaillé lors des orientations budgétaires, la stratégie financière de la Ville repose sur 4 piliers :

- La volonté pour la Ville de ne pas fragiliser sa situation financière malgré les contraintes;
- Le maintien d'un niveau d'investissement dynamique, permettant la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement et le maintien de tranches annuelles à un niveau garantissant le bon état du patrimoine ;
- Le renforcement des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, hors domaines prioritaires (qui sont budgétairement sanctuarisés), dans un objectif de limitation de la pression fiscale. Cela passe notamment par une gestion resserrée de la masse salariale et une limitation stricte de l'évolution de toutes les charges de fonctionnement (les crédits d'exploitation, les subventions hors secteurs prioritaires, et même les dépenses dites à évolution contrainte);
- Le développement des synergies avec l'Agglomération, pour une recherche d'efficience et le renforcement d'une vision consolidée au niveau du «bloc communal».

Ces objectifs clairs, encadrés par des indicateurs de pilotage, permettent d'une part de donner un cap, mais confèrent également une vraie réactivité pour s'adapter aux nouvelles contraintes (la prospective financière a ainsi été actualisée après l'annonce mi-2014 de la nouvelle ampleur de la baisse des dotations, avec un plan d'actions pragmatique et opérationnel), mais aussi aux nouvelles réglementations (par exemple, la réforme des rythmes scolaires).

La prospective intègre également les incertitudes et risques actuels, et notamment des hypothèses intermédiaires sur la participation des collectivités au redressement des comptes publics à partir de 2018, même si l'on n'en connaît pas encore la hauteur ni les modalités (poursuite des ponctions sur les dotations, fin des compensations des différentes réformes, contraintes obligatoires d'évolution des dépenses, transferts de compétences non ou partiellement compensés...) ou encore l'évolution du FPIC.

La preuve de la réussite de cette stratégie, ce sont les chiffres qui nous la donnent.

Tous budgets confondus, les dépenses d'équipement de la Ville entre 2008 et 2016 auront été de près de 503 M€.

Sur le seul budget principal, le niveau d'investissement moyen (hors dette) avec travaux en régie s'est élevé à près de 46 M€, tandis que la capacité de désendettement est restée globalement stable (de 4,1 ans en 2008 à 4,8 ans fin 2016).

Parallèlement, sur la même période, les taux communaux des impôts locaux n'auront augmenté que de 0,4 % par an en moyenne (et 0 % depuis 2011), tandis que l'inflation augmentait de 1,1 % en moyenne et que les villes de notre strate les auront augmentés de + 1,2 %.

La situation financière de la Ville a été strictement préservée, grâce à une maîtrise accrue du fonctionnement. En moyenne, de 2008 à 2016, l'épargne brute (hors excédent reporté, recettes exceptionnelles et travaux en régie) a été de 25,9 M€, pour une limite minimum fixée à 20 M€, tandis que l'épargne nette s'établissait en moyenne à 13,9 M€.

Fin 2016 et sous réserve du vote du Compte Administratif, cette dernière ne serait inférieure que de 0,5 M€ à celle de 2008 alors que nous avons perdu depuis 2014 plus de 11 M€ de dotations de l'Etat. C'est le signe d'une forte maîtrise, qui plus est continue, des dépenses de fonctionnement.

Evolution réelle moyenne (c'est-à-dire retraitée de l'inflation) des dépenses de fonctionnement

	Moyenne 2008-2016
Charges de personnel	- 1,20 %
Subventions	- 2,50 %
Dépenses à évolution contrainte	5,40 %
Crédits courants des services	- 6,80 %
Total charges de fct hors intérêts	- 0,60 %

On voit que la Ville a réalisé des efforts de gestion sur l'ensemble des postes sur lesquels elle disposait d'une marge de manœuvre.

La comparaison avec les villes de même taille (villes de métropole de 100 000 à 300 000 habitants) confirme cette analyse.

Il convient là de rappeler que les ratios sont à prendre avec la plus grande précaution, et qu'ils doivent être appréciés en tendances. Ils dépendent en effet très largement des modes de gestion des communes (régie ou externalisation par exemple), de leur niveau d'intégration intercommunale (ces ratios n'étant notamment pas retraités des mouvements divers de transferts, mutualisations etc.), du service public rendu, mais aussi de l'évolution de la population, s'agissant de ratios rapportés au nombre d'habitants. C'est le cas pour Besançon, dont la population est passée de 119 862 habitants en 2014 à 120 271 habitants en 2015, ce qui a pour effet de baisser mécaniquement les ratios, notamment les dépenses d'investissement ou l'épargne brute.

Rappelons également à cette occasion que dans la maquette du Budget Primitif, les ratios obligatoires relèvent de budgets prévisionnels et non de réalisations effectives, contrairement à ceux présentés ci-dessous.

Par ailleurs, la tentation d'une lecture simpliste de ces ratios pourrait être de considérer la dépense publique comme néfaste par essence. Or, les dépenses de fonctionnement, tout comme les dépenses d'investissement locales, sont productives, les unes de services à la population, les autres d'activité économique et d'emploi.

Toutefois, les ratios permettent d'apprécier la position relative de la Ville au sein de sa strate et d'objectiver la situation financière bisontine par rapport à des communes de même taille. La comparaison porte uniquement jusqu'en 2015, le Compte Administratif 2016 n'étant pas voté pour la Ville et les ratios 2016 n'étant pas connus pour les autres communes.

	CA 2010		CA 2010 CA 2011		CA 2012		CA 2013		CA 2014		CA 2015	
	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant (hors travaux en régie)	1 149	1 161	1 212	1 182	1 238	1 209	1 245	1 240	1 260	1 261	1 184	1 252
Epargne Brute par habitant (hors excédent et travaux en régie)	224	211	258	215	250	233	249	200	244	184	238	209

A partir de 2014, la Ville est en dessous du panel s'agissant des dépenses de fonctionnement par habitant, et ce, malgré la priorité donnée à la régie municipale. Cela tient aux efforts de maîtrise des charges de fonctionnement, qui ont été anticipés par rapport aux autres villes, et également, dans une moindre mesure, aux mouvements de mutualisation effectués, même si l'on peut supposer que ces mouvements interviennent pour la plupart des villes de la strate.

La Ville conserve grâce à cela un niveau d'épargne brute supérieur à la strate (et d'ailleurs à son propre niveau de 2010) : 238 € par habitant en 2015 contre 209 € pour la moyenne des villes. Il est vrai que l'épargne brute de Besançon baisse légèrement par habitant entre 2014 et 2015 alors que celle des villes augmente de 25 €/hab. Comment expliquer cela alors que les dépenses de fonctionnement de la strate sont en baisse de 9 €/hab seulement, contre - 76 € pour Besançon ? Indubitablement par des hausses de fiscalité : 1/3 environ des grandes villes a en effet augmenté leurs taux en 2015 !

Ce n'est en tout cas pas le choix de Besançon, qui grâce à sa bonne épargne et à des efforts de maîtrise du fonctionnement, a su garder, malgré la baisse des dotations et sans augmenter sa fiscalité, un niveau d'autofinancement suffisant lui permettant de conserver un niveau d'investissement dynamique avec un endettement maîtrisé.

Le ratio choisi pour les dépenses d'équipement ci-dessous est le plus complet possible : il intègre les subventions d'équipement comme les travaux en régie, ce qui neutralise les différences éventuelles de choix de maîtrise d'ouvrage pour l'investissement.

	CA 2	2010 CA 2011		CA 2012		CA 2013		CA 2014		CA 2015		
	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL	VILLE	PANEL
Dépenses d'équipement brut avec subventions d'équipement versées par habitant (tx en régie inclus)	395	261	398	281	459	302	461	333	397	310	297	254
Encours de la dette au 31/12 par habitant	855	1 005	887	1 002	938	1 016	993	1 059	1 046	1 098	1 028	1 135
Capacité de désendettement en années (hors excédent)	4,13	4,86	3,70	4,75	4,13	4,45	4,39	5,43	4,69	6,10	4,69	5,54

La Ville garde donc un niveau d'endettement plus bas (-107 € par habitant) que les villes comparables tout en investissant plus : + 43 € par habitant en 2015.

C'est le signe incontestable tant de sa solidité financière que de son volontarisme, qui ont également présidé à la construction du BP 2017.

2.2. La construction du Budget Primitif 2017

Le budget 2017 est construit sur un cadrage clair, qui correspond à celui de la prospective comme à celui du plan de mandat municipal.

Il a été bâti à partir de plusieurs préalables, qui ont été autant d'exigences à tenir :

• Tout d'abord, la stabilité des taux communaux de fiscalité directe. Depuis 2009 pour la taxe d'habitation et depuis 2011 pour la taxe foncière, les taux communaux seront donc restés totalement stables. Sur la période 2008-2014, ils avaient augmenté moitié moins que l'inflation, conformément à notre engagement. Ils n'augmenteront pas en 2017, pour la sixième année consécutive (et la huitième pour la taxe d'habitation).

Se priver d'une recette potentielle dans un contexte de contraintes financières très forte dû à la baisse des dotations relève d'une décision évidemment volontariste, qui devient, il est vrai, de plus en plus complexe. L'impôt local représente environ 50 % des recettes de fonctionnement de la Ville. Ce n'est donc rien d'autre que la solidarité permettant le bon fonctionnement du service public municipal, des écoles, des cantines, des crèches, des gymnases, des terrains sportifs, des musées, des maisons de quartiers, des espaces verts...

Un point de repère : si nous avions compensé la perte de dotations de l'Etat de 11,5 M€ par la fiscalité, cela aurait représenté près de 14 % d'augmentation des taux depuis 2014 ! C'était bien évidemment inenvisageable. Mais la baisse continue des dotations nous met face à un choix presque cornélien, qui heurte nos convictions profondes : il faudrait choisir d'une part entre la haute qualité du service public, la proximité et le développement du territoire, et d'autre part le pouvoir d'achat des citoyens ? Jusqu'à présent, nous choisissons les 2. Nous nous y tenons en 2017 et nous le

tiendrons aussi longtemps que possible : c'est donc une fois de plus la structure communale, et non les contribuables, qui portera les efforts à réaliser.

- Deuxième préalable à la construction du budget 2017, la préservation à périmètre constant de nos priorités politiques. Comme indiqué lors des orientations budgétaires, elles sont inchangées depuis 2015 : en effet, elles ne peuvent pas être des effets d'annonce, dont la volatilité n'aurait d'égale que son inefficacité. Leur mise en œuvre nécessite un travail de fond, un pilotage sur plusieurs années, ainsi qu'une évaluation des différents dispositifs, dans un processus d'amélioration continue. Elles sont donc sanctuarisées budgétairement pour permettre la pérennité de leur déclinaison. Ces priorités sont les suivantes :
 - **l'éducation et la jeunesse**, avec l'inscription du dispositif périscolaire dans le cadre de la déclaration en accueils collectifs, permettant de mieux répondre aux objectifs déclinés par notre Projet Educatif De Territoire,
 - la sécurité et la tranquillité publique, avec la poursuite de la montée en charge du plan de renforcement décidé en 2015,
 - la solidarité et la politique sociale, par le biais d'une subvention maintenue au CCAS,
 - la nouvelle politique de la ville, menée dans un partenariat étroit entre la Ville et l'Agglomération, avec la définition progressive des Nouveaux Programmes de Renouvellement Urbain.

A cela s'ajoutent des axes forts et transversaux de notre politique : le **développement durable et la lutte contre le réchauffement climatique**, qui guident nos interventions et nos méthodes de travail, **la proximité**, déclinée dans nos actions de terrain au quotidien comme dans nos projets d'équipement (et pour laquelle une enveloppe supplémentaire de 1,1 M€ a été prévue en investissement), mais aussi **le rayonnement de Besançon et la construction d'un territoire fort et attractif**.

- Troisième préalable à la construction du budget, le maintien d'un niveau d'investissement permettant la réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement et le maintien des tranches annuelles à un niveau garantissant le bon entretien de notre patrimoine, avec une capacité d'investissement fixée dans le cadre de la prospective à 32 M€ en BP. C'est significatif, d'autant que viennent s'y ajouter les reports de crédits de 2016 qui se montent à 18,9 M€. Au total, la capacité d'investissement du budget de la Ville 2017 représente près de 51 M€, en augmentation par rapport à 2016 de 1,5 M€. Il convient de souligner que, après l'effort exceptionnel d'investissement du précédent mandat, ce niveau répond pleinement aux besoins actuels en termes d'équipements nouveaux, de projets d'aménagements urbains, mais également de «petits travaux» (voirie, espaces verts, bâtiments...). Les tranches annuelles, y compris l'enveloppe de proximité, dédiées à l'entretien du patrimoine bisontin et donc à la qualité de la vie au quotidien, représenteront ainsi 12,6 M€, soit 1,3 M€ de plus qu'en 2016. C'est donc un des axes forts de développement de 2017
- Dernière exigence, celle d'un BP construit dans le respect de la prospective et garantissant les équilibres financiers de long terme. Comme indiqué précédemment, il ne s'agit pas de faire de la prospective pour le principe. Il s'agit au contraire de s'assurer de la pérennité des capacités d'action de la Ville, en veillant à ne pas hypothéquer l'avenir. Avec une baisse des dotations depuis 4 ans maintenant et avec une vraie incertitude au-delà, il convient en effet d'être vigilant à ne pas dégrader de façon trop importante la situation financière de la Ville. Une légère érosion des marges de manœuvre est acceptable dans un tel contexte, qui nécessite d'agir avec souplesse, à condition de garder la maîtrise et de rester dans les tendances déterminées. Ainsi, l'épargne brute 2017 se monte à 23,1 M€: elle est en hausse de 0,4 M€ par rapport au BP 2016 de façon à limiter l'érosion de l'épargne nette (de BP à BP, elle ne diminue que de 266 K€).

En effet, la Ville étant en phase de désendettement, sa dette vieillit, ce qui contribue à augmenter le capital de la dette et à baisser les intérêts en fonctionnement ; c'est un choix judicieux quand les contraintes principales pèsent sur la section de fonctionnement, mais incite à plus d'exigence sur l'épargne brute.

Pour mémoire, l'épargne brute 2017 est au même niveau qu'en 2014, malgré la mise en œuvre du programme d'économies de l'Etat : c'est la preuve, avec une totale stabilité des taux, d'une vraie maîtrise du fonctionnement.

C'est à partir de ces préalables qu'a été défini le cadrage du budget 2017 et la fixation des efforts à réaliser sur les charges de fonctionnement.

Ce cadrage a été le suivant :

- Une évolution limitée de la masse salariale hors priorités politiques, avec un pilotage strict de ce poste (dans toutes ses composantes : effectifs, heures supplémentaires, recours à des vacataires...), dans l'objectif d'une stabilisation à moyen terme (en logique de Compte Administratif) : malgré des décisions nationales importantes en 2017, elle est de 1 % en BP à périmètre constant.
- Une augmentation des dépenses à évolution contrainte de 1 % maximum hors changements de périmètres, ce qui implique la poursuite de la recherche d'économies.
- Une évolution des crédits d'exploitation et des subventions comprise entre 5 % et 1 % hors priorités et opérations ponctuelles, selon la faisabilité des efforts par domaines d'intervention, les efforts portant sur toutes les délégations, mais de manière non proportionnelle.

Grâce aux efforts réalisés sur les années précédentes, mais aussi à l'allègement de moitié des baisses de dotations de l'Etat, ces efforts sont un peu moins conséquents que les années précédentes, tout en préservant notre situation financière. Ils sont néanmoins bien réels.

C'est une fois de plus le fruit d'un travail approfondi de **priorisation et d'optimisation** sur les interventions de la Ville. Le budget 2017 est le résultat d'une **réflexion collective sur les actions menées, sur la recherche d'une meilleure efficience, sur une optimisation des interventions et des partenariats...**

Cela s'est notamment concrétisé par la mise en œuvre de chantiers structurels transversaux permettant des économies pérennes. On peut par exemple citer : la dématérialisation (en plein développement s'agissant notamment du circuit financier et comptable), la politique d'achats, le regroupement des magasins et l'optimisation des stocks, le regroupement des fonctions de nettoyage, la systématisation des groupements de commandes, la réduction du parc de véhicules, la mise en œuvre d'un schéma directeur immobilier, le confortement de la politique de maîtrise énergétique, l'optimisation de certaines subventions liant plus strictement les objectifs et les moyens, la recherche active de subventions, la renégociation de certains contrats... L'ensemble de ces pistes ont été mises en place dans le cadre d'un plan de mobilisation, tant administratif que politique, dès 2015 : il se poursuit en 2017, permettant l'atteinte des objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement, et même, on le verra, le renforcement de certains domaines prioritaires.

Ce travail s'est appuyé sur **des outils de pilotage sans cesse renforcés et affinés** : le dialogue de gestion, la comptabilité analytique, la réflexion en coût global, ...

Les rapprochements avec l'Agglomération, et notamment les mutualisations et transferts de compétence dont la poursuite en 2017 modifie une nouvelle fois profondément les périmètres budgétaires, participent également pleinement dans ce travail de recherche d'efficience et de partage des interventions et des expertises, même si cela ne constitue bien évidemment pas le seul objectif.

Le budget 2017 permet donc de poursuivre l'action de la Ville et la mise en œuvre du plan de mandat, tout en restant fidèle à nos engagements et à nos valeurs.

II - L'ACTION DE LA VILLE EN 2017

1. La déclinaison d'une ambition

Les interventions de la Ville sont nombreuses et multiples. Parmi celles-ci, et comme rappelé dans le rapport des Orientations Budgétaires 2017, 4 priorités politiques ont été fixées et confirmées en 2017 : ce sont également des priorités budgétaires, leurs moyens étant préservés chaque année à périmètre constant, voire pour certaines développés.

Au-delà de ces 4 domaines prioritaires, la Ville intervient activement pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants, le développement durable, le renforcement de la proximité et de l'attractivité du territoire.

1.1. Les 4 priorités politiques

√ L'éducation et la jeunesse

La gestion des écoles primaires et maternelles, l'accueil dans les crèches des jeunes enfants et l'accès aux maisons de quartiers demeurent des domaines d'intervention forts de la Ville. La Ville consacre à cette politique publique dans son budget 2017, masse salariale comprise, 32,9 M€ en fonctionnement et 3,9 M€ en investissement : c'est budgétairement le domaine le plus important en fonctionnement.

Suite à la réforme des temps scolaires mise en place en septembre 2014, le Conseil Municipal a adopté en 2015 un Projet Educatif de Territoire (PEDT), démarche partenariale associant l'ensemble des acteurs, dont le contenu a été conforté en 2016 avec la déclaration en accueils collectifs.



Comme chacun le sait, ce dispositif vise à mieux répondre aux besoins des enfants et des familles, en systématisant les projets pédagogiques variés et de qualité dans toutes les écoles. Ce cadre normé, et donc plus sécurisant, répond pleinement aux objectifs du PEDT: soutien à la réussite scolaire, éducation à la citoyenneté, promotion de l'ouverture culturelle, sportive et éducative, meilleure articulation entre temps scolaire et périscolaire. A titre d'exemple, le dispositif des «parcours culturels», dans le temps scolaire, rencontre un grand succès d'autant qu'il permet, en rendant la culture accessible aux enfants, de trouver des échos et des développements dans le contenu du périscolaire.

Il est important de le souligner, **l'année 2017 marquera la première année pleine de mise en place des déclarations en accueils collectifs** : la Ville y consacrera un budget en augmentation de l'ordre de 0,4 M€ nets supplémentaires par rapport à 2016, essentiellement pour le renforcement du taux d'encadrement des animateurs périscolaires et la consolidation des postes de référents. Le coût net (déduction faite des recettes de l'Etat, de la CAF et des familles, ces dernières étant sollicitées pour une participation symbolique) s'élevait à 1,4 M€ en 2016 et atteindra donc 1,8 M€ en 2017.

A titre d'illustration, 67 animateurs référents opèrent désormais sur les différents sites. 20 directeurs d'accueil de loisirs ont été titularisés à temps de travail complet. Le nombre d'agents qualifiés (BAFA) a doublé en un an et atteint maintenant plus de 50 %, avec un objectif de 80 % à la rentrée 2018. La montée en puissance du service rendu a permis 500 places supplémentaires au titre du périscolaire de l'après-midi.

Au-delà du périscolaire, d'autres actions sont menées en faveur de l'éducation : tout d'abord la refonte du dispositif **ordiclasse** qui vise, avec l'Agglomération, à améliorer les équipements informatiques des écoles et à les adapter aux nouveaux besoins en numérique.

Les tranches annuelles dédiées à la rénovation des écoles sont renforcées en 2017 de 100 K€ de crédits complémentaires de proximité pour des améliorations et réaménagements, par exemple dans l'école Champagne, ainsi que pour les petits équipements dans les écoles. Enfin, en 2017, débutera la rénovation complète de l'école Dürer à Planoise à laquelle la Ville consacrera au total 5 M€ (dont 1,3 M€ sur 2017).

Cette action est complétée et enrichie par l'action des maisons de quartiers tant municipales qu'associatives, tant par les activités proposées que par les animations et évènements organisés dans les quartiers. Elles jouent un rôle moteur dans l'éducation et l'ouverture d'esprit de la jeunesse mais aussi dans la solidarité et le dynamisme des guartiers. Le tissu associatif de Besancon, caractérisé par sa richesse et sa diversité (les subventions de fonctionnement représentent 8,3 M€ au BP 2017, hors soutien au CCAS) contribue également à cette action.



Les étudiants sont également, dans la politique de jeunesse, un élément majeur et un point d'attention particulier ; la vie étudiante est aussi un élément d'attractivité. La Ville contribue à leur offrir une offre culturelle riche et accessible : si l'on ne devait citer qu'un exemple, **celui de La Rodia** s'impose bien évidemment, même si elle n'est pas réservée à la jeunesse. Nous nous engageons dans **l'extension de la salle de concerts**, qui permettra d'accueillir des artistes encore plus variés et attractifs et de conforter encore le succès indéniable de cet équipement. Par ailleurs, la Ville poursuivra les actions en faveur de la santé et de l'épanouissement de la jeunesse (lutte contre l'alcoolisation massive et actions de prévention des addictions, dispositifs liés à la prévention de la délinquance et de l'aide à la parentalité).

L'apprentissage de la citoyenneté est également un axe fort de nos interventions en faveur de la jeunesse, notamment dans le cadre de la Charte de la Laïcité et du bien-vivre ensemble adoptée le 23 juin 2016. En 2017, nous nous inscrirons par exemple, en partenariat avec le CROUS, dans l'opération «l'étudiant(e), un(e) citoyen(ne) engagé(e)» pour promouvoir les valeurs d'engagement et de solidarité auprès des étudiants.

En matière d'accès à l'emploi et à l'insertion, la Ville maintiendra ses efforts à hauteur de 0,7 M€, avec la reconduction des dispositifs d'accompagnement dans l'emploi (recrutement d'apprentis, d'emplois d'avenir et de missions de service civique).

√ La sécurité et la tranquillité publique

Dans la continuité de 2016, la Ville va poursuivre son programme de préservation de la tranquillité publique. Beaucoup d'actions sont déjà mises en place et vont se renforcer en 2017.



Au titre des effectifs de la Police Municipale et du nombre d'agents de surveillance de la voie publique, le plan de recrutement mis en place depuis deux ans devrait s'accélérer en 2017 : d'ici à 2020, la Ville y consacrera 1 M€ de plus qu'en 2015. Pour mémoire, 3 agents de police municipale, 4 ASVP et 6 opérateurs de vidéoprotection ont été embauchés depuis 2015, venant ainsi compléter les équipes existantes. L'année 2017 devrait voir l'embauche de 5 policiers municipaux supplémentaires.

En complément, la mise en place en 2016 du **nouveau dispositif de médiation dans les quartiers avec les bailleurs** a permis de faire évoluer la présence de médiation dans les quartiers. Ce dispositif récent sera reconduit en 2017 pour un montant budgété à hauteur de 140 K€.

Par ailleurs, la Ville maintiendra ses efforts sur la sécurisation des lieux publics, notamment dans le cadre du plan Vigipirate, en termes de **sécurisation de l'accès aux écoles**, par exemple, ou au niveau de la Citadelle. Les travaux liés au futur **PC sécurité des bâtiments municipaux** débuteront cette année (588 K€ en 2017).

La Ville poursuit le déploiement de son **programme de vidéoprotection pour un montant global de 3,5 M€.** 600 K€ seront mobilisés sur 2017. Les moyens mis en place pour l'acquisition d'équipements dédiés à la protection des policiers municipaux (tasers, gilets pare-balles) seront maintenus (38 K€ au BP 2017). Une réflexion est menée parallèlement sur l'équipement de la Police Municipale en caméras piétons. Par ailleurs, comme les années précédentes et dans le cadre des tranches annuelles, des crédits seront prévus à hauteur de 50 K€ pour de petits aménagements d'espaces publics dans les quartiers afin de limiter les nuisances et améliorer la sécurité.

Au total, la Ville consacre en 2017, en investissement et en fonctionnement, masse salariale comprise, 5,4 M€ à la politique de sécurité, prévention et tranquillité des habitants.

✓ La nouvelle politique de la ville

La signature du Contrat de Ville en 2015 a permis un partenariat à l'échelle de la Ville et de l'Agglomération, avec un nouveau positionnement des moyens affectés à cette thématique. A cet égard, la Ville mène une politique transversale dont les effets se font ressentir sur de nombreux dispositifs municipaux, en matière de sports, éducation ou culture. Les crédits dédiés à ces différents enjeux sont préservés au BP 2017.

En termes d'investissement, au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) auquel la Ville consacrera 10 M€ à parité avec l'Agglomération, l'action municipale se concentrera sur les secteurs de Planoise, en tant que quartier d'intérêt national, et de Brulard, reconnu comme quartier d'intérêt régional. 2017 sera une année charnière dans la mise en œuvre du Protocole de Préfiguration permettant ainsi de définir les objectifs à moyen terme (le développement économique, l'amélioration de l'habitat, l'environnement…), en lien avec l'ensemble des partenaires de la politique de la Ville. Les mutations engagées ces dernières années dans le cadre de la précédente génération de PRU, sur Planoise notamment, seront ainsi confortées.

En parallèle à la poursuite des études globales d'aménagement et s'agissant des premières réalisations, **la Maison de Services au Public de Planoise, d'un montant total de 1,5 M€,** constitue un enjeu social fort, dont l'objectif est de favoriser l'accès aux services publics, en organisant la cohérence de l'accueil avec d'autres entités (CCAS, CAF, Département...). Doté d'un crédit de 0,9 M€ au BP 2017, ce projet va entrer en phase opérationnelle dès cette année. Par ailleurs, en tant que quartier d'excellence numérique, le secteur Planoise verra se maintenir les investissements liés à la «smart city», afin de renforcer sa spécialisation dans l'économie numérique et sa visibilité, en lien avec le Grand Besançon.



S'agissant des autres quartiers prioritaires, sur le secteur Brulard, Grand Besançon Habitat a lancé le processus visant à la destruction des barres d'immeuble : le désamiantage débutera dès 2017 pour une démolition du premier bâtiment en 2018. Inaugurée en février 2016, la médiathèque du pôle des Tilleuls à Orchamps-Palente connaît un franc succès avec 60 000 visites après une année d'existence et beaucoup d'inscrits sont issus du quartier. La mutation du site se poursuit en 2017 avec une phase de travaux portant sur la construction d'une nouvelle salle polyvalente et la réhabilitation de la MJC (0,97 M€ au BP 2017). Par ailleurs, les secteurs Vareilles et Fontaine Ecu bénéficieront cette année de réaménage-

ments d'envergure au niveau des espaces publics, en accompagnement des opérations d'amélioration de l'habitat menées par les bailleurs.

✓ La politique sociale avec le CCAS

Comme chacun le sait, la Ville a toujours marqué un attachement profond à la solidarité et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. L'année 2017 conforte encore cette approche sociale, avec un appui toujours conséquent, et maintenu au CCAS, de 9,8 M€.

Evoqué dans le rapport des Orientations Budgétaires, le CCAS demeure essentiel auprès des Bisontin(e)s, et notamment des plus vulnérables d'entre eux. Le projet social adopté en 2016 pour la durée du mandat fixe le cap sur les prochaines années, en lien avec la Ville. Cette étroite collaboration s'est définie à travers une convention de partenariat pluriannuelle qui fixe pour la durée du mandat les orientations et engagements réciproques, dont la préservation de la subvention de la Ville à périmètre constant. Pour autant, le CCAS poursuit en parallèle une logique de maîtrise de ses dépenses tout en préservant ses capacités à intervenir efficacement auprès des plus fragiles.



Par ailleurs, depuis de nombreuses années, la Ville a engagé une série de mesures pour lutter efficacement contre la précarité énergétique et permettre aux plus démunis de limiter leurs charges. A titre d'exemple, cela passe par l'installation de panneaux solaires sur les résidences autonomies du CCAS (55 K€ budgétés en 2017 pour les Résidences Autonomie Huot et Les Lilas).

1.2. La qualité de vie et la proximité pour une ville durable

La Ville a souhaité concentrer une partie de ses moyens financiers au **développement des investissements de proximité**. Cela demeure essentiel en effet pour conforter le rôle de la collectivité dans l'amélioration du quotidien des habitants. Il s'agit avant tout de répondre aux besoins exprimés par la population, représentée notamment par les différentes instances consultatives mises en place dans les quartiers.

Si les investissements structurants ont plus de visibilité, il convient également de valoriser les aménagements moins visibles et moins importants budgétairement, effectués tout au long de l'année, qui se traduisent très concrètement par l'amélioration du cadre de vie des Bisontin(e)s. Le bien-être des habitants demeure essentiel dans l'action publique et la Municipalité s'implique fortement au plus près des quartiers pour définir les moyens à mettre en œuvre dans le but de satisfaire les demandes de travaux. Il convient également de souligner le dynamisme et la pérennité du service «Proxim'Cité», dont nous venons de fêter les 15 ans d'existence.



D'une manière plus générale, le programme de tranches annuelles consiste principalement à privilégier les investissements de proximité. Demeurer réactif et cibler les priorités, c'est effectivement le cœur de l'action municipale. Il s'agit d'œuvrer pour le bon fonctionnement des services publics et cela se matérialise par l'entretien des bâtiments municipaux (écoles, gymnases, crèches...), de la voirie, des espaces verts ou sportifs... Le montant global des tranches annuelles s'élève à 12,6 M€ au BP 2017 et se répartit comme suit :

Ventilation des tranches annuelles 2017 en l	М€
Politique foncière	0,3
Energie / Energies renouvelables	0,8
Espaces sportifs	0,2
Espaces verts / Biodiversité / Agenda 21	1,0
Informatique	0,4
Matériel et mobilier des autres activités	0,6
Matériel et mobilier des services	0,1
Culture	0,8
Parc Auto	0,9
Patrimoine bâti	3,5
Voirie / Eclairage public / PDU	3,2
Entretien des berges	0,2
Mise en accessibilité	0,6

A l'intérieur même des tranches annuelles, **une enveloppe de 1,1 M€ dédiée plus particulièrement aux investissements de proximité** a été réservée, en augmentation de 0,4 M€ par rapport à 2016. Cela constitue un geste fort à destination des habitants et marque incontestablement tout l'attachement de la Municipalité à conforter les aménagements sur les équipements de services, utilisés par tous au quotidien.



Les dépenses de proximité viennent s'ajouter aux tranches annuelles traditionnelles mais avec un axe fort sur les réponses immédiates de terrain à des problématiques du quotidien, remontées par les CCH, les Conseils d'école, mais aussi les habitants, et autour de domaines déterminés. Ainsi, les petits aménagements de voirie et de pistes cyclables seront renforcés en 2017, avec une enveloppe de 330 K€ dédiée à la sécurisation des rues, l'amélioration de la circulation et du stationnement, la création de liaisons douces. Ce montant vient s'ajouter à la somme des tranches annuelles traditionnelles de la Voirie.

Par ailleurs, des crédits complémentaires ont été positionnés pour **favoriser les espaces verts et de convivialité de quartiers** (578 K€ au BP 2017) : il s'agit d'engager un programme conséquent dans les quartiers prioritaires sur les aires de jeux et squares, de créer un mini-terrain synthétique à Clairs-Soleils, ou encore de poursuivre le développement des jardins familiaux. Citons également l'augmentation des crédits destinés à **améliorer les capacités d'accueil dans les groupes solaires**, notamment sur l'école Champagne à Planoise, et **les crèches** (232 K€ au budget 2017).

Ces actions seront complétées par le lancement ou la rénovation de grands équipements de proximité intégrés au Plan Pluriannuel d'Investissement. Hormis la poursuite de l'aménagement du pôle des Tilleuls dans le secteur Palente-Orchamps et l'école Dürer, on peut citer les rénovations du terrain synthétique de football du complexe sportif Michel Vautrot, à hauteur de 500 K€, et de la piscine de Chalezeule sur laquelle les premières études seront engagées (350 K€).

Parallèlement, la Ville maintiendra un niveau d'investissement très important sur la mise en accessibilité des bâtiments municipaux et de la voirie, à hauteur de 650 K€. Cette opération s'étale sur plusieurs années dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée. Dans le domaine des infrastructures routières, des travaux de sécurité se poursuivront sur le tunnel de la Citadelle (300 K€ au BP 2017).

En matière de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables, la Ville poursuivra le déploiement d'installations de panneaux solaires sur les bâtiments municipaux (cuisine centrale, station de Port Douvot) ainsi que son programme de modernisation de



l'éclairage public. Ces réalisations seront d'ailleurs largement subventionnées au titre du dispositif Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) coordonné par la CAGB. Afin de diminuer les consommations d'énergie, il est également prévu dans le cadre des tranches annuelles de maintenir un effort important pour la modernisation des moyens de production et de distribution de chauffage des équipements communaux (308 K€ prévus au BP), toujours dans l'objectif de la stratégie Climat Air Energie 2016-2020. Les études liées à la recherche de nouveaux potentiels énergétiques vont se poursuivre sur le territoire.

Concernant la préservation de l'environnement, les actions de protection des espaces naturels seront conduites à travers le milieu urbain et son environnement immédiat. Les aménagements paysagers demeurent une priorité pour le bien-être des habitants et nécessitent une attention particulière (485 K€ positionnés en tranches annuelles au BP 2017). Des actions seront engagées sur les collines, les vergers, les vignes ; l'expansion des liaisons naturelles douces sera renforcée. Au même titre que le développement durable, la préservation de la biodiversité constitue un domaine phare du mandat, appuyé en ce sens par l'installation future du siège de l'Agence Régionale de la Biodiversité à Besançon.

En matière **de chauffage urbain**, d'importants travaux vont être entrepris sur une partie du réseau à partir de mai 2017, afin d'installer une nouvelle liaison mieux dimensionnée pour répondre aux besoins des sites raccordés (quartiers de Planoise et des Hauts du Chazal, CHRU Jean Minjoz).

Dans le cadre de sa **politique de l'eau et d'assainissement**, la Ville a entrepris depuis quelques années de grands chantiers de rénovation de ses installations. L'usine de production d'eau potable de Chenecey-Buillon, rénovée en 2016, est aujourd'hui pleinement opérationnelle. Les travaux engagés sur le secteur de Port Douvot se poursuivront en 2017. Ces modernisations d'équipement permettent de conserver un service de qualité à destination des Bisontin(e)s, tout en maintenant une politique tarifaire modérée.

1.3 Le rayonnement et l'attractivité

La Ville construit chaque jour son attractivité et son rôle de pôle d'équilibre et de rayonnement.

La Ville travaille en étroite collaboration avec le Grand Besançon dans le but de maintenir une dynamique et répondre aux enjeux de demain. La poursuite de la mutualisation des services entre nos deux entités constitue dès lors un signe fort en matière de recherche d'efficacité de l'administration. De plus, la CAGB engagera prochainement un projet de territoire portant sur l'ensemble de son périmètre nouvellement étendu, afin d'anticiper les grands défis de demain et de développer une stratégie commune. Nul doute que la Ville sera fortement associée à la définition de ce document essentiel, et fera entendre sa voix afin que soit reconnu son rôle de centralité.

Opération phare du mandat et modèle de collaboration entre la Ville et la CAGB, le projet de ligne **de Transport commun en site propre Viotte-Campus-Temis** se poursuivra cette année et le chantier de la ligne 3 devrait s'achever au début du 3ème trimestre 2017. La place Leclerc fait l'objet d'une reconfiguration complète, dont l'achèvement est prévu pour cet été, et le doublement du pont de la Gibelotte sera lancé en toute fin d'année 2017. Dans ce secteur, la Ville souhaite insuffler une nouvelle dynamique en matière d'urbanisme et d'architecture. Pour cette raison, elle participe financièrement au dispositif Europan à hauteur de 35 K€ en 2017, avec d'autres partenaires (Région, CAGB, EPF,...) afin de développer des idées innovantes en matière d'aménagements urbains sur un périmètre multi-sites, axé autour du TCSP. Il s'agit de préparer la Ville de demain.

Autre opération partenariale phare, le **Salon du Livre**, dont la première édition portée par la CAGB en 2016 s'est avérée un grand succès, apportant au territoire une nouvelle visibilité et une vraie notoriété. La Ville y joue un rôle actif, avec une participation de 75 K€.

Par ailleurs, d'importantes opérations urbaines verront le jour dans les prochaines années. Parmi elles, citons le futur pôle tertiaire Viotte, dont l'aménagement a été confié à la SPL Territoire 25 sur une durée de 10 ans. Ce projet vise à requalifier les friches ferroviaires juxtaposant la gare Viotte dans une démarche nationale d'écoquartier. Les études pré-opérationnelles étant quasiment finalisées, les premiers aménagements sur la partie Sud vont démarrer à l'automne 2017. Sur le site de la caserne Vauban, dont la transformation est largement visible, le programme de démolition est terminé.



Le vaste chantier de réhabilitation de la friche industrielle des

Prés de Vaux va s'engager concrètement avec le démarrage tant attendu de la déconstruction du bâtiment de la Rhodia, tout en conservant des éléments majeurs sur le site. A ce titre, 1,2 M€ sont budgétés au BP 2017. L'objectif sur cette opération consistera à aménager un parc postindustriel en harmonie avec son environnement. A proximité, **l'avenue Gaulard** fera l'objet d'une requalification complète afin d'en améliorer la sécurité et fluidifier la circulation (750 K€ en 2017).

Sur **le site des Vaîtes**, le programme de construction du futur écoquartier a été officiellement lancé en fin d'année 2016, avec le démarrage d'une première tranche de logements en 2017. La Ville accompagne fortement ce projet unique, en aménageant des espaces et équipements publics. 800 K€ sont ainsi inscrits au BP 2017 pour la création de voirie et d'aménagements paysagers. Les premières études pour **le remplacement de l'école Tristan Bernard** seront également lancées (100 K€ en 2017).

Par ailleurs, les études liées à la reconversion du site Saint-Jacques vont s'accélérer afin de dégager un montage opérationnel (150 K€ en 2017). Cette opération partenariale menée par la Ville, avec la CAGB, le CHRU, l'université et des partenariats privés, s'avère bien sûr complexe car elle mènera à la fois la préservation du site, de la rénovation et de la reconstruction. Cela prouve l'importance de disposer d'un diagnostic précis des lieux et d'avoir une vision sur le long terme. La Cité des Savoirs



et de l'Innovation est un élément de rayonnement, dont la future grande bibliothèque sera la locomotive (100 K€ d'études positionnés au BP 2017).

En matière d'enseignement supérieur, qui est un élément déterminant dans l'attractivité d'un territoire, l'année 2017 marquera un tournant car des projets engagés ces dernières années se finalisent. Inaugurée il y a peu, la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement (MSHE) constitue un parfait exemple d'espace dédié au savoir, pour lequel la Ville a participé à hauteur de 2 M€. Le projet global d'installation du siège de la Communauté Universitaire d'Etablissement

Bourgogne-Franche-Comté (**COMUE** BFC) s'achève prochainement ; 0,9 M€ sont inscrits sur cette opération au BP 2017.

En 2017, la rénovation du **Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie** va se poursuivre. C'est un projet impressionnant : l'installation des verrières s'est déroulée dernièrement, permettant de prendre toute la mesure de la beauté d'un lieu désormais baigné de lumière. 3,2 M€ sont positionnés cette année pour les travaux et 500 K€ seront notamment inscrits dans les tranches annuelles au titre de la restauration des collections et la création d'un dispositif multimédia, afin de préparer l'ouverture au public prévue en 2018. Autre lieu culturel emblématique bisontin,

le Musée de la Résistance et de la Déportation va poursuivre sa mutation avec la fin des travaux de mises aux normes et de sécurité (420 K€ au BP), avant sa rénovation muséographique complète. **Le Naturalium de la Citadelle** sera inauguré cette année, avec la création d'un nouvel espace allant au-delà de la simple modernisation scénographique du nouvel espace d'exposition.

Les études de diagnostic relatives au patrimoine Vauban sont désormais achevées. La deuxième phase de grands travaux de restauration sur la Citadelle dans le cadre de l'inscription UNESCO va débuter cette année ; la rénovation des remparts de la Gare d'Eau se poursuivra parallèlement : 275 K€ figurent au BP 2017. Rappelons que cette opération pluriannuelle bénéficie d'un soutien de nos partenaires dans le cadre du CPER 2015-2020. Autre chantier de préservation du patrimoine, suite à l'incendie criminel, les travaux de restauration de l'Hôtel de Ville sont désormais engagés avec 300 K€ inscrits au BP et consacrés aux espaces du rez-de-chaussée et du premier étage. L'opération de rénovation du quai de Strasbourg se poursuit (100 K€ en 2017).



Enfin, certains sites dédiés à **la culture musicale** vont faire l'objet d'une attention particulière, par exemple **la rénovation du Bastion de Bregille** (50 K€), en parallèle avec le projet d'extension de La Rodia.

Mentionnons enfin, dans les évènements à venir, l'organisation du 70^{ème} anniversaire du Festival International de Musique mais aussi celle de la Coupe de France de cyclocross, 2 manifestations reconnues auxquelles la Ville participera activement.

On le voit, les priorités politiques et nos axes transversaux de proximité, de rayonnement, de développement durable se déclinent très concrètement et de manière chiffrée dans le BP 2017, qui reflète de fait tant notre ambition que la diversité de notre action.

2. Les politiques publiques municipales

Les politiques municipales sont multiples, elles couvrent tout le territoire de la Ville et touchent tous ses habitants, à tous les âges de la vie souvent même au-delà des seules limites communales. Outre la présentation budgétaire fixée par la nomenclature comptable, le budget de la Ville est ventilé en dépenses sur 11 politiques publiques, qui permettent une vision analytique et transversale des interventions. C'est un outil de pilotage interne adapté aux choix et aux spécificités des interventions municipales. Les données ci-après s'entendent en investissement et en fonctionnement, dépenses de personnel comprises, mais hors dette, pour le seul budget principal (pour mesurer l'intégralité du champ d'action de la Collectivité, il faudrait ajouter la totalité des budgets annexes, ainsi que le budget du CCAS et des régies autonomes personnalisées par exemple).

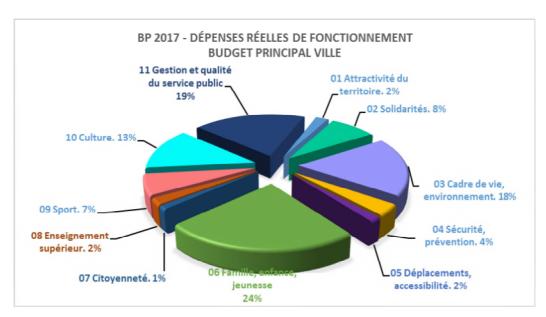
Pour mémoire, les 11 politiques municipales sont les suivantes :

- 1. Contribuer au développement, à la création de richesses et à l'attractivité du territoire
- 2. Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous
- 3. Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement
- 4. Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants
- 5. Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous
- 6. Créer un environnement favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance et de la jeunesse
- 7. Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social
- 8. Participer au développement de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'innovation
- 9. Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports
- 10. Promouvoir les arts, développer les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine
- 11. Optimiser la gestion et la qualité du service public.

Cette approche des politiques publiques présente évidemment un caractère informatif, d'autant qu'elle n'est pas retraitée des changements de périmètre année par année. Ainsi, la ventilation d'une dépense suppose son rattachement à une seule politique publique, alors que nombre d'actions ont un caractère transversal (la politique de la Ville, la citoyenneté, l'attractivité). Par ailleurs, si les dépenses de fonctionnement ont un caractère globalement stable d'un exercice sur l'autre, les dépenses d'investissement qui sont par nature ponctuelles peuvent davantage varier selon les programmes d'équipement. Enfin, les compétences même de la Ville influent sur cette répartition (éducation, culture, cadre de vie) alors que les politiques de développement économique et de déplacement sont, elles, par exemple, d'abord de la responsabilité de l'Agglomération.

BP 2017 - Dépenses réelles de Fonctionnement Budget Principal Ville (hors intérêts de la dette)

n° PP	Libellé de la Politique Publique	Dépenses en €	Dép en %
01	Contribuer au dévt, à la création de richesses et à l'att. du territoire	2 956 827	2,16 %
02	Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous	10 955 828	8,01 %
03	Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement	25 266 967	18,47 %
04	Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants	4 761 801	3,48 %
05	Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous	2 101 672	1,54 %
06	Créer un envt favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance- jeunesse	32 884 700	24,04 %
07	Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social	1 667 066	1,22 %
08	Participer au dév. de l'enseignement sup., de la recherche et de l'innovation	2 794 298	2,04 %
09	Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports	8 953 924	6,54 %
10	Promouvoir les arts, dév. les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine	17 920 672	13,10 %
11	Optimiser la gestion et la qualité du service public	26 552 534	19,41 %
	TOTAL :	136 816 289	100,00 %



Cette présentation permet de visualiser non seulement les principales compétences de la Ville, mais aussi les secteurs d'intervention sur lesquels sont affectés l'essentiel des personnels municipaux. La politique N° 6-Famille, enfance, jeunesse représente en pourcentage le premier poste de dépenses de fonctionnement (24 %), suivi de la politique N° 3-Cadre de vie et environnement (18 %) qui compte notamment l'ensemble des moyens intervenant au titre des aménagements urbains, de la voirie et des espaces verts et 11-Gestion et qualité du service public (19 %): celle-ci est en légère augmentation compte tenu des transferts de compétences (qui regroupent les différents crédits affectés aux politiques dans l'attribution de compensation). Cette dernière regroupe les services fonctionnels (finances, affaires juridiques) mais aussi l'Etat Civil, les Formalités Administratives, le Parc Auto, etc. Suivent la politique N° 10-Culture (13 %) et la politique N° 2-Solidarités (8 %). Comme indiqué ci-avant, cette dernière est sous-évaluée puisque seule la subvention de la Ville au CCAS est ici comptabilisée.

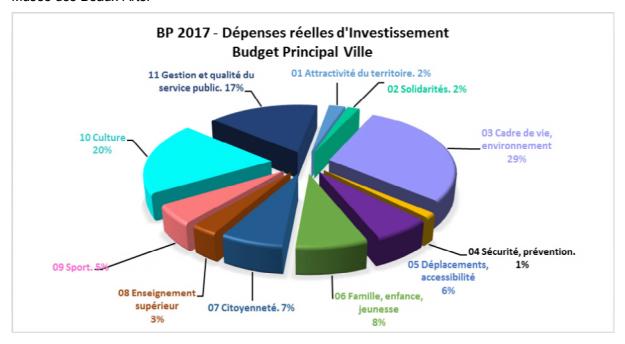
En fonctionnement, le volet «attractivité du territoire», dont le développement économique et touristique, est essentiellement porté par l'Agglomération.

BP 2017 - Dépenses réelles d'Investissement (hors dette)
Budget Principal Ville

n° PP	Libellé de la Politique Publique	Dépenses en €	Dép en %
01	Contribuer au développement, à la création de richesses et à l'attractivité du territoire	1 225 463	2,41 %
02	Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous	910 223	1,79 %
03	Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement	14 871 318	29,22 %
04	Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants	666 582	1,31 %
05	Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous	3 203 100	6,29 %
06	Créer un envt favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance-jeunesse	3 921 282	7,70 %
07	Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social	3 450 446	6,78 %
08	Participer au dév. de l'enseignement sup., de la recherche et de l'innovation	1 505 288	2,96 %
09	Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports	2 636 630	5,18 %
10	Promouvoir les arts, dév. les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine	10 023 945	19,69 %
11	Optimiser la gestion et la qualité du service public	8 486 879	16,67 %
	TOTAL :	50 901 156	100,00 %

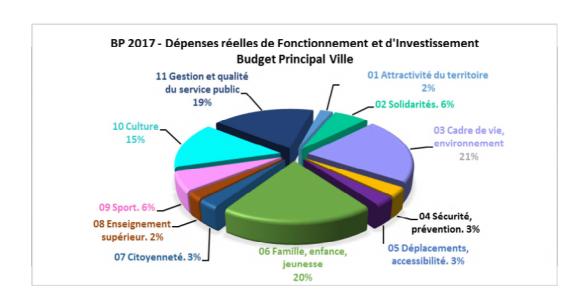
La répartition prévisionnelle des crédits d'investissement, hors dette et résultat reporté mais en incluant les restes à réaliser en dépenses, est logiquement assez différente de celle des crédits de fonctionnement. Elle subit également des variations plus importantes d'une année sur l'autre, selon la nature des projets en cours.

En 2017, les deux premiers axes sur l'investissement sont l'amélioration du cadre de vie et l'aménagement urbain, ainsi que la culture et le patrimoine, avec notamment le projet sur le Musée des Beaux-Arts.



BP 2017 - Dépenses réelles de Fonctionnement et d'Investissement Budget Principal Ville

n° PP	Libellé de la Politique Publique	Dépenses en €	Dép en %
01	Contribuer au dévt, à la création de richesses et à l'att. du territoire	4 182 290	2,2 %
02	Développer les solidarités et l'accès à l'emploi pour tous	11 866 051	6,3 %
03	Poursuivre l'amélioration du cadre de vie, en protégeant l'environnement	40 138 285	21,4 %
04	Contribuer à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des habitants	5 428 383	2,9 %
05	Organiser et faciliter les déplacements et l'accessibilité pour tous	5 304 772	2,8 %
06	Créer un envt favorable à la famille et à l'épanouissement de l'enfance-jeunesse	36 805 982	19,6 %
07	Favoriser la citoyenneté et développer l'échange et le lien social	5 117 512	2,7 %
08	Participer au dév. de l'enseignement sup., de la recherche et de l'innovation	4 299 586	2,3 %
09	Promouvoir le sport et faciliter la pratique de tous les sports	11 590 554	6,2 %
10	Promouvoir les arts, dév. les pratiques culturelles et valoriser le patrimoine	27 944 617	14,9 %
11	Optimiser la gestion et la qualité du service public	35 039 413	18,7 %
	TOTAL :	187 717 445	100,00 %



III - <u>LES EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2017</u>

1. Le budget général

La structure du budget général 2017, budget principal et budgets annexes, tous mouvements confondus, est présentée ci-dessous :

BUDGET GENERAL 2017

	DEPENSES			RECETTES				
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Mouvements de reprise	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Mouvements de reprise		
INVESTISSEMENT								
Budget Principal	58 667 314.00	5 363 610.00	34 790 779.12	35 579 162.00	28 451 762.00	34 790 779.12		
Budget Eau	2 960 650.00	536 787.00		355 593.00	3 141 844.00			
Budget Assainissement	6 428 886.00	751 219.00		2 709 303.00	4 470 802.00			
Budget Forêts	128 799.00	80 000.00			208 799.00			
Budget Chauffage Urbain	1 611 238.00	432 255.00		815 524.00	1 227 969.00			
Budget Archéologie Préventive	27 604.45	81 669.91			13 023.00	96 251.36		
Budget ZA Thomas Edison			101 213.18		101 213.18			
Budget ZA Madeleine Brès			210 477.75		210 477.75			
Budget Lotissement Montarmots			36 800.00		36 800.00			
TOTAL INVESTISSEMENT	69 824 491.45	7 245 540.91	35 139 270.05	39 459 582.00	37 862 689.93	34 887 030.48		
FONCTIONNEMENT								
Budget Principal	140 257 288.60	28 451 762.00		155 180 788.00	5 363 610.00	8 164 652.60		
Budget Eau	7 127 684.00	3 141 844.00		9 732 741.00	536 787.00			
Budget Assainissement	6 854 875.00	4 470 802.00		10 574 458.00	751 219.00			
Budget Forêts	438 859.00	208 799.00		567 658.00	80 000.00			
Budget Chauffage Urbain	510 730.00	1 093 778.00		1 306 444.00	298 064.00			
Budget Archéologie Préventive	328 154.00	13 023.00		259 507.09	81 669.91			
Budget ZA Thomas Edison		101 213.18		101 213.18				
Budget ZA Madeleine Brès		210 477.75		210 477.75				
Budget Lotissement Montarmots		36 800.00	663 200.00			700 000.00		
TOTAL FONCTIONNEMENT	155 517 590.60	37 728 498.93	663 200.00	177 933 287.02	7 111 349.91	8 864 652.60		

Le budget général 2017, y compris les mouvements d'ordre et de reprise, s'équilibre à 306,1 M€, dont 193,9 M€ pour le fonctionnement et 112,2 M€ pour l'investissement. Par rapport au Budget Primitif 2016, il est en évolution de + 1,2 % (+ 0,7 % et + 2 % respectivement au titre du fonctionnement et de l'investissement).

La part du budget principal s'élève à 267,5 M€ (soit 87,4 % du budget général), les budgets annexes se chiffrent quant à eux à 38,6 M€. Sur ce dernier montant, les budgets Eau, Assainissement et Chauffage Urbain pèsent pour 93,1 %.

Les mouvements d'ordre se montent à 45 M€ et comprennent notamment les virements de la section de fonctionnement à l'investissement (20,2 M€) et la dotation aux amortissements des immobilisations (17,5 M€). Pour la deuxième année consécutive et comme le prévoit la Loi de Finances Rectificative pour 2015, une inscription budgétaire est effectuée au titre du budget principal à hauteur de 5,2 M€ afin de permettre la neutralisation budgétaire des amortissements des subventions d'équipement.

Hors gestion active de la dette (en 2017 : 13,1 M€ contre 15,5 M€ en 2016) et hors reprises liées au budget principal et au lotissement Montarmots, les dépenses réelles du budget général s'établissent à 212,6 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 155,5 M€ dont 15,3 M€ pour les budgets annexes. Les dépenses réelles d'investissement, hors mouvements de reprise énoncés ci-dessus et y compris la gestion active de la dette, se chiffrent à 70,1 M€ dont 11,5 M€ pour les budgets annexes.

Le budget principal ayant donné lieu à des commentaires détaillés ci-avant et une partie étant spécifiquement dédiée aux budgets annexes, il ne s'agit ici que de faire ressortir les grandes masses, ainsi que les évolutions les plus marquantes entre 2016 et 2017 sur le budget général.

BP 2017 - BUDGET GENERAL - RECETTES REELLES

	BUDGET PRINCIPAL		BUDGET PRINCIPAL		2017	7/2016	ΕA	ΔU	ASSAINIS	SSEMENT	CHAUFFAG	SE URBAIN	ARCHE PREVE LOTISS MONTAR	EMENT		BUDGETS EXES	2017	7/2016		BUDGET ERAL	2017	7/2016
	BP 2016	BP 2017	en M€	en %	BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017	en M€	en %	BP 2016	BP 2017	en M€	en %		
Subventions	3 431 919	2 792 566	-0.6	-18.6%	66 073	186 929	66 500	39 400	233 770	76 211			366 343	302 540	-0.1	-17.4%	3 798 262	3 095 106	-0.7	-18.5%		
Cessions	839 376	2 000 000	1.2	138.3%													839 376	2 000 000	1.2	138.3%		
Autres recettes	5 109 333	5 024 827	-0.1	-1.7%					244 578	134 191	80 539	96 251	325 117	230 442	-0.1	-29.1%	5 434 450	5 255 269	-0.2	-3.3%		
Emprunts	12 700 000	12 700 000			1 251 025	168 664	1 257 248	2 669 903	982 000	605 122			3 490 273	3 443 689	0.0	-1.3%	16 190 273	16 143 689	0.0	-0.3%		
Investissement	22 080 628	22 517 393	0.4	2.0%	1 317 098	355 593	1 323 748	2 709 303	1 460 348	815 524	80 539	96 251	4 181 733	3 976 671	-0.2	-4.9%	26 262 361	26 494 064	0.2	0.9%		
Fiscalité directe	79 551 466	80 375 991	0.8	1.0%													79 551 466	80 375 991	0.8	1.0%		
Fiscalité indirecte	13 116 750	13 084 050	0.0	-0.2%													13 116 750	13 084 050	0.0	-0.2%		
Fiscalité reversée	1 716 397	2 622 732	0.9	52.8%													1 716 397	2 622 732	0.9	52.8%		
Fiscalité	94 384 613	96 082 773	1.7	1.8%													94 384 613	96 082 773	1.7	1.8%		
Dotations Etat	33 883 020	33 163 038	-0.7	-2.1%													33 883 020	33 163 038	-0.7	-2.1%		
Subventions	8 076 014	8 374 449	0.3	3.7%	13 000		77 000	30 350			588 028	583 965	678 028	614 315	-0.1	-9.4%	8 754 042	8 988 764	0.2	2.7%		
Autres	17 204 316	17 560 528	0.4	2.1%	9 626 880	9 732 741	10 308 879	10 544 108	1 221 534	1 306 444	1 016 125	554 891	22 173 418	22 138 184	0.0	-0.2%	39 377 734	39 698 712	0.3	0.8%		
Excédent reporté	8 233 938	8 164 653	-0.1	-0.8%							61 249		61 249		-0.1	-100.0%	8 295 187	8 164 653	-0.1	-1.6%		
Fonctionnement	161 781 901	163 345 441	1.6	1.0%	9 639 880	9 732 741	10 385 879	10 574 458	1 221 534	1 306 444	1 665 402	1 138 856	22 912 695	22 752 499	-0.2	-0.7%	184 694 596	186 097 940	1.4	0.8%		
Propositions nouvelles	183 862 529	185 862 834	2.0	1.1%	10 956 978	10 088 334	11 709 627	13 283 761	2 681 882	2 121 968	1 745 941	1 235 107	27 094 428	26 729 170	-0.4	-1.3%	210 956 957	212 592 004	1.6	0.8%		
Reports + Autofinancement N-1	31 114 822	34 790 779									708 787	700 000	708 787	700 000			31 823 609	35 490 779				
Gestion active de la dette	15 525 102	13 061 769															15 525 102	13 061 769				
Recettes totales	230 502 452	233 715 382			10 956 978	10 088 334	11 709 627	13 283 761	2 681 882	2 121 968	2 454 728	1 935 107	27 803 215	27 429 170			258 305 668	261 144 552				

BP 2017 - BUDGET GENERAL - DEPENSES REELLES

	BUDGET PRINCIPAL		2017	/2016	ΕA	ΑU	ASSAINIS	SSEMENT	CHAUFFAG	GE URBAIN	FORETS, ARI PREVENTIVE, I MONTARMOT ACTIV	OTISSEMENT S ET ZONES	TOTAL B ANNI	SUDGETS EXES	2017	/2016	TOTAL E GENE		2017	/2016
	BP 2016	BP 2017	en M€	en %	BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017	en M€	en %	BP 2016	BP 2017	en M€	en %
Dépenses hors dette	31 819 040	31 989 545	0.2	0.5%	2 925 000	2 098 700	3 226 500	5 001 700	1 469 120	808 238	213 468	453 294	7 834 088	8 361 932	0.53	6.7%	39 653 128	40 351 477	0.7	1.8%
Dette en capital	12 913 000	13 616 000	0.7	5.4%	837 000	861 950	1 393 000	1 427 186	758 000	803 000	14 500	14 800	3 002 500	3 106 936	0.10	3.5%	15 915 500	16 722 936	0.8	5.1%
Investissement	44 732 040	45 605 545	0.9	2.0%	3 762 000	2 960 650	4 619 500	6 428 886	2 227 120	1 611 238	227 968	468 094	10 836 588	11 468 868	0.63	5.8%	55 568 628	57 074 413	1.5	2.7%
Personnel	80 023 406	75 644 599	-4.4	-5.5%	2 860 949	2 860 969	2 390 544	2 390 401			479 625	497 950	5 731 118	5 749 320	0.02	0.3%	85 754 524	81 393 919	-4.4	-5.1%
Subventions	18 618 233	18 074 723	-0.5	-2.9%	12 000	22 000	10 000	10 000					22 000	32 000	0.01	45.5%	18 640 233	18 106 723	-0.5	-2.9%
Charges financières	3 827 000	3 441 000	-0.4	-10.1%	293 595	274 757	387 274	359 086	289 040	285 515	762	361	970 671	919 719	-0.05	-5.2%	4 797 671	4 360 719	-0.4	-9.1%
Autres dépenses	36 661 850	43 096 967	6.4	17.6%	4 028 434	3 969 958	4 302 309	4 095 388	165 722	225 215	1 037 586	268 702	9 534 051	8 559 263	-0.97	-10.2%	46 195 901	51 656 230	5.5	11.8%
Fonctionnement	139 130 489	140 257 289	1.1	0.8%	7 194 978	7 127 684	7 090 127	6 854 875	454 762	510 730	1 517 973	767 013	16 257 840	15 260 302	-1.00	-6.1%	155 388 329	155 517 591	0.1	0.1%
Total propositions nouvelles	183 862 529	185 862 834	2.0	1.1%	10 956 978	10 088 334	11 709 627	13 283 761	2 681 882	2 121 968	1 745 941	1 235 107	27 094 428	26 729 170	-0.37	-1.3%	210 956 957	212 592 004	1.6	0.8%
Reports + autofinancement N-1 dépenses d'équipement	31 114 822	34 790 779									708 787	700 000	708 787	700 000			31 823 609	35 490 779		
Gestion active dette	15 525 102	13 061 769															15 525 102	13 061 769		
Dépenses totales	230 502 452	233 715 382			10 956 978	10 088 334	11 709 627	13 283 761	2 681 882	2 121 968	2 454 728	1 935 107	27 803 215	27 429 170			258 305 668	261 144 552		

Les grandes évolutions à souligner sont les suivantes :

- **sur le fonctionnement**: les dépenses de fonctionnement stagnent par rapport à 2016 (+ 0,1 %). L'augmentation constatée de + 0,8 % sur le budget principal est néanmoins à retraiter des changements de périmètres qui seront abordés dans une partie ci-après (après retraitement : cette augmentation est ramenée à + 0,1 %). L'évolution constatée au titre des budgets annexes (- 6,1 %) est essentiellement due, d'une part à une baisse des charges à caractère général pour les budgets Eau et Assainissement et d'autre part à la prévision des crédits au BP 2016 inscrits en totalité pour le budget du lotissement Montarmots, budget qui ne fait l'objet que de mouvements de reprise en 2017.

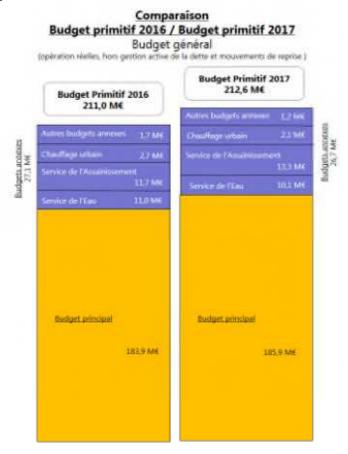
Tous budgets confondus, les recettes réelles de fonctionnement sont quant à elles en augmentation de + 0,8 % par rapport au BP 2016 (1 % pour le budget principal et + 0,7 % après retraitements).

- sur l'investissement : les dépenses réelles totales du budget général hors gestion active de la dette et mouvements de reprise s'élèvent à 57,1 M€ dont 16,7 M€ au titre du remboursement de la dette en capital (rappel BP 2016 : 15,9 M€). Les autres dépenses (40,4 M€) sont constituées principalement des dépenses d'équipement pour 38,8 M€ répartis à hauteur de 30,7 M€ et 8,1 M€ respectivement au titre du budget principal et des budgets annexes.

Au total, tous budgets confondus, y compris les reports de 2016 (23,4 M€), ce ne sont donc pas moins de 62,2 M€ qui sont prévus en dépenses d'équipement par la Ville en 2017.

L'investissement est assuré notamment par un recours à l'emprunt prévu pour 16,1 M€ tous budgets confondus, comme en 2016.

Le graphique ci-dessous présente de manière synthétique la structuration du budget général de la Ville, et sa comparaison avec le BP 2016.



2. Le budget principal

Le Budget principal 2017 s'équilibre à hauteur de 267,5 M€, contre 264 M€ en 2016, tous mouvements confondus. En mouvements réels uniquement, y compris mouvements de reprise, il s'établit à 233,7 M€ contre 230,5 M€ en 2016.

Plusieurs facteurs différenciés expliquent cette hausse, hors choix et évolutions de 2017 :

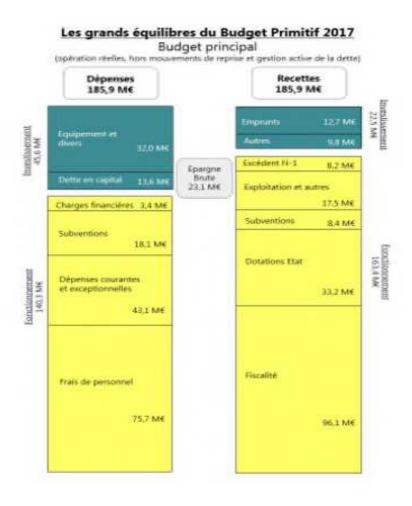
Tout d'abord, les restes à réaliser en dépenses s'établissent en hausse par rapport à 2016 : 18,9 M€, soit + 1,3 M€ par rapport à 2016, ce qui permet d'augmenter d'autant la capacité d'investissement.

Parallèlement, la diminution progressive, entamée depuis plusieurs années maintenant, des capacités revolving se poursuit, ce type de produit n'étant plus proposé par les banques. Elle passe ainsi de 15,5 M€ en 2016 à 13,1 M€ en 2017.

Par ailleurs, le budget est marqué par des changements de périmètre. Nous y reviendrons dans le détail.

Au final, hors gestion active de la dette et mouvements de reprises, le budget principal 2017 s'établit à 185,9 M€, contre 183,9 M€ en 2016 : il est en hausse de 1,1 %.

Le graphique ci-après présente de manière synthétique la structure du budget principal s'agissant des opérations réelles, hors mouvements de reprise et de gestion active de la dette.



2.1. Les changements de périmètres

Chaque année, traditionnellement, le rapport de présentation du BP fait part des changements de périmètres et les évolutions font l'objet de retraitements, qui portent uniquement sur la section de fonctionnement du budget principal, pour faciliter les comparaisons, qui connaîtraient sans cela des variations atypiques, avec les années précédentes et de façon à produire des analyses cohérentes.

Le BP 2017 ne déroge pas à cette analyse, sur 3 principaux thèmes.

La première évolution, la plus importante en termes d'impact budgétaire, est **la poursuite des rapprochements avec l'Agglomération du Grand Besançon.** Le Budget Primitif 2017 intègre en effet à la fois l'impact en année pleine des mutualisations et transformations en services communs intervenues au 1^{er} juillet 2016 qui avaient été intégrées en Décision modificative (délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2016), mais également les nouveaux mouvements de transferts et de mutualisations au 1^{er} janvier 2017 (Conseil Municipal du 12 décembre 2016) avec notamment :

- les nouvelles organisations des services techniques, du pôle Services à la Population, du pôle Culture et du pôle Développement,
- les transferts des Zones d'Activités Economiques et des compétences Commerce, Tourisme (ressources et charges concernant l'Office de Tourisme et la gestion du Camping au Grand Besançon).

Le transfert des agents concernés de la Ville à la CAGB conduit à une baisse de la masse salariale prévue à la Ville et le cas échéant des crédits d'exploitation correspondants, avec en parallèle une augmentation de l'attribution de compensation versée à la CAGB. La structure des dépenses et recettes de fonctionnement s'en trouve ainsi bouleversée de BP à BP, mais la masse globale des dépenses et des recettes reste similaire.

La mise en place à la rentrée scolaire 2016-2017 de la déclaration des accueils périscolaires dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire impacte également les prévisions de dépenses et recettes du Budget Primitif 2017 : seul un trimestre scolaire était en effet prévu au BP 2016. Les dépenses liées au renforcement du taux d'encadrement, de la qualification des animateurs, à la présence des référents sur tous les temps d'accueils périscolaires et aux interventions associatives et sportives pour améliorer et diversifier l'offre d'activité proposées s'accompagnent de recettes supplémentaires de la Caisse d'Allocations Familiales et d'une participation symbolique des familles. Le coût net supplémentaire au BP 2017 par rapport à 2016 est de 0,4 M€.

Enfin, doivent également faire l'objet de retraitements deux opérations ponctuelles, sur les deux années d'étude : le deuxième tour des élections régionales de décembre 2015 budgété en 2016 et pour 2017, l'organisation des élections présidentielles et législatives.

Le tableau ci-après présente de manière simplifiée les évolutions réelles constatées à périmètre constant uniquement sur les différents postes budgétaires impactés par les changements de périmètres :

BUDGET PRINCIPAL - RETRAITEMENTS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT par postes

	BP 2016 avec retraitements	BP 2017 avec retraitements	Evolution BP 1		
			en %	en montant	
	Recettes réelles				
Fiscalité indirecte	13 116 750,00	13 384 050,00	2,0 %	267 300,00	
Subventions participations	8 076 014,00	7 931 868,00	- 1,8 %	- 144 146,00	
Autres recettes	17 121 851,00	17 198 750,00	0,4 %	76 899,00	
Total recettes de fonctionnement	161 699 435,88	162 841 081,60	0,7 %	1 141 645,72	
	Dépenses réelles				
Personnel permanent	75 071 542,00	75 820 512,00	1,0 %	748 970,00	
Personnel vacataire géré par les services	4 840 509,00	4 861 592,00	0,4 %	21 083,00	
Subvention CCAS	9 802 021,00	9 798 951,00	0,0 %	- 3 070,00	
Subventions hors CCAS	8 816 212,00	8 450 812,00	- 4,1 %	- 365 400,00	
Dépenses à évolution contrainte	24 697 477,00	24 673 011,00	- 0,1 %	- 24 466,00	
Crédits de services	11 786 441,88	11 942 369,60	1,3 %	155 927,72	
Total dépenses de fonctionnement	139 019 133,88	139 144 678,60	0,1 %	125 544,72	

2.2. Les principaux postes du budget principal

BUDGET PRIMITIF 2017 - RECETTES REELLES

DINCET DDINCIDAL	BP 2016	BP 2017	Evolution 20	17/ <u>20</u> 16
BUDGET PRINCIPAL	en €	en €	en €	en %
INVESTISSEMENT				
Amendes de police	1 000 000	1 200 000	200 000	20.0
TLE - Taxe Aménagement	750 000	750 000		
F.C.T.V.A.	3 300 000	3 000 000	-300 000	-9.1
Subventions d'équipement	3 431 919	2 792 566	-639 353	-18.6
Produits des cessions d'immobilisations	839 376	2 000 000	1 160 624	138.3
	59 333	74 827	15 494	26.1
Autres recettes d'investissement	9 380 628	9 817 393	436 765	4.7
Recettes hors emprunt	12 700 000	12 700 000	430 703	7.7
Emprunt			400 705	0.0
Total propositions nouvelles	22 080 628	22 517 393	436 765	2.0
Gestion active de la dette	15 525 102	13 061 769	-2 463 333	-15.9
Autofinancement des investissements réalisés n-1	13 503 224	15 879 067	2 375 843	17.6
Autofinancement des reports de dépenses de N-1 en N	4 611 253	6 172 187	1 560 934	33.9
Reports de N-1	13 000 345	12 739 525	-260 819	-2.0
TOTAL INVESTISSEMENT	68 720 552	70 369 941	1 649 390	2.4
FONCTIONNEMENT				
Fiscalité directe	79 551 466	80 375 991	824 525	1.0
Taxe sur l'électricité et sur les pylônes	1 977 700	1 978 000	300	0.0
Taxe sur les jeux	1 560 000	1 560 000		
Droits d'occupation du domaine public	718 550	718 550		
Droits de stationnement	4 950 500	5 025 500	75 000	1.5
Taxe additionnelle aux droits de mutation	3 100 000	3 200 000	100 000	3.2
Taxe de séjour, locale sur la publicité extérieure et diverses	810 000	602 000	-208 000	-25.7
Fiscalité indirecte	13 116 750	13 084 050	-32 700	-0.2
	1 716 397	2 622 732	906 335	52.8
Fiscalité reversée	94 384 613	96 082 773	1 698 160	1.8
Fiscalité				
Dotation forfaitaire	21 510 000	19 780 000	-1 730 000	-8.0
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	6 241 865	6 523 836	281 971	4.5
Dotation Nationale de Péréquation	1 220 000	1 310 301	90 301	7.4
Dotation Générale de Décentralisation	1 121 882	1 121 882		
Dotations fiscales (y compris compensation droits mutation)	3 624 697	4 257 935	633 238	17.5
DGF permanents syndicaux, dotations instituteurs, de recensement et titres sécurisés	164 576	169 084	4 508	2.7
Dotations de l'Etat	33 883 020	33 163 038	-719 982	-2.1
Etat	826 633	849 333	22 700	2.7
Régions				
Départements (dont FDPTP)	363 705	361 730	-1 975	-0.5
Communes	33 000	31 000	-2 000	-6.1
Groupements de collectivités	60 000		-60 000	-100.0
CCAS et Caisse des Ecoles				
Budget communautaire (Europe)	7 000	9 462	2 462	35.2
Autres organismes	6 785 676	7 122 924	337 248	5.0
Subventions et participations	8 076 014	8 374 449	298 435	3.7
Ventes de produits, prestations de services	14 279 853	14 696 010	416 157	2.9
Revenus des immeubles	1 274 723	1 266 673	-8 050	-0.6
Redevances versées par fermiers et concessionnaires	556 500	605 000	48 500	8.7
Autres produits de gestion courante	502 600	486 718	-15 882	-3.2
Remboursements sur rémunération de personnel	212 420	228 320	15 900	7.5
·	369 220	264 220	-105 000	-28.4
Produits exceptionnels divers	9 000	13 587	4 587	51.0
Autres recettes de fonctionnement	17 204 316	17 560 528	356 212	2.1
Autres recettes				
Total propositions nouvelles	153 547 963	155 180 788	1 632 825	1.1
Reprise anticipée de l'excédent N-1	8 233 938	8 164 653	-69 285	-0.8
	161 781 901	163 345 441	1 563 540	1.0
TOTAL FONCTIONNEMENT	1			
TOTAL FONCTIONNEMENT TOTAL GENERAL (propositions nouvelles + excédent N-1)	183 862 529	185 862 834	2 000 305	1.1

BUDGET PRIMITIF 2017 - DEPENSES REELLES

DUDGET DDWGDAL	BP 2016	BP 2017	Evolution 2017/20	
BUDGET PRINCIPAL	en €	en€	en €	en %
INVESTISSEMENT				
Dépenses d'équipement (chapitres 20 (sauf 204)-21-23)	25 487 511	29 277 184	3 789 673	14.9
Subventions d'équipement versées (chapitre 204)	5 008 820	1 399 191	-3 609 629	-72.1
Dépenses imprévues	1 000 000	1 000 000		
Equipement	31 496 331	31 676 375	180 044	0.6
Dette en capital	12 913 000	13 616 000	703 000	5.4
Autres dépenses	322 709	313 170	-9 539	-3.0
Total propositions nouvelles	44 732 040	45 605 545	873 505	2.0
Gestion active de la dette	15 525 102	13 061 769	-2 463 333	-15.9
Autofinancement des investissements réalisés n-1	13 503 224	15 879 067	2 375 843	17.6
Reports de crédits n-1	17 611 597	18 911 712	1 300 115	7.4
TOTAL INVESTISSEMENT	91 371 964	93 458 093	2 086 130	2.3
FONCTIONNEMENT				
Personnel permanent géré par le service emploi et compétences	75 154 307	70 082 339	-5 071 968	-6.7
Personnel vacataire géré par les services	4 869 099	5 562 260	693 161	14.2
Personnel	80 023 406	75 644 599	-4 378 807	-5.5
Intérêts et charges financières	3 827 000	3 441 000	-386 000	-10.1
Subventions de fonctionnement au CCAS	9 802 021	9 798 951	-3 070	0.0
Subventions de fonctionnement (hors CCAS)	8 816 212	8 275 772	-540 440	-6.1
Subventions	18 618 233	18 074 723	-543 510	-2.9
Contingents et participations obligatoires	5 900 232	5 767 559	-132 673	-2.2
Déficit du budget Forêts	374 736	374 558	-178	0.0
Déficit du budget Archéologie Préventive	213 292	51 503	-161 789	-75.9
Indemnités, cotisations et formation des élus	985 340	984 590	-750	-0.1
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	212 000	212 000		0
Reverst fiscalité entre Coll. Locales - Attribution Compensation	1 777 506	8 378 287	6 600 781	371.4
Reversement et restitution sur impôts et taxes (autres)	438 142	176 000	-262 142	-59.8
Pertes sur créances irrécouvrables - Créances éteintes	200 000	200 000		00.0
Titres annulés	76 000	143 000	67 000	88.2
Dépenses imprévues	1 004 000	1 100 000	96 000	9.6
Impôts, taxes et versements assimilés	704 202	714 030	9 828	1.4
Contrats de service public	2 095 270	1 966 922	-128 348	-6.1
Energie (chauffage, éclairage)	5 661 039	5 823 549	162 510	2.9
Alimentation	1 296 081	1 330 041	33 960	2.6
Prestations de services (tranquillité publique)	112 750	139 707	26 957	23.9
Loyers et charges locatives	1 541 250	1 507 450	-33 800	-2.2
Eau et assainissement des bâtiments	747 548	725 005	-22 543	-3.0
Cotisations municipales	305 068	343 048	37 980	12.4
Assurances	450 050	417 733	-32 317	-7.2
Affranchissements	245 458	272 455	26 997	11.0
Télécommunications	320 000	310 000	-10 000	-3.1
Autres	37 513	27 933	-9 580	-25.5
Dépenses à évolution contrainte	24 697 477	30 965 370	6 267 893	25.4
Fournitures d'atelier et de voirie	2 127 119	2 057 550	-69 569	-3.3
Prestations de service	1 652 736	1 930 874	278 138	16.8
Travaux et réparations	2 576 533	2 540 628	-35 905	-1.4
Autres	5 430 054	5 446 114	16 060	0.3
Crédits d'exploitation	11 786 442	11 975 166	188 724	1.6
Charges exceptionnelles (sauf 673)	177 931	156 431	-21 500	-12.1
TOTAL FONCTIONNEMENT	139 130 489	140 257 289	1 126 800	0.8
TOTAL GENERAL propositions nouvelles	183 862 529	185 862 834	2 000 305	1.1
TOTAL GENERAL avec gestion active de la dette, reports et autofinancement de N-1	230 502 452	233 715 382	3 212 929	1.4

a) Une section de fonctionnement une nouvelle fois contrainte

• L'atonie des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent au BP 2017 à 163,3 M€ y compris l'excédent reporté : elles sont en hausse de 1 %, et de 0,7 % à périmètre constant.

Il convient d'ailleurs de souligner la grande stabilité de cet excédent, qui se monte à 8,2 M€, comme en 2016 et comme en 2015. Ce maintien témoigne, alors même que les recettes subissent de lourdes contraintes, des efforts de gestion réalisés tout au long de l'année qui permettent à la Ville de maintenir son fonds de roulement. C'est aussi la preuve d'un pilotage budgétaire infraannuel strict, qui permet la vérification de la prospective lors de toutes les phases budgétaires, décisions modificatives comprises.

Si les recettes repartent légèrement à la hausse, de 0,7 % à périmètre constant, après plusieurs années de baisses très conséquentes (pour mémoire, elles avaient baissé de 2,3 M€ et de 1,2 M€ à périmètre constant en 2016 et 2015), cette augmentation reste pour autant très modérée. Elle est encore en effet fortement marquée par la baisse des dotations de l'Etat, mais également en 2017 par la faible revalorisation des bases de fiscalité directe.

- La fiscalité directe : elle s'élève à 80,4 M€ au BP 2017, en hausse de 1,0 %. Il faut noter que cette prévision a été faite en l'absence de la notification officielle des bases, celle-ci étant intervenue trop tardivement par rapport à la date d'élaboration du rapport.

Cette faible évolution tient à plusieurs facteurs : tout d'abord, à une revalorisation forfaitaire décidée au niveau national de 0,4 %, particulièrement faible (contre 1 % en 2016 et 0,9 % en 2015), mais aussi bien évidemment au choix fait de poursuivre la stricte stabilité des taux communaux en 2017. S'y ajoute une difficulté en 2016 à estimer l'impact de la poursuite des exonérations «vieux parents» qui n'avaient pu être intégrées par les services fiscaux lors de la notification, et qu'il avait fallu pourtant prévoir, en l'absence d'informations précises. Les bases de taxe d'habitation avaient été de ce fait légèrement surestimées, même si le produit global attendu a été conforme aux prévisions 2016.

	Voté 2016	Réalisé 2016	Prévision 2017	Evol en % / produit voté	Evol en % / produit réalisé
Taxe d'habitation et taxe sur les logements vacants	39 244 600	38 924 301	39 328 484	0,2 %	1 %
Taxe sur le foncier bâti	40 212 183	40 521 516	40 953 234	1,8 %	1,1 %
Taxe sur le foncier non bâti	94 683	95 732	94 273	- 0,4 %	- 1,5 %
TOTAL	79 551 466	79 541 549	80 375 991	1 %	1,0 %

L'évolution physique des bases (constructions nouvelles notamment) est estimée à 0,6 % pour la taxe d'habitation et 0,7 % pour le foncier bâti, ce qui reste dynamique et conforme aux années précédentes.

La fiscalité directe représente 52 % des recettes réelles de fonctionnement, hors résultat reporté : cette part est stable par rapport à 2016.

- La fiscalité indirecte : elle est prévue à hauteur de 13,1 M€ au BP 2017. A périmètre constant (avec retraitement de la taxe de séjour transférée à l'Agglomération, la Ville n'en percevant que le dernier trimestre 2016), elle a une évolution dynamique de 2 %, compte tenu de l'amélioration déjà détectée en 2016. Ce dynamisme, fortement lié au contexte économique, se lit notamment sur la reprise des droits de mutations (+ 100 K€ prévus) et sur la taxe sur la publicité extérieure (+ 100 K€). Le produit des droits de stationnement, lui, est prévu en légère hausse, de 1,5 % pour intégrer notamment une évolution favorable du stationnement en surface.

- La fiscalité reversée s'établit à 2,6 M€. L'Attribution de Compensation étant devenue négative depuis 2016, ce poste n'intègre désormais plus que la Dotation de Solidarité Communautaire versée par l'Agglomération à hauteur prévisionnelle de 1,7 M€ ainsi que le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales), à hauteur de 0,9 M€. Comme indiqué lors des orientations budgétaires, le FPIC constitue une incertitude majeure, tant dans la construction du Budget Primitif, la notification n'intervenant qu'au deuxième trimestre, que dans la prospective. Pour mémoire, le territoire avait été éligible au FPIC en 2016, Besançon bénéficiant de 1,8 M€ (qui n'avaient pas pu être prévus au BP 2016).

Pour 2017, comme indiqué ci-dessus, avec les **changements de périmètre intervenus au niveau national**, le territoire Grand Bisontin, qui constitue la référence de calcul du FPIC, pourrait devenir contributeur en 2017. Le dispositif de lissage n'étant par ailleurs pas complet (prévu uniquement en cas de sortie du bénéfice), la prévision du FPIC au BP 2017 est volontairement et logiquement prudente, et correspond à 50 % de la somme reçue en 2016.

- Sans surprise, le poste des dotations de l'Etat est en recul de 0,7 M€, soit - 2,1 %. Encore faut-il souligner que ce poste est marqué, s'agissant des compensations fiscales, par une modification de législation en 2016 (poursuite de l'exonération dite «vieux parents», qui a impacté considérablement à la baisse les bases 2016 de taxe d'habitation et taxes foncières et qui sont compensées avec un an de décalage). Hors impact de ces compensations, les dotations de l'Etat évoluent au BP 2017 de - 1,7 M€ soit - 4,7 %. Malgré l'allègement de la baisse des dotations et la réforme de la dotation de solidarité urbaine, cette baisse reste donc conséquente.

Les dotations de l'Etat se montent globalement à 33,2 M€, soit 21 % des recettes de fonctionnement de l'année. Pour mémoire, au BP 2013, avant mise en œuvre du programme d'économies de l'Etat, ce poste représentait 42,2 M€ et 25 % des recettes de l'exercice!

L'évolution des différentes composantes de dotations est la suivante :

En K€	BP 2016	BP 2017	Evolution 2017/2016	
			EN K€	En %
Dotation Forfaitaire avant contribution aux déficits publics et après financement de la péréquation verticale	24 628	21 411	- 3 217	- 13,1 %
Part variable en fonction des variations de population	62	- 31	- 93	
- Contribution aux déficits publics	- 3 180	- 1 600	1 580	
= DOTATION FORFAITAIRE	21 510	19 780	- 1 730	- 8,0 %
Dotation de Solidarité et de Cohésion Urbaine	6 242	6 524	282	4,5 %
Dotation Nationale de Péréquation	1 220	1 310	90	7,4 %
Dotation Générale de Décentralisation	1 122	1 122	0	0 %
Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle	411	129	- 282	- 68,6 %
Compensation taxes foncières	530	452	- 78	- 14,7 %
Compensations taxe d'habitation	2 674	3 667	993	37,1 %
Autres dotations	174	179	5	2,9 %
TOTAL	33 883	33 163	- 720	- 2,1 %

La principale baisse porte sur la dotation forfaitaire (- 1,7 M€) qui diminue sous l'effet conjugué de la ponction pour le redressement des finances publiques (- 1,6 M€, soit la moitié de celle de 2016 et 2015) et plus accessoirement de la baisse de population DGF (- 252 habitants soit - 31 K€). Pour mémoire, l'effet population avait été inverse en 2016, ce qui avait rapporté à la Ville 62 K€ de plus.

La **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Urbaine** est prévue en évolution de + 4,5 %, à 6,5 M€ : cette évolution, qui pourrait être même plus favorable, s'explique par la réforme de la DSUCS introduite par la Loi de Finances. Elle reste toutefois encore difficile à évaluer précisément.

La **Dotation Nationale de Péréquation** est prévue au même niveau que celui effectivement perçu en 2016 (1,3 M€).

Les compensations fiscales sont estimées pour leur part à 4,2 M€ en 2017 contre 3,6 M€ en 2016. Des évolutions différenciées sont constatées en fonction du type de compensations et des modifications législatives, certaines relevant de la variable d'ajustement de l'enveloppe normée, dont l'ampleur de la baisse est inédite (-68,8 %), d'autres correspondant à une compensation partielle des exonérations de l'année précédente, et notamment la compensation au taux de 1991, des exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière, notamment celle afférente aux «vieux parents» prolongée en 2016 (+ 0,9 M€).

- Les subventions et participations représentent un montant de 8,4 M€. Ce poste est marqué par les évolutions de périmètre, notamment du fait de l'organisation des élections en 2017 (+ 39 K€) et de la prise en compte en année pleine de la déclaration des accueils périscolaires auprès de la CAF (+ 404 K€). A périmètre constant, elles évoluent de 1,8 % soit 144 K€. Cette baisse est principalement liée à la baisse de 8 % du FDPTP, due à son intégration à partir de 2017 dans la variable d'ajustement de l'enveloppe normée (- 30 K€ par rapport au montant perçu en 2016).
- Les autres recettes représentent 17,6 M€. A périmètre constant (principalement sur les nouvelles mutualisations qui mettent fin aux différents flux de facturation des mises à disposition et aux transferts de voiries d'intérêt communautaire sur les zones d'activités économiques), elles sont stables (0,4 %).
- L'excédent reporté 2016, repris par anticipation au BP 2017, se monte à 8,2 M€ : il est stable.

• Des dépenses de fonctionnement strictement maîtrisées

Nous l'avions souligné lors des orientations budgétaires, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est une des conditions essentielles de la tenue de la prospective, et de la réalisation du programme d'investissement. Elle se poursuit donc en 2017. La méthode retenue lors de l'élaboration du BP 2017 a été transversale, les efforts ayant porté, hors priorités politiques, sur l'intégralité des postes de dépenses, sans exceptions, mais en refusant une approche proportionnelle.

C'est la condition pour que le budget, et à travers lui, notre action, puissent conserver leur sens, leur utilité, leur adaptation aux besoins et aux objectifs : cette méthode, c'est donc le choix d'une approche politique, au sens noble du terme, rationnelle, pragmatique ; c'est le choix du terrain, de la réponse de proximité, au service du territoire.

Car nous n'avons pas construit le budget en essayant d'abandonner, de supprimer mais en faisant des choix d'optimisation et de priorisation.

C'est donc l'ensemble des politiques publiques, des actions, qui ont fait l'objet d'un examen fin, de manière à rechercher plus d'efficience, à optimiser partout où cela était possible. Ce travail, nous y avons associé l'ensemble des services municipaux comme nos partenaires, **au nom d'une nécessaire solidarité et d'une exemplarité indispensable.**

Le résultat, c'est un BP 2017 qui permet de préserver nos priorités et de poursuivre la mise en œuvre du plan de mandat, tout en réalisant des efforts certes exigeants, mais collectifs et justes.

<u>Les dépenses de fonctionnement du BP 2017 se montent à 140,2 M€ contre 139,1 M€, au BP 2016.</u> A périmètre constant, elles sont stables (0,1 %), ce qui témoigne des efforts de maîtrise réalisés, compte tenu d'évolutions subies très conséquentes.

- Les dépenses de personnel permanent s'élèvent à 70,1 M€, en recul de 5,1 M€ par rapport au BP 2016. Ce poste est bien évidemment impacté par les mouvements de mutualisations et transferts à l'Agglomération (la Ville continuant bien évidemment à porter sa part dans le cadre de l'Attribution de Compensation). A périmètre constant, elles sont en évolution de 1 %, ce qui est très volontariste, compte tenu des hausses «subies» par des décisions nationales (augmentation du point d'indice, revalorisation des catégories C, hausses des cotisations patronales...), des évolutions naturelles, et notamment le Glissement Vieillesse Technicité, estimé à 1,2 %, et du financement des priorités municipales : plan de renforcement de la Police Municipale et consolidation des postes de référents périscolaires notamment...

Cela implique donc, conformément à notre prospective, la poursuite des efforts en matière de pilotage de la masse salariale dans tous ses aspects : effectifs, heures supplémentaires, absentéisme... La mutualisation et la création des services communs font partie des pistes de travail en termes de recherche d'efficience et de partage d'expertise. Il s'agit donc de tendre vers une stabilité du coût de la masse salariale, en absorbant les évolutions naturelles et nationales par une optimisation globale.

- Les dépenses de personnel vacataire pour les services municipaux représentent 5,6 M€ au BP 2017 contre 4,9 M€ au BP 2016, en hausse de 0,7 M€ dus uniquement aux changements de périmètre : elles intègrent en effet pour 0,6 M€ le renforcement de l'encadrement du périscolaire en lien avec la déclaration des accueils à la CAF, ainsi que l'organisation des élections à hauteur de 0.1 M€.
- Les intérêts et charges financières s'élèvent à 3,4 M€, en baisse de plus de 0,4 M€. C'est le résultat de deux mouvements convergents en faveur d'économies sur le fonctionnement : d'une part la poursuite des opérations de réaménagements d'emprunts réalisées en 2015 et 2016, qui impactent ce poste à hauteur de près de 200 K€, et d'autre part du désendettement de la Ville engagé dès 2015 (l'encours de dette a ainsi diminué de 1,7 M€ en 2015 et de 1,6 M€ en 2016) et qui devrait se poursuivre en 2017. Cela permet donc d'atténuer les efforts demandés sur les politiques municipales au titre de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la baisse des dotations de l'Etat.

Ces économies réalisées, conjuguées aux allègements de baisse de dotations, mais aussi aux baisses réalisées les années précédentes, ont permis d'alléger les efforts demandés par rapport aux années précédentes, même s'ils restent bien réels.

- Les subventions versées par la Ville se montent au BP 2017 à 18,1 M€.

La subvention du CCAS est, comme les années précédentes, stable à périmètre constant, à hauteur de 9,8 M€, car faisant partie des priorités politiques (la baisse faciale de 3 K€ s'expliquant par des ajustements sur le personnel mis à disposition). Cela ne signifie pas que le CCAS est exonéré des efforts exigés de tous, services et partenaires. En effet, compte tenu de l'accroissement des besoins sociaux, annuellement mis en valeur dans l'Analyse des Besoins Sociaux partagée entre la Ville et le CCAS, celui-ci est soumis à une augmentation de la demande, et donc est tenu, par la stabilité de la subvention à une optimisation continue de ses moyens.

Les autres subventions de fonctionnement représentent 8,3 M€, en baisse à périmètre constant (hors transferts du tourisme notamment) de 4,1 %. Cette baisse est une fois de plus conforme à celle demandée auprès de nos services municipaux (près de -3 % hors priorités et opérations nouvelles en 2017, après 3 années de forte baisse).

Comparaison en % en BP	2014	2015	2016
Subventions aux RAP	- 2,0 %	- 5,9 %	- 0,3 %
Subventions aux Associations	0,3 %	- 5,2 %	- 5,1 %
Crédits courants des services	- 4,8 %	- 10,6 %	- 5,3 %

Cela relève d'un partage obligatoire de l'effort. En effet, dans le contexte que nous connaissons actuellement, il est indispensable d'associer l'ensemble des acteurs, publics ou privés, à la recherche d'optimisation des actions, même si nous ne sous-estimons pas la difficulté, car nous la partageons au quotidien. Nous avons toutefois confiance en nos associations et structures et dans les ressources d'innovation dont elles ont toujours fait preuve pour continuer leur action de manière optimisée et dynamique.

- Les dépenses à évolution contrainte se montent au BP 2017 à 31 M€. Sur ce poste, l'attribution de compensation représente 8,4 M€; elle est en hausse de 6,6 M€ dans le cadre de la neutralisation des mutualisations et transferts.

Après retraitements, les dépenses à évolution contrainte sont stables, voire en très légère baisse (-0,1 %) par rapport à 2016. Très clairement, c'est le signe d'un travail en profondeur sur ce poste dont l'évolution est en partie subie par le climat (énergie), par des contrats, des tarifs imposés, des charges obligatoires, d'abonnements pluriannuels....

Ce poste est l'objet, tout autant que les autres, de recherches d'économies structurelles et pérennes, pour moins subir les hausses. Nous avons travaillé ainsi sur les **économies d'énergie** (le poste énergie, soit 5,8 M€, étant prévu en hausse de 2,9 % alors que les augmentations de tarifs sont de 5,3 % sur le gaz au 01/01/2017, avec une possible nouvelle hausse en août 2017 et qu'elles pourraient être de 3 % sur l'électricité avec un rattrapage probable de la stabilité actuelle des tarifs), **sur les économies d'eau** (- 3 %) notamment dans les piscines, sur **une optimisation des contrats**, notamment sur les télécommunications (- 3,1 %), sur les assurances (-7 ,2 %) et sur les contrats de service public (- 6,1 %). Le travail a également été fait pour une optimisation des recettes, ce qui contribue par exemple à la baisse de 162 K€ de la subvention d'équilibre au budget annexe Archéologie en lien avec les recettes attendues de redevance d'Archéologie reversées par l'Etat.

Ces dépenses dites contraintes sont impactées par les chantiers structurels lancés depuis 2 ans : la systématisation des groupements de commandes Ville / Agglomération, la dématérialisation des procédures (et notamment du circuit des factures), le renforcement de la politique d'achats, la réduction du parc de véhicules et l'éco-conduite, l'optimisation de la gestion des espaces verts, la mise en œuvre d'un schéma directeur immobilier, le confortement de la politique de maîtrise énergétique, le regroupement des fonctions de nettoyage, la création d'un magasin unique pour une meilleure gestion des stocks et des matériels utilisés... L'ensemble de ce travail permet de garantir une évolution maîtrisée de ces dépenses.

- Les crédits d'exploitation des services se montent à 12 M€. A périmètre constant, ils évoluent de près de - 3 % avant prise en compte des priorités politiques et opérations nouvelles. Les efforts ont ainsi été effectués par la poursuite d'une optimisation des politiques traditionnelles, ce qui a permis de dégager une enveloppe de 250 K€ nets pour permettre, conformément à nos engagements, d'une part de préserver ou développer les priorités politiques et d'autre part de financer des opérations nouvelles.

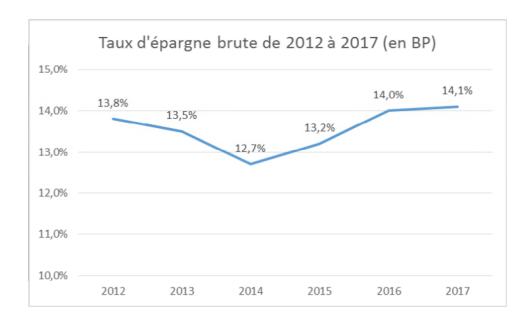
Les déploiements de crédits complémentaires, qui ont été permis par les efforts sur les actions traditionnelles et par l'allègement de la baisse des dotations par rapport aux prévisions initiales, n'ont dans ce cadre été affectés que sur les domaines prioritaires et/ou sur des dépenses engendrant des économies au moins équivalentes (et pérennes).

Le principal axe retenu a été notre priorité majeure, la politique en faveur de l'éducation et de la jeunesse, au-delà de la seule réforme des rythmes scolaires, avec notamment : la refonte du dispositif ordiclasse, l'accès de la jeunesse à la culture par le développement des différents supports de médiation, numérique et non numérique (notamment dans les bibliothèques), la sensibilisation à la citoyenneté des jeunes et étudiants...

Par ailleurs, ont été favorisées les actions d'efficience en matière de développement durable, et par exemple l'amélioration de l'entretien des équipements de fournitures d'énergie (compteurs, groupes froid...) ou encore l'extension de l'expérimentation sur les couches lavables, qui engendrent des économies sur les factures d'énergie ou de déchets.

Au final, l'épargne brute se monte à 23,1 M€, en hausse de 0,4 M€ par rapport à celle de 2016, ce qui permet de limiter l'érosion de l'épargne nette à - 0,3 M€ (pour une baisse de dotations de - 1,7 M€). C'est la preuve chiffrée de ce que nous annoncions lors des orientations budgétaires, celle d'une réactivité forte par rapport aux baisses de ressources et d'une capacité à s'adapter annuellement à ces contraintes, tout en restant dans le cadrage de notre stratégie financière. Nul doute que cette qualité restera indispensable au vu des incertitudes sur les années qui viennent.

Cela permet de stabiliser le taux d'épargne brute (épargne rapportée aux recettes de fonctionnement) qui se consolide par rapport aux années précédentes et retrouve même son niveau d'avant la baisse des dotations.



Les capacités d'action de la Ville restent donc préservées, ce qui lui permet de conserver un niveau d'investissement dynamique.

b) Un investissement qui reste dynamique, conjuguant proximité et rayonnement

Le niveau des dépenses d'équipement (dépenses directes, indirectes et participations) se monte à 32 M€ au BP 2017, comme en 2016 et en 2015, pour un montant de dépenses d'investissement de 45,6 M€ (44,7 M€ au BP 2016), y compris le remboursement du capital de la dette.

Le BP 2017 permet donc, conformément à nos engagements, de conserver un niveau d'investissement dynamique, qui permet le déploiement du Plan Pluriannuel d'Investissement, la réalisation des programmes de tranches annuelles (détaillés dans des rapports spécifiques) comme le renforcement des travaux de proximité, auquel il convient d'ajouter les restes à réaliser de 2016 (18,9 M€).

Au total, sur le budget principal, reports compris, la Ville consacrera donc 50,9 M€ (contre 49,4 M€ en 2016) à l'équipement, hors travaux réalisés en régie.

Cela reste très conséquent, supérieur même à la moyenne des réalisations de 2004 à 2016 (44,1 M€).

Cet investissement, nous le savons, joue un rôle essentiel en termes de développement économique et d'emploi mais aussi de dynamisme de notre territoire. Il fait l'objet d'une vigilance toute particulière, alors que beaucoup de collectivités l'ont déjà réduit considérablement.

2 objectifs ont guidé, nous l'avons vu, nos choix d'investissement : la nécessité de conserver un territoire fort, attractif, dynamique, et les besoins de proximité pour garantir la qualité de vie au quotidien.

Les dépenses d'équipement se répartissent en dépenses directes pour 29,3 M€, en subventions d'équipement pour 1,4 M€ et en participations pour 0,3 M€. 1 M€ sont également budgétés en dépenses imprévues.

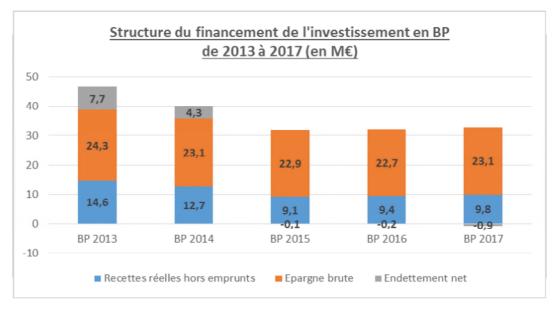
Les deux premiers postes concernent à la fois les opérations individualisées, c'est-à-dire les grandes opérations d'équipement ou d'aménagement urbain, pour un montant de 16,7 M€ (14,2 M€ en 2016), les tranches annuelles (qui correspondent aux travaux et matériels récurrents pour l'entretien du patrimoine municipal), à hauteur de 11,5 M€ (11,3 M€ en 2016), auxquelles s'ajoutent 1,1 M€ d'enveloppe de proximité (0,7 M€ en 2016).

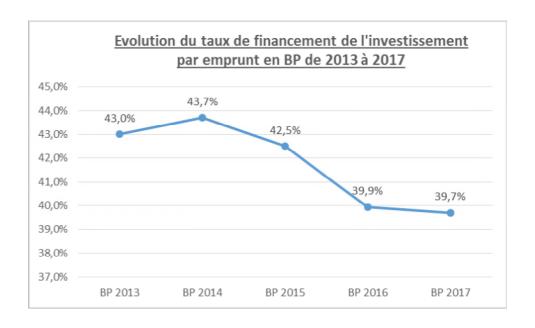
Le maintien d'un niveau conséquent d'investissement est permis grâce à une structure préservée de son financement, notamment le maintien de l'autofinancement et un dynamisme préservé des recettes externes, qui permettent de limiter l'emprunt nouveau.

Après l'effort exceptionnel d'investissement du mandat précédent et un réendettement progressif et maîtrisé, la Ville est dans une logique de désendettement, qui se poursuivra en 2017 (à hauteur minimum de 1 M€) comme en 2015 et 2016, grâce notamment à une stratégie d'optimisation des recettes externes et à un maintien de l'autofinancement.

En M€	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	Evol 2016-2017	
Dépenses réelles hors dette (1)	46,6	40,1	31,8	31,8	32	0,2	0,6%
Dépenses d'équipement, y compris dép imprévues	36,4	28,2	23,3	26,5	30,3	3,8	14,3%
Subventions d'équipement versées	10,1	11,8	8,2	5	1,4	-3,6	-72,1%
autres	0	0	0,3	0,3	0,3	0	0,0%
Recettes réelles hors emprunts (2)	14,6	12,7	9,1	9,4	9,8	0,4	4,3%
FCTVA	5	5	4,2	3,3	3	-0,3	-9,1%
Subventions reçues	1,6	1	2,5	3,4	2,8	-0,6	-18,6%
Cessions immobilières	1,8	4,9	0,8	0,8	2	1,2	138,3%
autres	6,1	1,9	1,6	1,9	2	0,1	5,3%
Besoin financement (3) = 1 - 2	32	27,4	22,7	22,4	22,2	-0,2	-0,9%
Recettes réelles de fonctionnement	180,3	181,2	172,9	161,8	163,3	1,5	0,9%
Dépenses réelles de fonctionnement	156	158,2	150	139,1	140,2	1,1	0,8%
Epargne brute	24,3	23,1	22,9	22,7	23,1	0,4	1,8%
Emprunts	20	17,5	13,5	12,7	12,7	0	0,0%
% / dépenses invt hors dette	43,0%	43,7%	42,5%	39,9%	39,7%		
Remb. dette capital	12,3	13,2	13,6	12,9	13,6	0,7	5,4%

La structure de financement de l'investissement est la suivante :





Les recettes réelles d'investissement hors emprunt s'établissent à 9,8 M€. Elles sont en légère hausse, principalement du fait du dynamisme des cessions de patrimoine, dans le cadre du schéma directeur immobilier mis en place. 2 M€ sont notamment prévus en 2017, avec notamment la vente de l'ancien Conservatoire, qui devrait apporter à la place de la Révolution un nouveau dynamisme et renforcer encore l'attractivité du Centre-Ville.

Parallèlement, les subventions reçues de nos partenaires pour les projets de la Ville sont prévues à 2,8 M€: elles restent dynamiques, à un niveau supérieur aux BP de 2013 à 2015. Les principales contractualisations sont en marche: le Programme opérationnel FEDER, le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, ainsi que le Contrat d'Aménagement et de Développement Durable avec la Région. La Ville s'inscrit également depuis 2016 dans le nouveau Fonds national de Soutien à l'Investissement Local.

Le FCTVA est en légère baisse en 2017, compte tenu de régularisations ponctuelles intervenues en 2016, pour s'établir à 3 M€. Les produits des amendes de police et de la taxe d'aménagement s'élèvent à respectivement 1,2 M€ et 0,8 M€.

Ces évolutions, conjuguées à une épargne brute en hausse de 0,4 M€, soit 1,8 %, permettent de prévoir un recours à l'emprunt stable par rapport à 2016.

Le niveau d'emprunt nouveau est calibré à 12,7 M€, s'agissant comme chaque année d'un maximum : l'emprunt levé annuellement est calibré en effet au plus près des besoins et des réalisations effectives, pour n'emprunter que ce qui est nécessaire, après mobilisation des autres ressources.

Le remboursement de la dette en capital est prévu à 13,6 M€ : compte tenu du vieillissement de notre dette, mais également paradoxalement des taux d'intérêts bas (à échéances constantes, le remboursement du capital s'accélère avec la baisse des intérêts), il est légèrement en hausse de 0,7 M€.

La Ville devrait poursuivre en 2017 son désendettement engagé dès 2015 : l'encours de dette a ainsi baissé de 3,3 M€ en 2 ans pour le budget principal.

Malgré les contraintes fortes, la Ville conserve donc une situation saine et une structure budgétaire favorable, ce qui lui permet de poursuivre son action et de garder un investissement dynamique pour 2017 et les années à venir.

2.3. La politique en matière de ressources humaines

Les dépenses totales inscrites au Budget Primitif 2017 pour le Budget principal au titre de la gestion de la masse salariale s'élèvent à 76,9 M€, au titre des rémunérations, formations, subventions et crédits de fonctionnement... Ces dépenses constituent le premier poste budgétaire de la Ville.

- Elles comprennent **75,6 M€** de crédits inscrits au titre des charges de personnel : 70,1 M€ sont gérés par le Pôle des Ressources Humaines ; 5,6 M€ permettent parallèlement aux services de prendre en charge les moyens non permanents (vacataires, surveillants de cantines...) nécessaires à leur activité.
- Par ailleurs, 1,3 M€ de crédits sont mobilisés dans le domaine RH sur les postes de formation, de subvention (au COS notamment…).
- Les ressources humaines génèrent des recettes pour la Ville (2,6 M€) : remboursement des agents mis à disposition (exemple : ISBA, permanents syndicaux), participations de l'Etat au titre des emplois aidés...

• Le budget prévisionnel 2017

La masse salariale de la Ville prend en compte la rémunération du personnel permanent et temporaire, les charges et cotisations afférentes aux rémunérations, ainsi que les crédits nécessaires à la mise en œuvre des politiques RH (recrutement, formation, apprentissage et emplois aidés, etc.).

L'exercice 2017 est caractérisé par la poursuite des mutualisations et transferts de services à la CAGB; au 1er janvier 2017, 87 agents ont été transférés à la CAGB.

En neutralisant le changement de périmètres, le budget 2017 est en hausse de + 1 % de BP à BP : cette hausse très modérée traduit la volonté de la Ville de contenir la masse salariale et de respecter les équilibres financiers de la collectivité.

Le budget 2017 prend en compte les mesures décidées au plan national connues à la date de préparation du budget :

- Intégration d'une partie du régime indemnitaire des catégories A et C dans le traitement indiciaire et revalorisation des catégories C (mise en place au 1er janvier 2017). Cette mesure représente un coût estimé d'environ 296 K€.
- Augmentation de 0,6 % du point d'indice à compter du 1er février 2017. Cette mesure représente un coût de 343 K€.
- Hausse des taux des cotisations patronales (CNRACL, IRCANTEC et URSSAF), représentant une dépense supplémentaire de l'ordre de 40 K€.

A ces augmentations de charges, il convient d'ajouter le coût du Glissement Vieillesse Technicité («GVT») avancements et promotions dont bénéficient les agents en application des règles statutaires d'avancement et des évolutions de qualification.

L'année 2017 se caractérise par la **poursuite des engagements de la Ville** notamment en matière de tranquillité publique (hausse des effectifs de la police municipale avec le recrutement de 5 nouveaux gardiens de police), ainsi que la poursuite des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi (apprentissage, contrats d'avenir, d'insertion, missions de service civique).

De plus, en 2017, sera mise en place l'harmonisation des régimes indemnitaires entre la Ville, le CCAS et la CAGB. Pour la Ville, le coût de cette mesure est estimé à 265 K€.

• Les principales actions conduites en matière de ressources humaines

- Comme en 2016, la politique conduite en matière de ressources humaines sera mobilisée en 2017 autour des grands enjeux constituant la feuille de route validée par les trois entités (Ville, CAGB et CCAS):
- Contribuer à l'amélioration de l'efficience de nos organisations et services publics.
- Professionnaliser les cadres dans leur fonction managériale et mobiliser toutes les compétences.
- Accompagner les rapprochements entre la Ville, la CAGB et le CCAS, et achever l'harmonisation des modes de gestion des ressources humaines entre les trois entités.
- Favoriser l'amélioration des conditions de travail, le bien-être au travail et l'accompagnement des agents connaissant des difficultés personnelles, sociales ou familiales, renforcer les actions de prévention en matière d'hygiène et sécurité au travail.

Des projets mobiliseront fortement la collectivité et le Pôle RH en 2017 :

- La finalisation des travaux et de la concertation afin de mettre en oeuvre l'accord cadre et le plan d'actions en matière de prévention des risques psycho-sociaux, en lien avec les syndicats.
- L'accompagnement des démarches de réorganisation des services (département urbanisme et grands projets urbains, direction de la voirie et des déplacements, direction de la communication, direction des espaces verts, direction des musées, direction de la vie des quartiers, création d'un PC sécurité, maison des services au public).

Conformément à son attachement à un dialogue social de qualité et en proximité, toutes les actions seront conduites en étroite concertation avec les agents et les organisations syndicales, dans le cadre des instances communes à la Ville, la CAGB et le CCAS.

• La liste des emplois permanents et non permanents

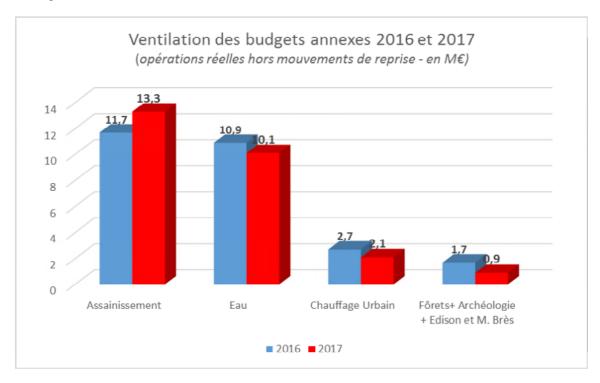
Il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Le tableau des emplois permanents, établi à la date du 1^{er} janvier 2017, intègre les créations de postes ainsi que les différents ajustements techniques, les évolutions règlementaires des cadres d'emploi ou les déroulements de carrière intervenus au cours de l'année 2016.

Le tableau des emplois non permanents, qui ne peuvent être pourvus que par des agents contractuels, prévoit les crédits nécessaires pour répondre aux besoins liés à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité, couvrir les emplois de cabinet ainsi que les contrats aidés. L'ensemble de ces tableaux sont joints en annexe E.

3. Les budgets annexes

Le budget général compte **huit budgets annexes**. Un budget concernant un lotissement (Montarmots) intègre uniquement des mouvements de reprise de la gestion 2016 (restes à réaliser et reprise des résultats) et ne fait donc pas l'objet de commentaires détaillés ci-dessous.

Les propositions budgétaires du Budget Primitif 2017 des sept autres budgets annexes représentent en mouvements réels 27,4 M€, dont 26,4 M€ hors mouvements de reprise, soit 11,7 % du budget général. Les budgets de l'Eau et de l'Assainissement sont les plus importants en volume et représentent 23,4 M€ (respectivement 10,1 M€ et 13,3 M€). L'ensemble des prévisions du BP 2017 des budgets annexes se ventilent comme suit :



Ils sont présentés ci-après, budget par budget, par principaux postes de recettes et de dépenses réelles.

3.1. Les budgets Eau et Assainissement

a) Les recettes

Ces budgets correspondent à des services industriels et commerciaux assujettis à la TVA. Les dépenses et les recettes sont donc budgétisées hors taxes.

Chaque budget finance ses dépenses par des recettes propres en l'occurrence le produit de la tarification de l'eau potable (parts eau et assainissement) perçu sur les usagers.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la tarification durable de l'eau a été mise en place en remplaçant le tarif unique de la part eau par une tarification différenciée en fonction du volume consommé. Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 12 décembre 2016, a décidé pour 2017 de maintenir la structure tarifaire mise en place en 2016 et d'appliquer + 1ct aux tranches 2 et 3 :

- Tarif 1 : volume eau de boisson, de 0 à 3 m³ : 0,00 € HT/m³

- Tarif 2 : volume dit usuel, de 3 à 80 m³ : 1,03 € HT/m³

- Tarif 3 : volume dit de confort, au-delà de 80 m³, sans plafond : 1,10 € HT/m³

Concernant le tarif de la redevance d'assainissement, le Conseil Municipal a fixé le tarif pour 2017 à 1,00 € HT/m³ (soit + 0,01 € par rapport à 2016).

	2016			2017		
	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Prix part Eau (Commune)	0,000 €	1,020 €	1,090 €	0,000€	1,030 €	1,100 €
Prix part Assainissement (Commune)	0,990 €	0,990€	0,990 €	1,000 €	1,000 €	1,000 €
Redevances (Agence de l'Eau)	0,500 €	0,500 €	0,500 €	0,495 €	0,495 €	0,495 €
TVA	0,134 €	0,190 €	0,194 €	0,135€	0,191 €	0,195 €
Prix TTC facturé à l'usager	1,624 €	2,700 €	2,774 €	1,629 €	2,716 €	2,790 €
Variation annuelle en %	- 39,00 %	1,43 %	4,20 %	0,34 %	0,59 %	0,58 %

Avec ces nouveaux tarifs, le coût de la facture annuelle hors abonnement pour un ménage type (consommation de 120 m³) passe de 323,70 € à 325,60 € soit + 1,90 € (+ 0,59 %).

Pour le budget Eau, la principale ressource provient du produit de la vente d'eau aux abonnés dont le produit global annuel est estimé à 6 500 K€ pour 2017.

Pour le budget Assainissement, la plus importante recette correspond au produit de la redevance, estimé à 6 130 K€.

b) Les dépenses

⇒ Le Budget Eau

Après une forte diminution en 2016 (- 56 %) du fait de la fin de l'opération de rénovation de la station de Chenecey, les crédits consacrés à l'investissement demeurent orientés à la baisse et passent de 3 762 K€ à 2 961 K€, soit - 21 %.

Cette année, cette situation s'explique essentiellement par une moindre mobilisation de crédits consacrés aux travaux annuels sur les réseaux, 835 K€ contre 1 395 K€ l'an dernier du fait de la fin des travaux principaux de réseaux pour la voie en site propre. L'enveloppe 2017 comprend 550 K€ pour l'extension et le renouvellement de canalisations, 75 K€ pour la réalisation de nouveaux branchements et 30 K€ pour le rachat des réseaux ZAC des Hauts du Chazal réalisés dans le cadre de son développement.

Les travaux réalisés sur les sites et installations de production d'eau potable représentent 1 090 K€, dont notamment 400 K€ consacrés à l'opération de modernisation de la station de la Malate, 340 K€ pour le génie civil des bâtiments d'exploitation et 205 K€ pour les installations générales des bâtiments d'exploitation.

Sont prévus aussi 149 K€ pour l'achat de divers matériels, dont 60 K€ pour l'acquisition de matériel industriel, 60 K€ pour l'achat de compteurs ensuite installés chez les abonnés et 20 K€ pour l'achat de véhicules

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 862 K€.

Les dépenses de fonctionnement du BP 2017 s'élèvent à 7 128 K€ (- 67 K€ par rapport au BP 2016) avec notamment une baisse de 28 K€ des redevances versées à l'Agence de l'Eau et une baisse de 19 K€ des intérêts d'emprunt.

⇒ Le Budget Assainissement

La section d'investissement du budget Assainissement connaît en revanche une forte hausse. Elle passe de 4 620 K€ à 6 429 K€, soit + 39 %. Cette augmentation provient essentiellement des crédits inscrits au projet de site de Port Douvot qui s'élèvent à 2 620 K€ (contre 1 230 K€ en 2016). Par ailleurs, les travaux annuels d'entretien et grosses réparations sur les bâtiments d'exploitation, notamment au niveau de la station d'épuration mobilisent 780 K€.

Les crédits dévolus aux travaux sur le réseau représentent 910 K€, dont 700 K€ pour l'entretien annuel du réseau, 130 K€ pour la réalisation de nouveaux branchements ou encore 80 K€ pour l'extension du réseau ZAC de TEMIS et des Hauts du Chazal.

Le reste des crédits prévus à cette section concernent notamment des frais d'études pour 149 K€ et 542 K€ pour l'achat de divers matériels (de transport, industriel, mobilier, informatique...).

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 1 427 K€.

La section de fonctionnement se chiffre quant à elle à 6 855 K€ (- 235 K€ par rapport au BP 2016) avec notamment une baisse des charges à caractère général de 217 K€ à 3 115 K€ (contre 3 332 K€ en 2016) que l'on retrouve principalement sur la contribution aux charges du service de l'eau (280 K€ contre 420 K€ en 2016, soit - 140 K€), sur la contribution aux charges du budget principal (894 K€ contre 928 K€ en 2016, soit - 34 K€) et sur le poste des carburants (50 K€ contre 111 K€ en 2016, soit - 61 K€). Cette forte baisse sur ce dernier poste s'explique par une optimisation des moyens, déjà constatée en 2016. Les charges de personnel sont stables à 2 390 K€.

3.2. Le Budget Chauffage Urbain

Le périmètre du service public délégué du chauffage urbain comprend l'ensemble du quartier de Planoise, l'Hôpital Jean Minjoz et la ZAC des Hauts du Chazal.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 611 K€ contre 2 227 K€ en 2016. Elles se concentrent principalement sur les travaux de sécurisation du réseau (584 K€) et sur les travaux de mise en conformité des installations (222 K€).

A ceci vient s'ajouter le remboursement en capital de la dette qui s'élève à 803 K€. Le financement de ces dépenses est assuré notamment par la mobilisation d'un emprunt prévu à 605 K€.

La production et la distribution de chaleur étant en gestion affermée, l'essentiel des dépenses d'exploitation se retrouve dans la comptabilité du délégataire. La section de fonctionnement du budget annexe représente 511 K€ (contre 455 K€ en 2016) soit une hausse de 56 K€. Le poste études et recherches augmente de 36 K€, notamment pour assurer la mise à jour de la cartographie des réseaux. La contribution aux charges du budget principal est également en légère hausse (+ 14 K€), compte tenu d'ajustements sur la mise à disposition de personnel par le budget principal au budget annexe. Le poste des charges d'intérêts reste stable (286 K€).

3.3. Le Budget Forêts

Les recettes réelles représentent 568 K€. Elles proviennent uniquement de la section de fonctionnement, constituée principalement de la vente de bois (185 K€) et de la participation du budget principal (375 K€).

Les dépenses réelles, de même montant, concernent majoritairement la section de fonctionnement (439 K€). Les charges de personnel s'élèvent à 261 K€ et représentent logiquement près de 60 % de cette section.

3.4. Le Budget Archéologie Préventive

Globalement, le budget 2017 est en baisse de 60 K€ par rapport à 2016 (356 K€ contre 416 K€, soit - 14 %). Il intègre le plan de charge et de fouilles à venir, et notamment sur l'éco-quartier des Vaîtes, le quai de Strasbourg, les études de bâti... Les dépenses réelles sont très majoritairement consacrées au fonctionnement (328 K€). Les frais de personnel (237 K€) et les contrats de prestations de services (40 K€) représentent plus de 84 % de cette section.

Le budget 2017 est financé partiellement avec une reprise anticipée du résultat d'investissement de 96 K€. Sur cette somme, il est notamment proposé de prendre acte, conformément à l'autorisation du Directeur général des Finances Publiques du 08/12/2016, de la reprise exceptionnelle de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement à hauteur de 82 K€.

Les autres recettes réelles représentent 208 K€ et se concentrent uniquement sur la section de fonctionnement. Elles proviennent d'une part du produit des fouilles, lié aux prestations de services effectuées (50 K€) et d'autre part d'une subvention de l'Etat qui se substitue désormais à la Redevance d'Archéologie Préventive (158 K€).

Cela explique la baisse importante du montant de la subvention d'équilibre versée par le budget principal, cette dernière s'élève à 52 K€ (contre 213 K€ en 2016).

3.5. Les Budgets Zones d'Activités Thomas Edison et Madeleine Brès

Ces deux zones d'activités ont fait l'objet d'un transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au 1er janvier 2017. Les budgets sont conservés afin de procéder sur l'année 2017 aux opérations comptables de transfert.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter le budget primitif 2017 par chapitre et de reprendre les résultats de l'exercice précédent (excédents, déficits, crédits reportés) pour le Budget principal, le Budget Archéologie Préventive (et notamment de prendre acte de la reprise de l'excédent d'investissement en section de fonctionnement conformément à l'autorisation du Directeur général des Finances Publiques du 08/12/2016), les Budgets Zones d'Activités Thomas Edison et Madeleine Brès, le Budget Lotissement des Montarmots, conformément aux balances ci-annexées (budget voté par nature) et au document comptable joint à ce rapport,
- de confirmer au titre de l'exercice 2017 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal,
- d'approuver les annexes budgétaires numérotées A à D,
- d'approuver la Liste des Emplois Permanents et non permanents actualisée, pour les Budgets Principal, Eau, Assainissement, Forêts, Archéologie Préventive telle que détaillée en annexe E,
- d'attribuer les subventions détaillées en annexe B1-7 du document comptable pour les bénéficiaires nommément désignés, dans les conditions prévues à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (3 contre) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (14 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Résultats du vote :

- Nombre de membres en exercice : 55

- Nombre membres présents : 47

- Nombre de procurations de vote : 7

- Nombre suffrages exprimés : 54

- Vote:

• pour : 40

· contre: 14

· abstention: 0

Date de convocation : 30 mars 2017.

Pour extrait conforme, Pour le Maire, La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le 1 4 AVR. 2017

Contrôle de légalité

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

ANNEXE A1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		budget précédent (1)	N-1 (2)	nouvelles		= (RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 273 557.88		25 525 105.60	25 525 105.60	25 525 105.60
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	80 023 406.00		75 644 599.00	75 644 599.00	75 644 599.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 215 648.00		8 554 287.00	8 554 287.00	8 554 287.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	26 320 946.00		25 480 866.00	25 480 866.00	25 480 866.00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	212 000.00		212 000.00	212 000.00	212 000.00
Tot	al des dépenses de gestion courante	134 045 557.88		135 416 857.60	135 416 857.60	135 416 857.60
66	CHARGES FINANCIERES	3 827 000.00		3 441 000.00	3 441 000.00	3 441 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	253 931.00		299 431.00	299 431.00	299 431.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES	1 004 000.00		1 100 000.00	1 100 000.00	1 100 000.00
Total c	les dépenses réelles de fonctionnement	139 130 488.88		140 257 288.60	140 257 288.60	140 257 288.60
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	18 556 912.00		18 787 912.00	18 787 912.00	18 787 912.00
042	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (5)	9 533 000.00		9 663 850.00	9 663 850.00	9 663 850.00
043	OPERATION ORDRE INTERIEUR SECTION FONCTIONNEMENT (5)					
Total o	les dépenses d'ordre de fonctionnement	28 089 912.00		28 451 762.00	28 451 762.00	28 451 762.00
	TOTAL	167 220 400.88		168 709 050.60	168 709 050.60	168 709 050.60

		<u> </u>
İ	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
		=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	168 709 050.60

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		budget précédent (1)	N-1 (2)	nouvelles		= (RAR+vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	212 420.00		228 320.00	228 320.00	228 320.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	14 279 853.00		14 696 010.00	14 696 010.00	14 696 010.00
73	IMPOTS ET TAXES	94 384 613.00		96 082 773.00	96 082 773.00	96 082 773.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	41 959 034.00		41 537 487.00	41 537 487.00	41 537 487.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 333 823.00		2 358 391.00	2 358 391.00	2 358 391.00
То	tal des recettes de gestion courante	153 169 743.00		154 902 981.00	154 902 981.00	154 902 981.00
76	PRODUITS FINANCIERS	9 000.00		13 587.00	13 587.00	13 587.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	369 220.00		264 220.00	264 220.00	264 220.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
Total	des recettes réelles de fonctionnement	153 547 963.00		155 180 788.00	155 180 788.00	155 180 788.00
042	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (5)	5 438 500.00		5 363 610.00	5 363 610.00	5 363 610.00
043	OPERATION ORDRE INTERIEUR SECTION FONCTIONNEMENT (5)					
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	5 438 500.00		5 363 610.00	5 363 610.00	5 363 610.00
	TOTAL	158 986 463.00		160 544 398.00	160 544 398.00	160 544 398.00

	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	8 164 652.60
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	168 709 050.60

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		budget précédent (1)	N-1 (2)	nouvelles		= (RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	305 000.00	1 285 393.13	630 600.00	630 600.00	1 915 993.13
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES	5 008 820.00	433 171.20	1 399 191.00	1 399 191.00	1 832 362.20
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 133 011.00	5 755 647.83	14 439 484.00	14 439 484.00	20 195 131.83
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	13 049 500.00	11 437 398.98	14 207 100.00	14 207 100.00	25 644 498.98
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	30 496 331.00	18 911 611.14	30 676 375.00	30 676 375.00	49 587 986.14
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			82 170.00	82 170.00	82 170.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	28 438 102.00	101.00	26 677 769.00	26 677 769.00	26 677 870.00
18	COMPTE DE LIAISON (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	322 709.00		231 000.00	231 000.00	231 000.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000.00		1 000 000.00	1 000 000.00	1 000 000.00
	Total des dépenses financières	29 760 811.00	101.00	27 990 939.00	27 990 939.00	27 991 040.00
45	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	60 257 142.00	18 911 712.14	58 667 314.00	58 667 314.00	77 579 026.14
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (4)	5 438 500.00		5 363 610.00	5 363 610.00	5 363 610.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 438 500.00		5 363 610.00	5 363 610.00	5 363 610.00
	TOTAL	65 695 642.00	18 911 712.14	64 030 924.00	64 030 924.00	82 942 636.14

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	15 879 066.98
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	98 821 703.12

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		budget précédent (1)	N-1 (2)	nouvelles		= (RAR+vote)
010	STOCKS (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)	4 442 919.00	3 767 525.37	4 016 914.00	4 016 914.00	7 784 439.37
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	28 225 102.00	8 822 000.00	25 761 769.00	25 761 769.00	34 583 769.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENT VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement	32 668 021.00	12 589 525.37	29 778 683.00	29 778 683.00	42 368 208.37
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	4 050 000.00		3 750 000.00	3 750 000.00	3 750 000.00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)	18 114 476.96		22 051 253.75	22 051 253.75	22 051 253.75
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES	48 333.00		50 479.00	50 479.00	50 479.00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		150 000.00			150 000.00
024	PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS (RECETTES)	839 376.00		2 000 000.00	2 000 000.00	2 000 000.00
	Total des recettes financières	23 052 185.96	150 000.00	27 851 732.75	27 851 732.75	28 001 732.75
45	Total des opé.pour compte de tiers(8)					
	Total des recettes réelles d'investissement	55 720 206.96	12 739 525.37	57 630 415.75	57 630 415.75	70 369 941.12
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	18 556 912.00		18 787 912.00	18 787 912.00	18 787 912.00
040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION (4)	9 533 000.00		9 663 850.00	9 663 850.00	9 663 850.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	28 089 912.00		28 451 762.00	28 451 762.00	28 451 762.00
	TOTAL	83 810 118.96	12 739 525.37	86 082 177.75	86 082 177.75	98 821 703.12

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULES	S 98 821 703.12

BUDGET GENERAL 2017 - RECAPITULATION

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITION	MOUVEMENTS	
BUDGET PRINCIPAL	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	DE REPRISE
DEPENSES	264 030 864.40	267 530 753.72	267 530 753.72	198 924 602.60	33 815 372.00	34 790 779.12
Section Investissement	96 810 463.52	98 821 703.12	98 821 703.12	58 667 314.00	5 363 610.00	34 790 779.12
Section Fonctionnement	167 220 400.88	168 709 050.60	168 709 050.60	140 257 288.60	28 451 762.00	0.00
RECETTES	264 030 864.40	267 530 753.72	267 530 753.72	190 759 950.00	33 815 372.00	42 955 431.72
Section Investissement	96 810 463.52	98 821 703.12	98 821 703.12	35 579 162.00	28 451 762.00	34 790 779.12
Section Fonctionnement	167 220 400.88	168 709 050.60	168 709 050.60	155 180 788.00	5 363 610.00	8 164 652.60

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITION	MOUVEMENTS	
BUDGET EAU	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	DE REPRISE
DEPENSES	14 471 880.00	13 766 965.00	13 766 965.00	10 088 334.00	3 678 631.00	
Section Investissement	4 297 000.00	3 497 437.00	3 497 437.00	2 960 650.00	536 787.00	
Section Fonctionnement	10 174 880.00	10 269 528.00	10 269 528.00	7 127 684.00	3 141 844.00	
RECETTES	14 471 880.00	13 766 965.00	13 766 965.00	10 088 334.00	3 678 631.00	
Section Investissement	4 297 000.00	3 497 437.00	3 497 437.00	355 593.00	3 141 844.00	
Section Fonctionnement	10 174 880.00	10 269 528.00	10 269 528.00	9 732 741.00	536 787.00	

BUDGET	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITION	MOUVEMENTS	
ASSAINISSEMENT	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	DE REPRISE
DEPENSES	16 572 539.00	18 505 782.00	18 505 782.00	13 283 761.00	5 222 021.00	
Section Investissement	5 403 080.00	7 180 105.00	7 180 105.00	6 428 886.00	751 219.00	
Section Fonctionnement	11 169 459.00	11 325 677.00	11 325 677.00	6 854 875.00	4 470 802.00	
RECETTES	16 572 539.00	18 505 782.00	18 505 782.00	13 283 761.00	5 222 021.00	
Section Investissement	5 403 080.00	7 180 105.00	7 180 105.00	2 709 303.00	4 470 802.00	
Section Fonctionnement	11 169 459.00	11 325 677.00	11 325 677.00	10 574 458.00	751 219.00	

DUDGET FORETO	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITION	MOUVEMENTS	
BUDGET FORETS	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	DE REPRISE
DEPENSES	860 062.00	856 457.00	856 457.00	567 658.00	288 799.00	
Section Investissement	211 726.00	208 799.00	208 799.00	128 799.00	80 000.00	
Section Fonctionnement	648 336.00	647 658.00	647 658.00	438 859.00	208 799.00	
RECETTES	860 062.00	856 457.00	856 457.00	567 658.00	288 799.00	
Section Investissement	211 726.00	208 799.00	208 799.00	0.00	208 799.00	
Section Fonctionnement	648 336.00	647 658.00	647 658.00	567 658.00	80 000.00	

	MOUN	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS NOUVELLES		
BUDGET ZA CHAMPS MONTANTS	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	DE REPRISE	
DEPENSES	61 249.38	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Section Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Section Fonctionnement	61 249.38	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
RECETTES	61 249.38	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Section Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Section Fonctionnement	61 249.38	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	

BUDGET ZA THOMAS	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITION	MOUVEMENTS	
EDISON	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	DE REPRISE
DEPENSES	314 100.18	202 426.36	202 426.36	0.00	101 213.18	101 213.18
Section Investissement	101 213.18	101 213.18	101 213.18	0.00	0.00	101 213.18
Section Fonctionnement	212 887.00	101 213.18	101 213.18	0.00	101 213.18	0.00
RECETTES	314 100.18	202 426.36	202 426.36	101 213.18	101 213.18	0.00
Section Investissement	101 213.18	101 213.18	101 213.18	0.00	101 213.18	0.00
Section Fonctionnement	212 887.00	101 213.18	101 213.18	101 213.18	0.00	0.00

BUDGET CHAUFFAGE	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITION	MOUVEMENTS	
URBAIN	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	DE REPRISE
DEPENSES	4 202 178.00	3 648 001.00	3 648 001.00	2 121 968.00	1 526 033.00	
Section Investissement	2 726 171.00	2 043 493.00	2 043 493.00	1 611 238.00	432 255.00	
Section Fonctionnement	1 476 007.00	1 604 508.00	1 604 508.00	510 730.00	1 093 778.00	
RECETTES	4 202 178.00	3 648 001.00	3 648 001.00	2 121 968.00	1 526 033.00	
Section Investissement	2 726 171.00	2 043 493.00	2 043 493.00	815 524.00	1 227 969.00	
Section Fonctionnement	1 476 007.00	1 604 508.00	1 604 508.00	1 306 444.00	298 064.00	

BUDGET	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITION	MOUVEMENTS	
ARCHEOLOGIE PREVENTIVE	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	DE REPRISE
DEPENSES	432 058.83	450 451.36	450 451.36	355 758.45	94 692.91	0.00
Section Investissement	96 241.83	109 274.36	109 274.36	27 604.45	81 669.91	0.00
Section Fonctionnement	335 817.00	341 177.00	341 177.00	328 154.00	13 023.00	0.00
RECETTES	432 058.83	450 451.36	450 451.36	355 758.45	94 692.91	96 251.36
Section Investissement	96 241.83	109 274.36	109 274.36	0.00	13 023.00	96 251.36
Section Fonctionnement	335 817.00	341 177.00	341 177.00	259 507.09	81 669.91	0.00

BUDGET ZA	MOUV	EMENTS BUDGET	AIRES	PROPOSITION	MOUVEMENTS	
MADELEINE BRES	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	DE REPRISE
DEPENSES	865 377.75	420 955.50	420 955.50	0.00	210 477.75	210 477.75
Section Investissement	369 477.75	210 477.75	210 477.75	0.00	0.00	210 477.75
Section Fonctionnement	495 900.00	210 477.75	210 477.75	0.00	210 477.75	0.00
RECETTES	865 377.75	420 955.50	420 955.50	210 477.75	210 477.75	0.00
Section Investissement	369 477.75	210 477.75	210 477.75	0.00	210 477.75	0.00
Section Fonctionnement	495 900.00	210 477.75	210 477.75	210 477.75	0.00	0.00

BUDGET	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITION	MOUVEMENTS	
LOTISSEMENT MONTARMOTS	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	DE REPRISE
DEPENSES	700 000.00	736 800.00	736 800.00	0.00	36 800.00	700 000.00
Section Investissement	0.00	36 800.00	36 800.00	0.00	0.00	36 800.00
Section Fonctionnement	700 000.00	700 000.00	700 000.00	0.00	36 800.00	663 200.00
RECETTES	700 000.00	736 800.00	736 800.00	0.00	36 800.00	700 000.00
Section Investissement	0.00	36 800.00	36 800.00	0.00	36 800.00	0.00
Section Fonctionnement	700 000.00	700 000.00	700 000.00	0.00	0.00	700 000.00

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES			PROPOSITIONS	MOUVEMENTS	
BUDGET GENERAL	Pour mémoire budget précédent	Propositions du Maire	Vote du Conseil Municipal	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	DE REPRISE
DEPENSES	302 510 309.54	306 118 591.94	306 118 591.94	225 342 082.05	44 974 039.84	35 802 470.05
Section Investissement	110 015 373.28	112 209 302.41	112 209 302.41	69 824 491.45	7 245 540.91	35 139 270.05
Section Fonctionnement	192 494 936.26	193 909 289.53	193 909 289.53	155 517 590.60	37 728 498.93	663 200.00
RECETTES	302 510 309.54	306 118 591.94	306 118 591.94	217 392 869.02	44 974 039.84	43 751 683.08
Section Investissement	110 015 373.28	112 209 302.41	112 209 302.41	39 459 582.00	37 862 689.93	34 887 030.48
Section Fonctionnement	192 494 936.26	193 909 289.53	193 909 289.53	177 933 287.02	7 111 349.91	8 864 652.60

BUDGET PRINCIPAL BUDGET PRIMITIF 2017

REPRISE ANTICIPEE **DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016**

REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été Délibération du 06/04/2017	voté)
Résultat de fonctionnement 2016	
A/ Résultat estimé de l'exercice (voir tableau ci-joint)	21 981 968.47
B/ Résultats antérieurs reportés (compte 002)	8 233 937.88
C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	30 215 906.35
Investissement	
D/ Solde d'exécution d'investissement 2016 D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	15 879 066.98
E/ Solde des restes à réaliser d'investissement 2016 (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	6 172 186.77
Besoin de financement F=D-E REPRISE ANTICIPEE = C =G+H	22 051 253.75 30 215 906.35
1) Prévision d'affectation en réserves R 1068 en investissement G = au moins la couverture du besoin de financement (F)	0.00 22 051 253.75
2) H = Report en fonctionnement R 002 (2)	8 164 652.60
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

Le Maire

Etabli le 6 février 2017

Certifié exact

Besançon le 🗿 3 MARS 2017

Le Chef de Service Comptable,

J.L. FOUSSERET

Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

P. FAIVRE

11	\ Indianar Pariain	a . amamuuni	C	€ ou autofinancement :	_
(I) illuluuet Lotiaini	e . embrunt :	E. SUDVENTION	€ OII alitotinancement :	6

⁽²⁾ Eventuellement, pour la part excédent la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

⁽³⁾ Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).

⁽⁴⁾ Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

⁽⁵⁾ En ce cas , il n'y a pas d'affectation.

BUDGET PRIN	BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2016	JDGET 2016	
	3	RESULTAT DE L'EXERCICE	RCICE
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
TOTAL DU BUDGET	232 951 845.88	247 288 685.25	14 336 839.37
Fonctionnement	153 065 671.12	175 047 639.59	21 981 968.47
Investissement	66 382 950.71	64 007 107.78	-2 375 842.93
002 Résultat reporté N-1		8 233 937.88	8 233 937.88
001 Solde d'investissement N-1	13 503 224.05		-13 503 224.05

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FO	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	26 015 241.88	23 943 776.64	
012	Charges de personnel et frais assimilés	79 474 071.00	77 373 537.43	
014	Atténuation de produits	3 038 659.00	3 028 630.63	
022	Dépenses imprévues	1 004 000.00		
023	Virement à la section d'investissement	23 465 982.00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 533 000.00	12 542 708.50	
043	Opérations d'ordre de transfert intérieur de section	376 000.00	376 000.00	
65	Autres charges de gestion courante	26 499 526.00	25 554 022.93	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	212 087.00	182 723.12	
99	Charges financières	3 827 000.00	3 060 077.01	
29	Charges exceptionnelles	932 512.00	830 829.21	
89	Dotations aux amortissements	6 173 366.00	6 173 365.65	
TOTAL		180 551 444.88	153 065 671.12	

BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2016

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT	ESTISSEMENT			
001	Solde d'investissement N-1	13 503 224.05	13 503 224.05	
020	Dépenses imprévues	1 000 000:00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 641 445.00	9 051 527.89	
041	Opérations patrimoniales	289 841.00	289 840.17	Pa.
10	Dotations, fonds divers et réserves	514 342.00	514 341.67	
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	28 438 203.00	23 768 542.86	101.00
20	Immobilisations incorporelles	1 833 014.78	433 141.22	1 285 393.13
204	Subventions d'équipement versées	6 936 230.36	6 195 294.45	433 171.20
21	Immobilisations corporelles	21 397 881.06	15 230 942.49	5 755 647.83
23	Immobilisations en cours	21 384 048.27	9 576 611.13	,,,,,,,
26	Part. et créances rattachées à des participations	322 709.00	322 708.83	'n
27	Autres immobilisations financières	1 000 000:00	1 000 000:00	į
TOTAL		105 260 938.52	79 886 174.76	18 911 712.14

BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2016

	RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	ULE = (A) + (B)
Dépenses	Recettes	Solde (B)*	EXCEDENT	DEFICIT
18 911 712.14	12 739 525.37	-6 172 186.77	30 215 906.35	-22 051 253.75
			30 215 906.35	
18 911 712.14	12 739 525.37	-6 172 186.77		-22 051 253.75

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FO	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
002	Résultat de fonctionnement reporté	8 233 937.88	8 233 937 88	
013	Atténuations de charges	212 420.00	324 575.81	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 641 445.00	9 051 527.89	
043	Opérations d'ordre de transfert intérieur de section	376 000.00	376 000.00	
20	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	14 414 810.00	14 657 480.79	
73	Impôts et taxes	96 324 946.00	96 813 460.20	
74	Dotations et participations	42 455 382.00	41 198 834.55	
75	Autres produits de gestion courante	2 489 680.00	2 588 791.94	
9/	Produits financiers	27 349.00	15 197.64	
2.2	Produits exceptionnels	7 375 475.00	10 021 770.77	
TOTAL		180 551 444.88	183 281 577.47	

BUDGET PRINCIPAL - EXECUTION DU BUDGET 2016

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT	ESTISSEMENT			
021	Virement de la section de fonctionnement	23 465 982.00		
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 583 474.00		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 533 000.00	12 542 708.50	
041	Opérations patrimoniales	289 841.00	289 840.17	
10	Dotations, fonds divers et réserves	21 864 476.96	22 069 894.78	
13	Subventions d'investissement	8 603 222.56	5 146 985.47	3 767 525.37
16	Emprunts et dettes assimilées	37 125 102.00	22 212 502.00	8 822 000 00
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées		99 323,44	
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours	1 645 840.00	1 645 853.42	
27	Autres immobilisations financières	150 000.00		150 000.00
TOTAL		105 260 938.52	64 007 107.78	12 739 525.37

Certifié exact
Besançon le **0 3 MARS 2017**Le Chef de Service Comptable,

P. FAIVRE

J.L. FOUSSERET

Etabli le 6 février 2017 Le Maire,

Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Ville de Besançon

Etat des dépenses engagées non mandatées et des recettes restant à réaliser au 31 décembre 2016

Collectivité VILLE DE BESANCON Exercice budgétaire 2017 Budget BUDGET PRINCIPAL Section INVESTISSEMENT

	tion		INVESTISSEMENT				
Ser	18		DEPENSE				
		,	Imputation	9	Service		Montantunts
	pFα	_	n"LC Libellé	Ges	t. Util,	Opération	Montant volé
6	01	165	15408 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS		2 10042		101,00
6	-	165	Sous-total de la nature 1	165 DEPOTS	ET CAU	TIONNEMEN	ITS RECUS : 101,00
6	+-	AL I			S	ous-total du	chapitre 16 : 101,00
)ha	ء آ ده	I Nation	Imputation		ervice		Moлtant voté
	p Fc		n"LC Libellé	Ges	Marie Para		Worth vote
20	824	202	16719 003604-PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)	30100		003604	183 784,00
	0.4		Sous-total de la nature 202 REALISATION DE DOCUMENTS D'URBA				ASTRE : 183 784,00
20		2031	27668 00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	33000	33000	00509	7 084,80
0		2031	26455 006028 - BU / BM CENTRE-VILLE	33000	33000	006028	34 600,60
0		2031	16722 004805-SITE SAINT JACQUES	30100	30100	004805	256 440,00
0		2031	16723 004806-SITE VAUBAN	30100	30100	004806	87 155,91
0		2031	16728 00612-AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES	30100	30100	00612	157 772,76
0		2031	25119 0012007 - ILOT POMPIERS LOUIS MICHEL	30100	30100	0012007	46 000,00
0	824	2031	28995 0015001 - NPRU PLANOISE-GRETTE	30100	30100	0015001	309 808,00
0	93	2031	28812 00540-DOMAINE ENERGIES RENOUVELABLES	30900	30900	00540	25 976,00
		2031	Sous-to	otal de la na	ture 203	1 FRAIS D'ET	TUDES : 924 838,07
0	020	2051	24840;00505-DOMAINE DE L'INFORMATIQUE	10100	10100	00505	176 771,06
		2051	Sous-total de la nature 2051 C	ONCESSIO	NS ET D	ROITS SIMIL	AIRES : 178 771,06
0				1000	Sous-tot	tal du chapiti	re 20 : 1 285 393,13
			Imputation	Se	ervice		A Second Control of the
hap	Fct	Nature	n°LC Libellé	Gest	Util.	Opération	Montant voté
04	40	204112	26556 00506 - DOMAINE DES SPORTS	20300	20300	00506	25 000,00
		204112	Sous-total de la nature 204112	ETAT BAT	MENTS	ET INSTALLA	ATIONS : 25 000,00
)4	020	2041511	26217:0013001 - MUTUALISATION TIC	10100	10100	0013001	100 000,00
)4	020	2041511	30091 0016004 - MUTUALISATION PAL	32000	32000	0016004	37 200,00
		2041511	Sous-total de la nature 2041511 GFP DE RATTACHEMENT BIEN	IS MOBILIE	RS, MAT	ERIEL ET ET	
)4	413	2041512	27582 0014004 - EQUIPEMENT NAUTIQUE	20300		0014004	6 750,00
		2041512	Sous-total de la nature 2041512 GFP DE RATTACH	EMENT BAT	IMENTS	ET INSTALL	
)4	824	204172	24929 003605P-PRU PLANOISE - PARTICIPATION PROGRAMME REH			003605P	33 000,00
		204172	Sous-total de la nature 204172 AUTRE.				
14	824	204182	28860 004821A - SECTEUR MADELEINE/BATTANT-PLACE GRIFFON	30100		004821A	2 687,00
14	824	204182	30206:004813 - OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT D'URBANISME	30300		004813	
		204182	Sous-total de la nature 204182 AUTRES ORG PUI				10 311,20
4	824	20422	24930 003606-PRU CLAIRS SOLEILS	30100			
		20422	25071 0012014I - FISAC TRAMWAY INVESTISSEMENT			003606	211 326,00
•		20422	Sous-total de la nature 20422 PERS DE DROIT PI			00120141	6 897,00
4	1		SOUS-LOUIS DE 18 MAILLE 20422 FERS DE DRUM PI				
			Imputation		rvice	ai du chapitr	e 204 : 433 171,20 e
ар	Fct	Nature	n°LC Libellé	Gest.	Util.	Opération	Montant votė
	824		16756 004814-POLITIQUE FONCIERE			Operation	400.000.00
	824		16757 00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	30100		004814	193 800,00 €
	824 2				30100		67 519,00 €
		2111	24932 00612-AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES		30100		2 399,70
							NUS : 263 718,70
	824 2	2112	16764 00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE		30100		48 812,80 €
	***			ie la nature .	2112 TEF	RRAINS DE V	OIRIE : 48 812,80 (
	824 2		16766 004814-POLITIQUE FONCIERE	30100	30100		81 500,00 €
	B24 2		16767 00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE	30100	30100	00501	560 698,00 €
	324 2		16769 00612-AMENAGEMENT QUARTIER DES VAITES	30100	30100	00612	24 411,94 €
	324 2		19180 004806-SITE VAUBAN	30100	30100	004806	125 131,65 €
ŧ	324 2		23519 0095010-AMENAGEMENT SECTEUR PRES DE VAUX	30100	30100	0095010	1 000,00 €
	2	115	Sous-total	al de la natu	re 2115 1	TERRAINS B	ATIS : 792 741,59 €

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE l'EXERCICE 2 016

Collectivité VILLE DE BESANCON Exercice budgétaire 2017 Budget BUDGET PRINCIPAL Section INVESTISSEMENT Sens DEPENSE

sene			DEPE	NSE				
		Nichola	مرد	Imputation Libellé	Se Gest.	rvice Util.	Opération	Montant voté
Chap 1		Nature 2121	n LC 17235	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VE		34000	00507	400,00 €
		2121		00506-DOMAINE DES SPORTS	34000	34000	00506	1 830,00 €
1		2121		00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VE	RTS 34000	34000	00507	3 965,00 €
•		2121	W -	Sous-total de la nature 2121 PL/	ANTATIONS	D'ARBR	ES ET D'AR	BUSTES : 6 195,00 (
1		2128	20781	00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VE	RTS 34000	34000	00507	5 583,00 €
1		2128		2 00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	34000		00502	9 634,80
1		2128	20783	0096013-REHABILITATION DES AIRES DE JEUX	34000	34000	0096013	23 835,50
,		2128		00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	34000	34000	00502	1 041,84
1		2128	2078	5 00506-DOMAINE DES SPORTS	34000	34000	00506	76 155,59
1		2128		3 00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	34000	34000	00504	5 465,78
1		2128	2078	3 0096013-REHABILITATION DES AIRES DE JEUX	34000	34000	0096013	9 457,80
1		2128		O 00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VE	RTS 34000	34000	00507	146 331,97
1		2128		0 0096013-REHABILITATION DES AIRES DE JEUX	34000		0096013	154 761,75
1		2128		3 00550-DOMAINE DE LA BIODIVERSITE	34000	34000	00550	24 696,68
1	-	2128	2352	0 004814-POLITIQUE FONCIERE	30100	30100	004814	2 500,80
•	-	2128	The Late	Sous-total de la nature 2128 AUTRES AGENCEMENT	IS ET AME	VAGEME.	NTS DE TER	RRAINS : 459 465,51
1	020	2135	2042	8 00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIER	E 10042	10042	00501	81 000,00
1		2135	2068	5 002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	30900	30900	002612	130 702,02
1		2135	2068	8 009026-FONDS PLAN CLIMAT	3090	30900	009026	3 667,80
1		2135	2073	3 00501-DOMAINE DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIER	E 3300	33000	00501	237 670,54
1		2135		5 0076128-ATELIERS MUNICIPAUX	3300	33000	0076128	23 349,21
1		2135	2073	7 0089134-SCES ADMINISTRATIFS - GROSSES REPARATIONS	ET RE 3300	33000	0089134	93 957,36
1	-	2135		9 0076128 - ATELIERS MUNICIPAUX	3200		0076128	29 432,02
1		2135	2896	8 008032F - RAMGT HDV SUITE INCENDIE	3300	33000	006032F	112 109,46
1		2135	2509	7 0012018 - VIDEO PROTECTION	1050	10500	0012018	9 223,87
1		2135	2073	9 00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	3300	33000	00502	67 343,08
1		2 2135	2074	0 00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	3300	33000	00502	48 761,62
1		3 2135	2069	1 002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	3090	30900	002612	103 867,75
11		3 2135	2074	1 00502-DOMAINE DE L'ENSÉIGNEMENT	3300	33000	00502	78 972,23
21		2135	3015	0 00502A - DP - DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT	3300	0 33000	00502A	88 995,8
:1		2135		2 00509-DOMAINE DE LA CULTURE	3300	0 33000	00509	5 132,80
1		3 2135		5 00509-DOMAINE DE LA CULTURE	3300	0 33000	00509	154 788,96
1		1 2135	2074	6 00509-DOMAINE DE LA CULTURE	3300	0 33000	00509	4 999,6
:1	_	2 2135		7 00509-DOMAINE DE LA CULTURE	3300	0 33000	00509	111 447,4
 !1		2 2135	2909	94 0015011 - CITADELLE-BIOSPACE	5400	0 54000	0015011	83 515,7
21		4 2135	2074	18 0089133-TRAVAUX DANS LES EDIFICES CULTUELS	3300	0 33000	0089133	19 895,2
1		4 2135		19 0096025-BATIMENTS CLASSES HISTORIQUES	3300	0 33000	0096025	1 701,6
21		4 2135		66 002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	3090	0 30900	002612	41 548,7
21		1 2135	207	50 00506-DOMAINE DES SPORTS	3300	0 33000	00506	45 386,0
21		1 2135	276	75 002612MAITRISE DE L'ENERGIE	3090	0 30900	002612	62 478,8
21		2 2135	207	51 00506-DOMAINE DES SPORTS	3300	0 3300	00506	54 679,2
21		2 2135	235	57 002612-MAITRISE DE L'ENERGIE	3090	0 3090	002612	482,8
21		3 2135		52 00506-DOMAINE DES SPORTS	3300	0 3300	00506	282,0
21		4 2135		73 002612 - MAITRISE DE L'ENERGIE	3090	00 3090	002612	5 824,2
21		2 2135		54 0090006-BATIMENTS VIE ASSOCIATIVE ET QUARTIERS	3300	0 3300	0090006	98 069,3
21		2 2135		55 0090007-BATIMENTS ANIMATION SOCIO-CULTURELLE	330	00 3300	0090007	8 689,7
21		1 2135		60 00520MISE EN ACCESSIBILITE	330	00 3300	0 00520	295 048,5
21		2135		59 00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE	330	00 3300	0 00504	3 259,7
21		2 2135		20 004831-PARKINGS BEAUX-ARTS / CUSENIER	350	0 3500	0 004831	2 328,4
	J2			11 00540-DOMAINE DES ENERGIES RENOUVELABLES	309		0 00540	10 919,3

Collectivité VILLE DE BESANCON Exercice budgétaire 2017 Budget BUDGET PRINCIPAL Section INVESTISSEMENT

-			INVESTISSEIVIENT					
Sens			DEPENSE					
	diam'i	Consession	Imputation		Se	ervice		Montant volé
Chap	Fct	-	n°LC Libe		Gest	Util.	Opération	
		2135	Sous-total de la nature 2135 INSTALLATI		EMENT	S DES	CONSTRUCT	TONS : 2 119 531,51
1		2138	26411 004821A - SECTEUR MADELEINE/		30100		004821A	86 000,00
		2138		Sous-total de la nati		AUTRE	S CONSTRU	CTIONS : 86 000,00
		2152	20809 0089040-EXTENSION ET MODERN	ISATION DU RESEAU ECLAIRAC	35000	35000	0089040	53 861,04
		2152	20812 0087014-PLAN DE JALONNEMENT		35000	35000	0087014	26 644,25
1		2152	20813 0098001-CARREFOURS A FEUX M	ISE AUX NORMES	35000	35000	0098001	1 602,00
1		2152	19287 00508-DOMAINE DE LA VOIRIE		35000	35000	00508	18 362,64
1		2152	20821:0090035-PROGRAMME LOCAL DE	SECURITE ROUTIERE	35000	35000	0090035	2 038,66
1		2152	20822 009016-OUVRAGES D'ART		35000	35000	009016	78 065,32
1		2152	23512 005045-CONTRAT LOCAL SECURI	Έ	30000	30000	005045	32 708,00
1	822	2152	28809 00570-PLAN DE DEPLACEMENT U	RBAIN	35000	35000	00570	12 247,20
1	822	2152	28917 00520 - MISE EN ACCESSIBILITE		35000	35000	00520	22 767,08 €
1	822	2152	30149 00508A DP - DOMAINE DE LA VO	IRIE	35000	35000	00508A	7 148,74
1	824	-	28810 00530 - ENTRETIEN DES BERGES		35000	35000	00530	4 440,00
	E	2152		Sous-total de la nature				VOIRIE : 259 864,93
l		21534	22180 0010019-FRAIS DE RACCORDEME	NT EXTENSION RESEAU ELECT	30100	30100	0010019	100 033,76
	E	21534	of the last the last of the last	Sous-total de la nature 215				ATION : 100 033,76
1	020 2	21538	15567 0095069-RESEAU FIBRE OPTIQUE	BESANCON LUMIERE (L.U.M.I.	10100	10100	0095069	16 406,27 €
	E	21538		Sous-total de	la natur	e 21538	AUTRES RE	SEAUX : 16 406,27 (
1	813 2	21578	17331 00508-DOMAINE DE LA VOIRIE		35000	35000	00508	3 943,94 €
1	822 2	21678	17334 00508-DOMAINE DE LA VOIRIE		35000	35000	00508	4 058,00 €
	E	1578	Sous-to	tal de la nature 21578 AUTRE M	ATERIE	L ET OL	ITILLAGE D	E VOIRIE : 8 001,94 (
	020 2	2158	30036 002612-MAITRISE DE L'ENERGIE		30500	30500	002612	17 239,08 €
,	020 2	158	30046:00582 - DOMAINE DES BATIMENTS		30500	30500	00582	623,61 €
	020 2	158	30255 002612 - MAITRISE DE L'ENERGIE		30900	30900	002612	13 258,68 €
	020 2	158	30267 00510 - DOMAINE DE L'ADMINISTR	ATION	30500	30500	00510	17 521,96 €
	024 2	158	15256 00515-DOMAINE DE LA COMMUNIO	ATION	00200	00200	00515	2 040,00 €
	211 2	158	10246 00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEM	ENT	34000	34000	00502	3 159,18 €
	213 2	158	30048 00582 - DOMAINE DES BATIMENTS		30500	30500	00582	601,70 €
	213 2	158	30263 00502A - DP - DOMAINE DE L'ENSE	IGNEMENT	30500	30500	00502A	3 930,00 €
	411 2	158	30050 00582 - DOMAINE DES BATIMENTS		30500	30500	00582	27 333,88 €
	422 2	158	30052 00582 - DOMAINE DES BATIMENTS		30500	30500	00582	1 275,50 €
:	521 2	158	30140 00520MISE EN ACCESSIBILITE		30500	30500	00520	646,58 €
2	823 2	158	17244:00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEI	MENT ET DES ESPACES VERTS		34000	00507	28 999,37 €
	2	158	Sous-total de la nature 2158 AU					
;	312 2		23375 002610-FONDS D'EMBELLISSEMEN				002610	13 995,00 €
	324 2		9030 00509-DOMAINE DE LA CULTURE		10031			642,90 €
	2	161		Sous-total de la nature				
3	321 2		7587 0089032-OUVRAGES				0089032	2 569,00 €
	322 2°		3694 00509-DOMAINE DE LA CULTURE			52200		418 860,34 €
	322 2		3734 00509-DOMAINE DE LA CULTURE		52300			33 009,65 €
	-	162		ature 2162 FONDS ANCIENS D				
0	20.21		7038 00511-DOMAINE DU PARC AUTOMO					
	ARREST .	82	Sous-total de la nature 2182 AUTRES					184 382,81 €
n	20 21		5576 0089019-BUREAUTIQUE					
	20 21		5577 0096001-RESEAUX INFORMATIQUE	_			0089019	22 086,61 €
	20 21		9062 005041-MISE EN SECURITE ACCES				0096001	26 661,60 €
	20 21						005041	33 373,15 €
	20 21		3403-0097025-INSTALLATIONS TELEPHO	-			0097025	5 182,80 €
			8815 00581—SECURITE ACCES BAT. ADM			10100		79 263,83 €
	20 21	u Q	8989 006032F - RAMGT HDV SUITE INCEI	IUIE	10100	7U100	006032F	87 727 43 €

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE l'EXERCICE 2 016

Collectivité VILLE DE BESANCON

Exercice budgétaire 2017

Budget BUDGET PRINCIPAL

Section INVESTISSEMENT

_		UCFE	NSE					
	3475		Imputation		Serv	_	Ven A	Montant voté
Chap	Fct Natu	e n"LC	Libellé	Ge	est	Util.	Opération	
21	212 2183	28814	00580-ECOLE NUMERIQUE	101		10100		42 600,19 €
21	413 2183	29025	00506 - DOMAINE DES SPORTS			10100		44 494,00 €
21	422 2183		00509 - DOMAINE DE LA CULTURE			47030		925,15 €
	2183	Sous-to	tal de la nature 2183 AUTRES IMMOB.					
21	020 2184	17107	00510-DOMAINE DE L'ADMINISTRATIO	···		33000		1 464,86 €
21	020 2184	30258	00510 - DOMAINE DE L'ADMINISTRATI			32000		22 682,00 €
21	023 2184	20895	009025-CONSEILS CONSULTATIFS D'				009025	37 367,85 €
21	025 2184	25109	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE			47053		599,40 €
21	213 2184	23510	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMEN			21100		23 276 82 €
21	251 2184	9630	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMEN			21100		4 575,89 €
21	321 2184	17589	00509-DOMAINE DE LA CULTURE			45000	00509	11 511,57 €
21	322 2184	23695	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	522		52200	00509	9 120,00 €
21	322 2184	23735	00509-DOMAINE DE LA CULTURE			52300		1 137,48 €
	2184		Sous-total de la nature	2184 AUTRES IMMOBILISATION	vs cc	RPORE	LLES - MO	
21	020 2188	15627	00517-DOMAINE DE LA SECURITE	109	900	10900	00517	5 079,02 €
21	020 2188	16666	00510-DOMAINE DE L'ADMINISTRATION	ON 204	400	20400	00510	2 500,00 €
21	020 2188	17040	00511-DOMAINE DU PARC AUTOMOB	ILE ET MATERIELS DIVERS 326	000	32000	00511	54 656,67 €
21	023 2188	15306	00515-DOMAINE DE LA COMMUNICAT	TION 003	300	00300	00515	6 168,00 €
21	025 2188	17733	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	47	047	47047	00509	5 350,16 €
21	110 2188	26377	0012018 - VIDEO PROTECTION	10	500	10500	0012018	9 194,83 €
21	211 2188	962	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMEN	T 21	100	21100	00502	215,18
21	212 2188	9628	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMEN	Т 21	100	21100	00502	2 151,80 €
21	213 2188	9629	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMEN	Т 21	100	21100	00502	3 160,00 €
21	251 2188	963	00502-DOMAINE DE L'ENSEIGNEMEN	Т 21	100	21100	00502	9 092,40 €
21	251 2188	2643	0013012 - FONCTIONNEMENT NOUVI	ELLE CUISINE CENTRALE 21	1100	21100	0013012	3 624,00 €
21	314 2188	1775	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	47	7048	47048	00509	28 560,48
21	322 2188	2369	00509-DOMAINE DE LA CULTURE	52	2200	52200	00509	36 637,00
21	322 2188	2892	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE	[:] 54	4000	54000	00509	24 795,98
21	40 2188		7 00506-DOMAINE DES SPORTS	20	0300	20300	00506	6 516,31
21	411 2188		00506-DOMAINE DES SPORTS	20	0300	20300	00506	33 004,73
21	412 2188		0 00506-DOMAINE DES SPORTS	34	4000	34000	00506	4 491,29
21	413 2188		1 00506-DOMAINE DES SPORTS	20	0300	20300	00506	4 884,00
21	422 2188		B 00509-DOMAINE DE LA CULTURE	47	7030	47030	00509	770,00
21	510 2188		4 00518-DOMAINE DE LA SANTE	50	0000	50000	00518	6 906,00
21	64 2188		1 00504-DOMAINE DE L'ACTION SOCIA		4000		00504	2 440,84
	813 2188		2 0087003-BORNES DE PROPRETE ET		5000		0087003	3 449,10
21	823 2188		5 00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMI			34000	00507	2 544,00
21			0 00510-DOMAINE DE L'ADMINISTRATI		0000		00510	96 350,00
21	824 2188		6 00560AGENDA 21		0003		00560	10 761,20
21	830 2188		6 00507-DOMAINE DE L'ENVIRONNEMI					7 412,96
21	832 2188	2095	Sour-dots	i de la nature 2188 AUTRES IMM	IOEIII	ISATIO	NS CORPOR	
24	2188) Julia Substituta	TUE IS DISTUTE 2100 MOTINES WITH			****	tre 21 : 5 755 647,83
21	1		Imputation			rvice		
Chai	piFct, Nat	ure n°LC			Gest.		Opération	Montant voté
23	823 2312		1 006044-MISE EN VALEUR ET CONSE		_		006044	76 009,33
20	2312		ure 2312 IMMOBILISATIONS CORPO. E					
23	020 2313	The state of the s	2 005040-AMENAGEMENT LOCAUX MU				005040	37 905,89
	020 2313		2 007016A - REORGANISATION CTM-S		3000		007016A	139 265,28
23 23			0 0014003 - PC SECURITE BATIMENTS		3000		0014003	129 717,63
	020 2313		4 0015001A - NPRU PLANOISE-MAISO	THURSTON AND DE		55000		1 864,00

VILLE DE BESANCON Collectivité Exercice budgétaire | 2017 Budget BUDGET PRINCIPAL Section INVESTISSEMENT Sens DEPENSE

Sei	ns	DEPENSE				
		Imputation	S	ervice		Market Market
Cha	ap Fct Nature	n°LC Libelle	Gest	. Util.	Opération	Montant voté
23	025 2313	17121,006045-MAISON DU PEUPLE	33000	33000	006045	577 205,22
23	213 2313	24948 0012003-RENOVATION GROUPE SCOLAIRE DURER	33000	33000	0012003	96 208,00
23	23 2313	27739 0014012 - SIEGE UBFC - MAISON DIRECTEUR	33000	33000	0014012	452 647,90
23	23 :2313	30161 0014012A - SIEGE UBFC - BATIMENT EX-CNRS	33000	33000	0014012A	160 306,73
23	251 2313	23596 005046A-CUISINE CENTRALE - MODIFICATION PROCESSUS FAB	RI 33000	33000	005046A	53 542,10
23	311.2313	30293 · 002806 - BASTION GAULARD	33000	33000	002806	3 056,00 €
23	322 2313	17135 004835-REAMENAGEMENT MUSEE BEAUX ARTS - FACADES	33000	33000	004835	2 718 588,53 €
23	323 2313	17142 005068-RESERVES COMMUNES DES MUSEES	33000	33000	005068	16 757,73 €
23	324 2313	20764 006044L-VAUBAN - RENOVATION REMPARTS GARE D'EAU	:33000	33000	006044L	129 966,98 €
23	324 2313	25134:006044H - VAUBAN-CITADELLE FRONT SECOURS PASSAGE DEM	/I 33000	33000	006044H	9 978,85 €
23	324 2313	25210 0012010 - MERIDIENNE OBSERVATOIRE RENOVATION	34000	34000	0012010	6 845,09 €
23	324 2313	26446:006044 - MISE EN VALEUR ET CONSERVATION PATRIMOINE VAL	JB 33000	33000	006044	85 871,09 €
23	324 2313	26448:0013014 - MUSEE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION :	A'33000	33000	0013014	34 598,12 €
23	324 2313	27567 0014005 - REHABILITATION TOUR DE LA PELOTE	33000	33000	0014005	322 155,45 €
23	412 2313	20765 009002-STADE DE RUGBY ORCHAMPS	33000	33000	009002	282 743,82 €
23	412 2313	25030 009002 - STADE DE RUGBY ORCHAMPS	30300	30300	009002	8 424,00 €
23	412 2313	27597 009002A - STADE DE RUGBY ORCHAMPS - TERRAIN SYNTHETIQ	U 30300	30300	009002A	100 544,08 €
23	412 2313	27742;007713A - REFECTION STADE ROSEMONT ET BOULODROME	33000	33000	007713A	249 017,36 €
23	413;2313	25069 0012006 - RENOVATION PISCINE CHALEZEULE	20300	20300	0012006	18 141,60 €
23	414:2313	30214,0010002 - PAT LA FAYETTE - NORMES INSTAL FROID	20300	20300	0010002	2 006,40 €
:3	422 2313	17168 005044-CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR	33000	33000	005044	3 870.97 €
:3	422 2313	22278:007038B-POLE DES TILLEULS - REHABILITATION	33000	33000	007038B	1 307 572,05 €
3	422 2313	30215 005044 - CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR	20300	20300	005044	21 640,68 €
3	521 2313	22279 0010007-SCHEMA D'ACCESSIBILITE HANDICAPES	33000	33000	0010007	2 855,74 €
3	824 2313	19225:008025-AMENAGEMENTS ACCOMPAGNEMENT TCSP	30300	30300	008025	183 931,00 €
3	824 2313	20639;006015-PARKING PASTEUR	30100	30100	006015	170 000,00 €
3	824 2313	20669 003605I-PRU PLANOISE - SITE TRIPODE	30300	30300	0036051	211 670,28 €
3	824 2313	20772-008018-RESTAURATION QUAI VAUBAN	33000	33000	008018	597 178,07 €
3	824 2313	23544 003605M-PRU PLANOISE - ILOT OUEST	30300		003605M	104 892,26 €
3	824 2313	25211 0095010-AMENAGEMENT SECTEUR PRES DE VAUX	33000	33000	0095010	20 000,00 €
3	824 2313	26430 -0012005 - PROTECTION CRUES TRAVAUX BERGES	33000		0012005	1 874,85 €
3	824 2313	26438:0010001 - ZAC PORTE DE VESOUL	30300		0010001	46 547,79 €
3	824:2313	26439:0095010A - PRES DE VAUX DEMOLITION RHODIA	30300		0095010A	628 528,62 €
3	824 2313	27721-003605N - PRU PLANOISE - AMGTS SECTEUR FORUM	30300		003605N	151 432,44 €
	2313	Sous-total de la nature 2313 IMMOBILISATIONS CORPO				
3		16875,004813-OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT D'URBANISME		30300		1 019 697,39 €
3		17369:004816-MISE EN SECURITE DES FALAISES RIVOTTE	35000		004816	936,00 €
3	824:2315	22209:006031-LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	30300	30300		19 668,46 €
3		29037 0015002FONTAINE ECU - RENOVATION QUARTIER	30300		0015002	595 399,20 €
3		29047;0015012 - SECTEUR VAREILLES	30300		0015012	480 000,00 €
3		29048:0015001 - NPRU PLANOISE-GRETTE	30300		0015001	156 336,00 €
	PERSONAL PROPERTY AND	de la nature 2315 IMMO. CORPO. EN COURS - INSTALLATIONS, MATERII				
						23 : 11 437 398,98 €
OTA	AL DES REPOR	TS POUR LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT				18 911 712,14 €

ETAT DES REPORTS VOTES PAR IMPUTATION A LA CLOTURE DE l'EXERCICE 2 016

Collectivité VILLE DE BESANCON

Exercice budgétaire 2017

Budget BUDGET PRINCIPAL

Section INVESTISSEMENT

Sens			RECE	ΠΈ					
1			Impulation			Service			Montant voté
Chap	Fcl	Nature	n"LC	Libellė		Gest	Util.	Opération	
13	110	1321	26297	0012018 - VIDEO PROTECTION		10500	10500	0012018	73 715,00 €
13	213	1321	29078	00502 - DOMAINE DE L'ENSEIGNEMEN	Т	33000	33000	00502	15 531,00 €
13	322	1321	30137	004835REAMENAGEMENT MUSEE E	BEAUX ARTS - FACADES	33000	33000	004835	1 481 284,19 €
13	324	1321	30222	006044H - VAUBAN - CITADELLE FRON	IT SECOURS PASSAGE DEM	33000	33000	006044H	79 431,40 €
13	324	1321	30269	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON T	RANSFERABLES - ETAT ET	10031	10031	00509	21 724,00 €
13	823	1321	22282	0010011-LUTTE CONTRE LA RENOUES	DU JAPON	34000	34000	0010011	56 838,48 €
13	824	1321	26369	006031 - LUTTE CONTRE LES INONDA	TIONS	30300		006031	63 098,39 €
	1	1321	l de la n	ature 1321 SUBVENTIONS D'EQUIPEM	ENT NON TRANSFERABLES	- ETAT	ET ETA	BL. NATION	AUX : 1 791 622,46 🤄
13	025	1322	27761	006045 - MAISON DU PEUPLE		33000	33000	006045	243 935,00 €
13	422	1322	27773	007038B - PÔLE DES TILLEULS REHAE	BILITATION	33000	33000	007038B 🗓	156 760,26 €
13	824	1322	27760	006031 - LUTTE CONTRE LES INONDA	TIONS	30300	30300	006031	4 657,08 €
13		1322	27762	003605N - PRU PLANOISE - AMGTS SE	CTEUR FORUM	30300	30300	003605N	115 777,16 €
13	-	1322	27763	004813 - OPERATIONS D'ACCOMPAGN	NEMENT D'URBANISME	30300	30300	004813	33 400,00 €
	- 1	1322		Sous-total de la nature 1322 SUB		ON TRA	NSPER	ABLES- REC	GIONS : 554 529,50 C
13		1323	30230	004835 - REAMENAGEMENT MUSEE B		33000		004835	448 000,00 €
13		1323		0013014 - MUSEE DE LA RESISTANCE		33000	33000	0013014	76 943,00 €
13	-	1323		003605N - PRU PLANOISE - AMENAGE		30300	30300	003605N	30 055,00 €
13		1323		00540 - DOMAINE DES ENERGIES REI		30900	30900	00540	8 333,00 €
10		1323	So	us-total de la nature 1323 SUBVENTIO	NS D'EQUIPEMENT NON TRA	INSFER	ABLES	- DEPARTEN	AENTS : 563 331,00 🤅
13		13251		006044 - MISE EN VALEUR ET CONSE			33000		5 000,00 €
13		13251		003605 - PRU PLANOISE		30100	30100	003605	6 964,15 €
10		13251		de la neture 13251 SUBVENTIONS D'EG	QUIPEMENT NON TRANSFER	RABLES	· GFP D	E RATTACH	IEMENT : 11 964,15 C
13		1327	IS SERVICE OF THE PARTY OF THE	006015 - PARKING PASTEUR		30100		006015	116 987,73 €
13		1327		0099007 - ZAC ILOT PASTEUR		30100	30100	0099007	50 145,00 €
IJ	027	1327		IBVENTIONS D'EQUIP. NON TRANSFEI	RABLES - BUDGET COMMUI	NAUTAII	RE FON	DS STRUCT	URELS : 167 132,73 €
13	222	1328	A STATE OF THE PERSON NAMED IN	00509 - DOMAINE DE LA CULTURE		52200		00509	29 485,00 €
13		1328		005038-PARC URBAIN ORU PLANOISE		34000	34000	005038	62 528,82 €
				003605I-PRU PLANOISE - SITE TRIPOI		30300	30300	0036051	485 667,41 €
13		1328		003605M - PRU PLANOISE - ILOT OUE		30300	30300	003605M	101 264,30 €
13	624	1328	20033	Sous-total de la nature 1328 SUE	RVENTIONS D'EQUIPEMENT	-			UTRES : 678 945,53
13	16	WELT.		3023-10101 00 12 101010 1020 022	STORY OF THE PARTY				tre 13 : 3 767 525,37 €
/3	1			Imputation			rvice		
Char	o : Fct	Nature	1 n°LC	The second secon		Gest.	Util.	Opération	Montant voté
16	_	1641		EMPRUNTS EN EUROS		20200	20200		8 822 000,00 €
10	U	1641		THE COURT OF THE PARTY OF THE COURT OF THE C	Sous-total de la na	ture 164	1 EMPR	UNTS EN EL	JROS : 8 822 000,00 €
16				MINISTRU DE LA COMPANIO					tre 16 : 8 822 000,00 €
	_1,			Impulation		_	rvice	1000	
Cha	p Ect	Nature	n°LC	Libellé		Gest.	Util	Opération	Montant voté
27	_	27636		CREANCES SUR CCAS ET CAISSE DE	ES ECOLES	21100	21100		150 000,00 €
	_,,	27636	STUDIES	Sous-total de la	nature 27636 CREANCES S				COLES : 150 000,00
27	N.	Teacher at				100			pitre 27 : 150 000,00 €
	FALL	DES REP	ORTS P	OUR LES RECETTES EN INVESTIS	SEMENT				12 739 525,37 €

Collectivité VILLE DE BESANCON Exercice budgétaire | 2017 Budget | BUDGET EAU Section | INVESTISSEMENT

putation Service	
Libellé Gest, Util. Opération	Montant voté
AGE DE CHENECEY - CREATION D'UNE PASSE A P 36100 36100 00E8017	1 850,2
NE DE L'EAU 38100 36100 00E512	13 950,0
Sous-lotel de le nature 2031 FRAIS D'ETU	DES: 15 800,2
Sous-total du chapite	re 20 : 15 800,2
putation Service	Montant voté
Libellé Gest. Util. Opération	Montant vote
E DE L'EAU 36100 36100 00E512	263 849,6
Sous-total de la nature 21311 BATIMENTS D'EXPLOITATI	ON: 263 849,6
E DE L'EAU 36100 36100 00E512	33 634,0
51 BAT. D'EXPLOIT. INSTAL. GENERALES - AGENCEMENTS - AMENAG. DES CO	NST. : 33 634,0
E DE L'EAU 36100 36100 00E512	1 693,9
TION DES BRANCHEMENTS NEUFS 36100 36100 00E6004	3 333,3
UX ANNUELS RESEAUX 36100 36100 00E9003	133 577,5
Sous-total de la nature 21531 RESEAUX D'ADDUCTION D'E	AU : 138 604,8
E DE L'EAU 36100 36100 00E512	9 733,6
Sous-total de la nature 2154 MATERIEL INDUS 1	TRIEL: 9 733,6
E DE L'EAU 36100 36100 00E512	3 295,0
ature 21561 SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU - MAT. SPECIFIQUE D'EXPLOITA	TION : 3 295,0
E DE L'EAU 36100 36100 00E512	42 743,6
Sous-total de la nature 2182 MATERIEL DE TRANSP	ORT : 42 743,6
E DE L'EAU 36100 36100 00E512	686,0
Sous-total de la nature 2183 MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMA	TIQUE : 686,0
Sous-total dii chapitre	21 : 492 546,6
outation Service	Montant voté
Libellé Gest, Util, Opération	William Pote
JET DE SITE PORT DOUVOT BATIMENT 36100 36100 00E14008	50 797,07
EN CONFORMITE STATION CHENECEY 36100 36100 00E4804	45 668,80
Sous-total de la nature 2313 CONSTRUCTIO	ONS : 96 465,8
AUTS DU CHAZAL - POLE SANTE (SECTEUR J MIN 36100 36100 00E94034	12,03
ETRE DE PROTECTION ARCIER ET CHENECEY 36100 36100 00E95017	65 000,00
CAT MIXTE PARC SCIENTIFIQUE ET INDUSTR. BE 36100 36100 00E96047	58 947,44
NSPORT EN SITÉ PROPRE BOULOIE CAMPUS 36100 36100 00E13011	12 904,69
Sous-total de la nature 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUT. TECHNIQUE	ES : 136 864,11
Sous-total du chepitre	23 : 233 330,03

Collectivité VILLE DE BESANCON Exercice budgétaire 2017 Budget BUDGET EAU Section INVESTISSEMENT

Sens		RECETTE					
		Imputation		Service			Montant voté
Chap Fct	Nature	n te	Libellė	Gest.	Uil.	Opération	Montant voic
13	13111	7363 00E950	17-PERIMETRE DE PROTECTION ARCIER ET CHENECEY	36100	36100	00E95017	38 441,00 €
	13111		Sous-total de la nature 13111 SUBVENTIONS E	EQUIPE	MENT-	AGENCE DE	E L'EAU : 38 441,00 €
13		5 TH . 3 19		v i d	Sous-	total du cha	pitre 13 : 38 441,00 €
		Imputation		Service			Montant voté
Chap Fct	Nature	n LC	Libellé	Gest	Util.	Opé ration	INDITION VOIC
16	1641	7369:00E512	-DOMAINE DE L'EAU	36100	36100	00E512	300 000,00 €
16	1641	9490 00E900	3-TRAVAUX ANNUELS RESEAUX	36100	36100	00E9003	200 000,00 €
	1641	Weaters.	Sous-total de la n	ature 16	41 EMP	RUNTS EN E	UROS : 500 000,00 6
16		March Street Bally S			Sous-t	otal du chap	itre 16 : 500 000,00 €
	DES REPO	ORTS POUR LE	S RECETTES EN INVESTISSEMENT				538 441,00 €

Collectivité VILLE DE BESANCON Exercice budgétaire 2017 Budget BUDGET ASSAINISSEMENT Section INVESTISSEMENT

1 Service	Montant voté							
Libelle Gest. Util. Opératio	n							
SITE PORT DOUVOT 36200 36200 00A1101	7 4 200,00							
ARTOGRAPHIQUE DES RESEAUX 36200 36200 00A9001	31 312,57							
SITE PORT DOUVOT BATIMENT 36200 36200 00A1400								
Sous-total de la nature 2031 FRAIS I	and the second s							
	hapitre 20 : 36 994,3:							
Service Service Libellè Gest. UIII. Opératio	Montant voté							
Libellé Gest. Ulll. Opératio EUFS - GROSSES REPARATIONS A LA STAT 36200 36200 00A8680								
	-							
	•							
L'ASSAINISSEMENT 36200 36200 00A513 nature 21351 INSTALLATIONS GENERALES - BATIMENTS D'EXPLO	41 791,26							
ES BRANCHEMENTS NEUFS 36200 36200 00A6004 IUELS RESEAUX 36200 36200 00A9003	21 962,12							
Sous-total de la nature 21532 RESEAUX D'ASSAINIS	331 505,08							
ASSAINISSEMENT 36200 36200 00A513								
Sous-total de la nature 2154 MATERIEL	403,00							
ASSAINISSEMENT 36200 36200 00A513	169 306.83							
Sous-total de la nature 2182 MATERIEL DE TRA								
	apitre 21 : 676 925,08							
Service Service	1,510 € 27 . 07 5 320,00							
Libellé Gest. Util. Opération	Montant voté							
SITE PORT DOUVOT METHANISATION 36200 36200 00A1400	788 844,76							
SITE PORT DOUVOT BATIMENT 36200 36200 00A14000	48 646,11							
Sous-total de la nature 2313 CONSTRUCTIONS : 837 490,87								
U CHAZAL - POLE SANTE (SECTEUR J MIN 30300 30300 00A94034	192,15							
XTE PARC SCIENTIFIQUE ET INDUSTR. BE 30300 30300 00A96047	12 511,02							
NTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - BOULEV 30300 30300 00A8025/	1 690,74							
NTS ACCOMPAGNEMENT TCSP - BASSIN 30300 30300 00A8025F	7 804,83							
T EN SITE PROPRE BOULOIE CAMPUS 36200 36200 00A13011	18 731,04							
us-total de la nature 2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUT. TEC	HNIQUES : 40 929,78							
Sous-total du chi	pitre 23 : 878 420,65							
EN INVESTISSEMENT	1 592 340,10							

Collectivité VILLE DE BESANCON

Exercice budgétaire 2017

Budget BUDGET ASSAINISSEMENT

Section INVESTISSEMENT

Sens RECETTE

Sens		RECETTE					
		Imputation		Service			Montant vojé
Chap Fct	Nature	n"LC	Libellé	Gest	Util.	Opération	Montant voic
13	13111	12612 00A8025F - T	CSP - BASSIN MERMOZ	30300	30300	00A8025F	216 398,00 €
	13111	Contact the second	Sous-total de la nature 13111 SUBVENTIONS I)'EQUIPE	MENT- A	AGENCE DE	L'EAU : 216 398,00 €
13	13118	15673 00A14009	PROJET DE SITE PORT DOUVOT METHANISATION	36200	36200	00A14009	42 500,00 €
	13118		Sous-total de la nature 13118 SUB\	/ENTIONS	D'EQU	IPEMENT - A	UTRES : 42 500,00 €
13	SECTION AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE PART		VIST SEE IN INC. TO SEE IN INC.		Sous-t	otal du chap	itre 13 : 258 898,00 €
And the second second	ES REPO	ORTS POUR LES RI	CETTES EN INVESTISSEMENT				258 898,00 €

Collectivité VILLE DE BESANCON Exercice budgétaire | 2017 Budget | BUDGET FORETS Section | INVESTISSEMENT Sens | DEPENSE

Sens		DEPE	NSE					
			Imputation			Service		Manager Land
Chap Fo	t Nature	n'LC	Libellé		Ge	st. Util	Opération	Montant voté
11	2128	7289	00F514-DOMAINE DES FORETS COMMU	JNALES	340	0 34000	00F514	13 500,00
	2128		Sous-total de la nature 2128 .	autres agen	ICEMENTS ET AN	IENAGEM	ENTS DE TEI	RRAINS : 13 500,00
21	21318	7290	00F514-DOMAINE DES FORETS COMMU	JNALES	340	00 34000	00F514	1 310,71 €
	21318		Sous-total de la n	atura 21318 CO	NSTRUCTIONS -	AUTRES	BATIMENTS	PUBLICS: 1 310,71
1	2151	7291	00F514-DOMAINE DES FORETS COMMU	JNALES	340	0 34000	00F514	13 500,00 €
	2151	1, 5	A STATE OF THE REAL PROPERTY.	So	us-totel de le nel	ire 2151 F	RESEAUX DE	VOIRIE: 13 500,00
21	2152	7292 (00F514-DOMAINE DES FORETS COMMU	JNALES	340	0 34000	00F514	2 460,52 €
	2152	100	Sous-total de la nati	ura 2152 IMMO	B. CORPORELLE	S - INSTA	LLATIONS DE	VOIRIE : 2 460,52
1	2158	7293 (00F514-DOMAINE DES FORETS COMMU	JNALES	340	0 34000	00F514	2 748,90 €
	2158		Sous-total de la nature 2158 AUT	RES INSTALLA	TIONS MATERIE	ET OUT	LLAGE TECH	INIQUES : 2 748,90 €
1						Sous	-total du cha	pitre 21 : 33 520,13 €
OTAL I	DES REPO	RTS PO	UR LES DEPENSES EN INVESTISS	EMENT				33 520,13 €

Collectivité VILLE DE BESANCON

Exercice budgétaire 2017

Budget BUDGET FORETS

Section INVESTISSEMENT

Sens RECETTE

Collectivité VILLE DE BESANCON Exercice budgétaire 2017 Budget BUDGET CHAUFFAGE URBAIN Section INVESTISSEMENT Section DEPENSE

Sens		DEPENS	SE				
			Imputation	Se	rvice		Management
Chap Fo	ct Nature	n LC	Libellé	Gest.	Util.	Opération	Montant voté
20	2031	11216 00	C7031 - CHAUF URB-DESS ENERGETIQ PLANOISE HDC	30900	30900	00C7031	13 486,00 €
	2031		Sous-t	otal de la na	ture 203	1 FRAIS D'E	TUDES : 13 486,00
20					Sous-	total du chap	oitre 20 : 13 486,00 €
			Imputation	Se	rvice		Mantantone
Chap Fo	ct Nature	n"LC	Libellé	Gest,	Util.	Opération	Montant vote
23	2313	6186 00	C10003-CONSTRUCTION NOUVELLE CHAUFFERIE CHAUFF	AGE 30900	30900	00C10003	10 005,58 €
	2313		Sous-to	tal de la nat	ure 2313	CONSTRUC	TIONS : 10 005,58 €
23	2315	3107 00	C3605-PRU PLANOISE	:30900	30900	00C3605	36 134,16 €
23	2315	3109 00	C5057-ADAPTATION CONFORMITE (30 ans)	30900	30900	00C5057	121 999,79 €
23	2315	3111 00	C6794-ADAPTATION CONFORMITE (15 ANS)	30900	30900	00C6794	203 352,51 €
23	2315	3115 00	C94034-ZAC HAUTS DU CHAZAL - POLE SANTE (SECTEUR J	MIN 30900	30900	00C94034	158 084,06 €
23	2315	12228 00	C16005 - SECURISATION RESEAU	30900	30900	00C16005	1 592 741,24 €
	2315	Liber 1	Sous-total de la nature 2315 INSTALLATIONS, MATI	ERIEL ET O	UTILLAG	E TECHNIQU	UES : 2 112 311,76 €
3 - 1	STATE OF				-		23 : 2 122 317,34 €
OTAL	DES REPO	RTS POU	R LES DEPENSES EN INVESTISSEMENT				2 135 803,34 €

Collectivité VILLE DE BESANCON

Exercice budgétaire 2017

Budget BUDGET CHAUFFAGE URBAIN

Section INVESTISSEMENT

Sens		RECETTE					
	A 14 = 1		Imputation	Se	rvice		Montant voté
Chap Fct	Nature	n°LC	Libellé	Gest	Util	Operation	
13	1311	8197 00C10003	-CONSTRUCTION NOUVELLE CHAUFFERIE CHAUFFA	3E 30900	30900	00C10003	2 186 015,10 €
	1311	du le ui	Sous-total de la nature 1311 SUB	VENTIONS	S D'EQU	IPEMENT - E	TAT : 2 186 015,10 (
13	1313	9212 CONSTRU	ICTION NOUVELLE CHAUFFERIE	30900	30900	00C10003	80 000,00 €
	1313	1 1 2 2 1 1 2 2	Sous-total de la nature 1313 SUBVENTION	S D'EQUI	PEMENT	- DEPARTE	MENTS : 80 000,00
13	1318	6185 00C10008	-FRAIS RACCORDEMENT CHAUFFAGE URBAIN	30900	30900	00C10008:	43 704,26 €
	1318	ASSESSED NO.	Sous-total de la nature 1318 SUB	VENTIONS	D'EQU	IPEMENT - A	UTRES : 43 704,26
13	1000				Sous-tot	al du chapitr	e 13 : 2 309 719,36 (
			Imputation	Se	rvice		Montant voté
Chap Fct	Nature	n'LC	Libellé	Gest.	Util.	Operation	Woman vote
27	2762	3119 00C5059-0	CHAUFFAGE URBAIN	30900	30900	00C5059	344 008,00 €
	2762	Sou	is-total de la nature 2762 CREANCE SUR TRANSFERT	DE DROIT	S A DEL	DUCTION DE	T.V.A. : 344 008,00
27		Managara (Sous-t	otal du chap	itre 27 : 344 008,00 (
TOTAL D	ES REPO	RTS POUR LES	RECETTES EN INVESTISSEMENT				2 653 727,36 €

Collectivité VILLE DE BESANCON

Exercice budgétaire 2017

Budget BUDGET LOT MONTARMOTS

Section FONCTIONNEMENT

Sens DEPENSE

Sens		DEPENSE					
			Imputation	Se	rvice		Charles II
Chap Fct	Nature	n LC	Libellė	Gest	Util,	Operation	Montant voté
011	6045	3:ACHATS	TUDES, PREST.SCES (TERRAINS A AM	30300	30300		40 000,00 €
	6045		Sous-total de la nature 6045 ACHAT.	S ETUDES, PRE	ST.SCE	S (TERRAIN	S A AM : 40 000,00 €
011	605	4 ACHAT MA	ATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	30300	30300		590 000,00 €
	605		Sous-total de la nature 605 ACHAT	MATERIEL, EQ	UIPEME	NTS ET TRA	VAUX : 590 000,00 €
011	608	5 FRAIS AC	CESSOIRES SUR TERR.EN COURS AMEN	30300	30300		33 200,00 €
	608		Sous-total de la nature 608 FRAIS AC	CCESSOIRES SE	JR TERI	R.EN COURS	AMEN : 33 200,00 €
011					Sous-to	tal du chapiti	re 011 : 663 200,00 €
TOTAL	ES REP	ORTS POUR LES	DEPENSES EN FONCTIONNEMENT				663 200,00 €

Collectivité VILLE DE BESANCON

Exercice budgétaire 2017

Budget BUDGET LOT MONTARMOTS

Section FONCTIONNEMENT

Sens		RECETTE					
		Imputation		Ser	rvice		Montant vote
Chap F	ct Nature n	LC Libelle	Ge Ge	st.	Util.	Opération	Rioritant vote
70	7015	1 VENTES DE TERRAINS AMENAGES	3010	00	30100		700 000,00 €
	7015		Sous-total de la nature 7015 VENTE	S L	DE TERI	RAINS AMEN	AGES: 700 000,00
70	- No. of Parts	Treatile to the contribution of the last			Sous-t	otal du chapi	tre 70 : 700 000,00 €
	DES REPOR	RTS POUR LES RECETTES EN FONCT	IONNEMENT				700 000,00 €

RECAPITULATIF DES DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016

	INTITULE	MONTANT
BUDGET PRINCIPAL		5. ²
	INVESTISSEMENT	18 911 712,14
BUDGET EAU	4	
	INVESTISSEMENT	741 676,97
BUDGET ASSAINISSEMENT		8
BODGET ASSAUNISSEMENT	INVESTISSEMENT	1 592 340,10
BUDGET FORETS	INIVESTIGATIVE	20 500 40
	INVESTISSEMENT	33 520,13
BUDGET CHAUFFAGE URBAIN	INVESTISSEMENT	2 135 803,34
	and the state of t	
12 0	Sous-total INVESTISSEMENT	23 415 052,68
ZONE LOTISSEMENT MONTARMOTS	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	FONCTIONNEMENT	`663 200,00
* × -	Sous-total FONCTIONNEMENT	663 200,00
F 128	8 1	
	TOTAL GENERAL	24 078 252,68

Besançon, le - 9 JAN. 2017 M. le Maire-Président,

Jean Fousseret

Monsieur le Chef de Service Comptable,

Pierre FAIVRE

L'Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques

Sophie LAUPRETE

RECAPITULATIF DES RECETTES ENGAGEES NON MANDATEES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2016

INTI	TULE	MONTANT
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	12 739 525,3
BUDGET EAU	INVESTISSEMENT	538 441,00
BUDGET ASSAINISSEMENT	INVESTISSEMENT	258 898,00
BUDGET CHAUFFAGE URBAIN	INVESTISSEMENT	2 653 727,36
	Sous-total INVESTISSEMENT	16 190 591,73
ZONE LOTISSEMENT MONTARMOTS	FONCTIONNEMENT	700 000,00
	Sous-total FONCTIONNEMENT	700 000,00
	TOTAL GENERAL	16 890 591,73

Besançon, le - 9 JAN, 2017 M. le Maire-Président,

Jean-Louis Fousseret

Monsieur le Chef de Service Comptable,

Pierre FAIVRE

L'Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques

Sophie LAUPRETE

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON BUDGET PRIMITIF 2017

REPRISE ANTICIPEE **DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016**

REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été v Délibération du 06/04/2017	roté)
Résultat de fonctionnement 2016	
A/ Résultat estimé de l'exercice (voir tableau ci-joint)	0.00
B/ Résultats antérieurs reportés (compte 002)	0.00
C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	0.00
Investissement	
D/ Solde d'exécution d'investissement 2015 D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-101 213.18
E/ Solde des restes à réaliser d'investissement 2015 (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	
E/ Solde des restes à réaliser de fonctionnement 2015 (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	

La section d'investissement fait apparaître au 31 décembre 2016 un besoin d'autofinancement de 101 213,18 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains). Le déficit d'investissement sera couvert au budget primitif par l'inscription d'une recette de vente de terrains.



Etabli le 6 février 2017 Le Maire.

Certifié exact

Besançon le 0 3 MARS 20 Le Chef de Service Comptable

Président de la Communauté d'Agglomération

du Grand Besançon

P. FAIVRE

11	Indiquer l'origine	emprunt · E	subvention :	€ ou autofinancement :	
. ')	mulquer rongine .	emprunt	, subvention	€ ou autonnancement :	٠۴

⁽²⁾ Eventuellement, pour la part excédent la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

⁽³⁾ Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).

⁽⁴⁾ Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

⁽⁵⁾ En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

		RESULTAT DE L'EXERCICE	EXERCICE
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
TOTAL DU BUDGET	101 213.18		-101 213 18
Fonctionnement			
nvestissement			
002 Résultat reporté N-1			
001 Solde d'investissement N-1	101 213.18		-101 213 18

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE F	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	111 673.82		
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement	101 213.18		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
99	Charges financières			
29	Charges exceptionnelles			
TOTAL		212 887 00		

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON - EXECUTION DU BUDGET 2016

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT	ESTISSEMENT			
001	Solde d'investissement N-1	101 213.18	101 213.18	
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		101 213.18	101 213.18	

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON - EXECUTION DU BUDGET 2016

	RESTES A REALISER		RESULTAT CUI	RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
Dépenses	Recettes	Solde (B)*	EXCEDENT	DEFICIT
			-101 213.18	
				-101 213.18

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FO	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
002	Résultat de fonctionnement reporté			
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
20	7	212 887.00		
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
9/	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
TOTAL		212 887.00		

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES THOMAS EDISON - EXECUTION DU BUDGET 2016

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT	ESTISSEMENT			
001	Solde d'exécution N-1			
021	Virement de la section de fonctionnement	101 213.18		
024	Produits des cessions d'immobilisations			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
				41
TOTAL		101 213.18		

Certifié exact Besançon le **0 3 MARS 2017** Le Chef de Service Comptable,

Etabli le 6 février 2017 Le Maire,

P. FAIVRE

J.L. FOUSSERET Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE BUDGET PRIMITIF 2017

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été v Délibération du 06/04/2017	voté)
Résultat de fonctionnement 2016	
A/ Résultat estimé de l'exercice (voir tableau ci-joint)	0.00
B/ Résultats antérieurs reportés (compte 002)	0.00
C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	0.00
Investissement	
D/ Solde d'exécution d'investissement 2016 D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	96 251.36
E/ Solde des restes à réaliser d'investissement 2016 (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	
Excédent d'investissement F=D+E	96 251.36
REPRISE ANTICIPEE =C=G+H 1) Prévision en R001 en investissement G = au moins la couverture du besoin de financement (F)	96 251.36
2) H = Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00



Etabli le 6\février 2017 Le Maire, Certifié exact Besançon le **0 3 MARS 2017** Le Chef de Service Comptable,

J.L. FOUSSERET P. FAIVRE

Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

(1) Indiquer l'origine : emprunt :..... \in , subvention :.... \in ou autofinancement :.... \in

(2) Eventuellement, pour la part excédent la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas , il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

		RESULTAT DE L'EXERCICE	RCICE
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
OTAL DU BUDGET	393 134.39	489 385.75	96 251 36
Fonctionnement	393 134.39	393 134.39	
Investissement		15 882.53	15 882 53
002 Résultat reporté N-1			
001 Solde d'investissement N-1		80 368 83	28 35 US

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE F	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	120 239 00	109 963 47	
012	Charges de personnel et frais assimilés	272 775.00	267 468 44	
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 703.00	15 702.48	
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
99	Charges financières			
29	Charges exceptionnelles	100.00		
TOTAL		408 817.00	393 134.39	

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - EXECUTION DU BUDGET 2016

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
THE ROLL				
SECTION DIN	SECTION DINVESTISSEMENT			
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles	30 000.00		
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	66 241.83		
23	Immobilisations en cours			
26	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		96 241.83		

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - EXECUTION DU BUDGET 2016

	RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	JLE = (A) + (B)
Dépenses	Recettes	Solde (B)*	EXCEDENT	DEFICIT
			96 251.36	
			96 251.36	

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FO	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
002	Résultat de fonctionnement reporté			
013	Atténuations de charges	100.00	37.97	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			1
20	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	195 425.00	181 955.35	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	213 292.00	211 141.07	
75	Autres produits de gestion courante			
9/	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
TOTAL		408 817.00	393 134.39	,

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE - EXECUTION DU BUDGET 2016

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INV	SECTION D'INVESTISSEMENT			
001	Solde d'exécution N-1	80 368.83	80 368 83	
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 703.00	15 702.48	
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves	170.00	180 05	
13	Subventions d'investissement			1
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		96 241.83	96 251.36	8

Certifié exact
Besançon le (1) 3 MARS 20.7
Le Chef de Service Comptable,

Etabli le 6 février 2017 Le Maire,

P. FAIVRE

Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon J.L. FOUSSERET

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES BUDGET PRIMITIF 2017

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été Délibération du 06/04/2017	voté)
Résultat de fonctionnement 2016	
A/ Résultat estimé de l'exercice (voir tableau ci-joint)	0.00
B/ Résultats antérieurs reportés (compte 002)	0.00
C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	0.00
Investissement	
D/ Solde d'exécution d'investissement 2016 D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-210 477.75
E/ Solde des restes à réaliser d'investissement 2016 (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	
E/ Solde des restes à réaliser de fonctionnement 2016 (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	

La section d'investissement fait apparaître au 31 décembre 2016 un besoin d'autofinancement de 210 477,75 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains). Le déficit d'investissement sera couvert au budget primitif 2017 par l'inscription d'une recette de vente de terrains..



Etabli le 6 février 2017 Le Maire

du Grand Besançon

J.L. FOUSSÉRET Président de la Communauté d'Agglomération P. FAIVRE

Certifié exact

Besançon le 0 3 MARS (41/

Le Chef de Service Comptable,

- (1) Indiquer l'origine : emprunt :.....€, subvention :.....€ ou autofinancement :.....€
- (2) Eventuellement, pour la part excédent la couverture du besoin de financement de la section d'investissement
- (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).
- (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.
- (5) En ce cas , il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIV	(E ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2016	- EXECUTION DU BUDGI	ET 2016
		RESULTAT DE L'EXERCICE	XERCICE
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
TOTAL DU BUDGET	528 477.75	318 000.00	210
Fonctionnement	159 000.00	159 000.00	

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

002 Résultat reporté N-1 001 Solde d'investissement N-1

Investissement

DEPENSES

-369 477.75

159 000.00

159 000.00 159 000.00

159 000.00

369 477.75

-210 477.75

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FO	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	126 422.25		
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement	210 477.75		
045	Opérations d'ordre de transfert entre sections	159 000.00	159 000 00	
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
99	Charges financières			
29	Charges exceptionnelles			
		20		
TOTAL		495 900.00	159 000.00	

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2016

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'IN	SECTION D'INVESTISSEMENT			
001	Solde d'investissement N-1	369 477.75	369 477.75	
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
76	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		369 477.75	369 477.75	
CONTRACTOR CONTRACTOR		2:: 2F 222	21:11:000	

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2016

	RESTES A REALISER		RESULTAT CU	RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
Dépenses	Recettes	Solde (B)*	EXCEDENT	DEFICIT
				-210 477.75
				-210 477.75

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE FO	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
002	Résultat de fonctionnement reporté			
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
20	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	495 900.00	159 000 00	
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
9/	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
TOTAL		495 900.00	159 000.00	

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES MADELEINE BRES - EXECUTION DU BUDGET 2016

RECETTES

SECTION D'INVESTISSEMENT 001 Solde d'exécution N-1 021 Virement de la section de fonctionnement 024 Produits des cessions d'immobilisations 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 041 Opérations patrimoniales 10 Dotations, fonds divers et réserves 13 Subventions d'investissement 14 Emprunts et dettes assimilées 15 Immobilisations incorporelles 204 Subventions d'équipement versées 21 Immobilisations en cours 22 Autres immobilisations financières 27 Autres immobilisations financières	Libellé	Réalisé	Titres restant à émettre
Solde d'exécution N-1 Virement de la section de fonctionnement Produits des cessions d'immobilisations Opérations d'ordre de transfert entre sections Opérations patrimoniales Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations en cours Autres immobilisations financières			
Virement de la section de fonctionnement Produits des cessions d'immobilisations Opérations d'ordre de transfert entre sections Opérations patrimoniales Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations en cours Autres immobilisations financières			
Produits des cessions d'immobilisations Opérations d'ordre de transfert entre sections Opérations patrimoniales Opérations patrimoniales Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations en cours Autres immobilisations financières	ent	7.75	
Opérations d'ordre de transfert entre sections Opérations patrimoniales Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations en cours Autres immobilisations financières			
Opérations patrimoniales Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations en cours Autres immobilisations financières	tions	159 000 00	
Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations en cours Autres immobilisations financières			
Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations en cours Autres immobilisations financières	éserves		
Emprunts et dettes assimilées Immobilisations incorporelles Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations en cours Autres immobilisations financières	ent		
Immobilisations incorporelles Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations en cours Autres immobilisations financières	ées		
Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations en cours Autres immobilisations financières	es		
Immobilisations corporelles Immobilisations en cours Autres immobilisations financières	Versées		
Immobilisations en cours Autres immobilisations financières			
Autres immobilisations financières			
	ncières		
	369 477.75	7.75 159 000.00	

Certifié exact
Besançon le 0 3 MARS 2017
Le Chef de Service Comptable,

P. FAIVRE

J.L. FOUSSERET

Etabli le 6 février 2017 Le Maire,

Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTARMOTS BUDGET PRIMITIF 2017

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

REPRISE ANTICIPEE (3) (le compte administratif n'a pas été v Délibération du 06/04/2017	/oté)
Résultat de fonctionnement 2016	
A/ Résultat estimé de l'exercice (voir tableau ci-joint)	0.00
B/ Résultats antérieurs reportés (compte 002)	0.00
C/ Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	0.00
Investissement	
D/ Solde d'exécution d'investissement 2016 D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	-36 800.00
E/ Solde des restes à réaliser d'investissement 2016 (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	
E/ Solde des restes à réaliser de fonctionnement 2016 (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	36 800.00
Excedent de infancement (1)	36 600.00

La section d'investissement fait apparaître au 31 décembre 2016 un besoin d'autofinancement de 36 800 €. Ce résultat déficitaire généré par la comptabilité de stock résulte d'un décalage entre la réalisation des dépenses de fonctionnement (aménagement de la zone) et celle des recettes (ventes de terrains). Les restes à réaliser en fonctionnement viennent en couverture du déficit d'investissement.

Etabli le 6 février 2017 Le Maire. Certifié exact
Besançon le **3 MARS 2017**Le Chef de Service Comptable,

P. FAIVRE

J.L. FOUS ERET

Président de la Communauté d'Agglomération

du Grand Besançon

(1) Indiquer l'origine : emprunt :......€, subvention :.....€ ou autofinancement :.....€

(2) Eventuellement, pour la part excédent la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14, (Vol. I, Tome II, titre 3, Chapitre 5, §5).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas , il n'y a pas d'affectation.

VILLE DE BESANCON

		RESULTAT DE L'EXERCICE	RCICE
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A)*
TOTAL DU BUDGET	73 600.00	36 800.00	-36
Fonctionnement	36 800.00	36 800.00	
Investissement	36 800.00		38-
002 Résultat reporté N-1			
001 Solde d'investissement N-1			

-36 800.00

-36 800.00

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION DE FC	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	700 000.00	36 800.00	663 200.00
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement	36 800.00		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
65	Autres charges de gestion courante			
929	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
99	Charges financières			
29	Charges exceptionnelles			
TOTAL		736 800.00	36 800.00	663 200.00

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTARMOTS - EXECUTION DU BUDGET 2016

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT	ESTISSEMENT	-		
001	Solde d'investissement N-1			
020	Dépenses imprévues			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 800.00	36 800.00	
041	Opérations patrimoniales			
9	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
70	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
	Immobilisations en cours			
76	Part. et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		36 800.00	36 800.00	

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTARMOTS - EXECUTION DU BUDGET 2016

	RESTES A REALISER		RESULTAT CUI	RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
Dépenses	Recettes	Solde (B)*	EXCEDENT	DEFICIT
663 200.00	700 000.00	36 800.00		
663 200.00	700 000.00	36 800.00	36 800.00	
				-36 800.00

*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION DE F	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
005	Résultat de fonctionnement reporté			
013	Atténuations de charges			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 800.00	36 800.00	
20	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	700 000.00		700 000 00
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
9/	Produits financiers			
22	Produits exceptionnels			
TOTAL		736 800.00	36 800.00	700 000.00

VILLE DE BESANCON

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MONTARMOTS - EXECUTION DU BUDGET 2016

RECETTES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT	ESTISSEMENT			
001	Solde d'exécution N-1			
021	Virement de la section de fonctionnement	36 800.00		
024	Produits des cessions d'immobilisations			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
TOTAL		36 800.00		

Certifié exact
Besançon le 0 3 MARS 2017
Le Chef de Service Comptable,

Etabli le 6 février 2017 Le Maire,

J.L. FOUSSERET

P. FAIVRE

Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Mode de calcul des contributions des budgets annexes au budget principal et entre budgets annexes

1 - Services publics industriels et commerciaux

Les contributions des budgets annexes au budget principal sont des contributions forfaitaires globales fixées lors de l'élaboration du budget primitif.

Il s'agit de compenser l'ensemble des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte des budgets annexes.

Les principaux postes de dépenses expliquant le mode de calcul des contributions sont notamment les suivants (l'estimation de ces charges n'est pas exhaustive). Une partie de ces éléments sont tirés de la comptabilité analytique de la Ville, sur des données rétrospectives.

* Service de l'Eau

- gestion financière : 7 %
- gestion administrative, informatique et du personnel : 25 %
- charges des services centraux et direction services techniques : 38 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : 2 %
- mise à disposition locaux et parking : 8 %
- études et suivi de chantiers : 20 %

* Service de l'Assainissement

- gestion financière : 6 %
- gestion administrative, informatique et du personnel : 13 %
- charges des services centraux et direction services techniques : 35 %
- entretien véhicules et mise à disposition de chauffeurs : 24 %
- mise à disposition locaux et parking : 13 %
- études et suivi de chantiers : 9 %

* Service du chauffage urbain

- prestations administratives et financières : 18 %
- charges des services centraux et direction services techniques : 5 %
- mise à disposition et gestion du personnel : 77 %

2 - Services publics administratifs

Il s'agit des contributions des deux budgets annexes dont l'équilibre est assuré par une subvention du budget principal.

Pour le budget Forêts, par souci de simplification, la contribution est fixe et ne prend en compte qu'une estimation des prestations directes effectuées par les services municipaux.

Pour le budget Archéologie préventive, la contribution est actualisée chaque année suivant des éléments tirés notamment de la comptabilité analytique de la Ville.

* Service Forêts

- prestations comptables, informatiques, financières et gestion du personnel (charges administratives) : 65 %
- entretien véhicules notamment et mise à disposition de chauffeurs (charges techniques) : 35 %.

* Service Archéologie préventive

- prestations administratives et financières : 24 %

- charges générales et services centraux : 31 %

- gestion du personnel : 37 %

- prestations techniques: 8 %

3 - Contribution du service Assainissement au Service Eau

Une contribution est versée par le service Assainissement au service de l'Eau qui assure la gestion administrative et financière du service commercial commun à ces deux services (abonnements, facturations, réclamations, ...). La comptabilité analytique permet d'évaluer cette participation comme suit :

- mise à disposition de personnel : 100 %



Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets de la Ville de Besançon.

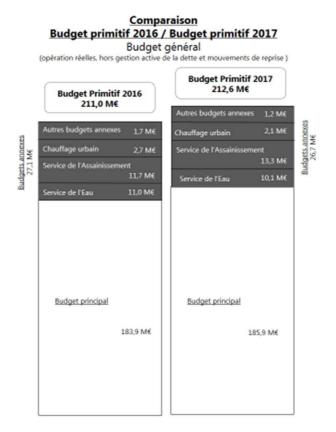
L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. Dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée dorénavant au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

LE BUDGET 2017 DE LA VILLE DE BESANCON

En 2017, le budget général de la Ville compte 9 budgets, un budget principal et 8 budgets annexes (Eau, Assainissement, Chauffage Urbain, Forêts, Archéologie Préventive, 2 zones d'activités et 1 budget de lotissement).

Tous mouvements confondus, le budget s'équilibre à 306,1 M€ (contre 302,5 M€ en 2016), dont 112,2 M€ pour l'investissement et 193,9 M€ pour le fonctionnement. Par rapport au Budget Primitif 2016, il est en hausse de + 1,2 % (+0,8 % au titre du fonctionnement et + 2 % au titre de l'investissement). La part du budget principal s'élève à 267,5 M€ (soit 87,4 % du budget général), les budgets annexes représentant quant à eux 38,6 M€.

En mouvements réels uniquement, les dépenses du budget général 2017 s'élèvent à 212,6 M€ (hors mouvements de reprise et de gestion active de la dette).





Le Budget principal s'équilibre en mouvements réels à hauteur de 233,7 M€, contre 230,5 M€ en 2016.

Hors gestion active de la dette (13,1 M€) et mouvements de reprises (34,8 M€), il s'établit à 185,9 M€, contre 183,9 M€ en 2016.

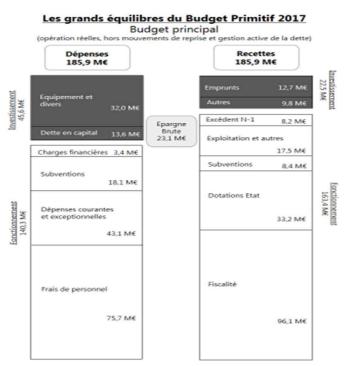
En 2017, pour la sixième année consécutive (et la huitième pour la taxe d'habitation), les taux communaux de fiscalité directe n'augmenteront pas.

Le budget primitif 2017 est pourtant construit avec une nouvelle baisse des dotations de l'Etat, même si celle-ci a été allégée cette année pour le bloc communal. Pour la Ville de Besançon, cela se traduit par des dotations de l'Etat pour 2017 en retrait de 11,5 M€ par rapport à 2013 (et de -1,6 M€ au titrede la contribution au redressement des finances publiques pour 2017 par rapport à 2016).

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 140,3 M€ : elles sont en hausse modérée de +0,8 % par rapport à 2016. A périmètre retraité en 2017, notamment des effets de mutualisation et des incidences liées au périscolaire, elles sont stables (+0,1%). Le poste charges de personnel représente 75,6 M€ et est en baisse de 4,4 M€ notamment du fat du transfert d'agents à la Communauté d'Agglomération. Les recettes quant à elles se montent à 163,3 M€ : elles sont en légère augmentation de 1 % (et de 0,7 % à périmètre constant). L'épargne brute (différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement) de l'ordre de 23 M€ est en augmentation de 0,4 M€ par rapport au Budget primitif 2016. L'épargne nette est quant à elle en baisse contenue de 0,3 M€, compte tenu de l'augmentation de 0,7 M€ du remboursement de la dette en capital, dû au vieillissement de la dette, la Ville étant dans un mouvement de désendettement depuis 2015.

Les dépenses d'investissement concernent essentiellement les dépenses d'équipement qui s'élèvent à 32 M€, comme en 2015 et 2016. Cela reste très dynamique. Elles sont financées par une prévision de recours à l'emprunt de 12,7 M€.

Le budget 2017 permet donc, conformément aux engagements pris, de préserver les priorités politiques (l'éducation, la politique de la ville, la politique sociale, la sécurité et la tranquillité publique), de poursuivre l'action municipale, dans le cadre de la déclinaison du plan de mandat et de poursuivre la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement, dans un équilibre entre proximité et rayonnement.





LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de la Ville sont assortis des annexes suivantes :

Les données synthétiques sur la situation financière de la commune.

Plus communément appelé ratios et au nombre de 10 depuis la suppression des ratios relatifs au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction M14), les données synthétiques sont calculées pour la Ville par rapport aux crédits prévus au Budget Primitif 2017 et par rapport à la population totale 2014 en vigueur au 1^{er} janvier 2017 (120 472 habitants)

Ces ratios font l'objet d'une comparaison avec la moyenne de 33 villes de plus de 100 000 à 300 000 habitants de la métropole (source SFL : Budget primitif 2016). Il convient de souligner que ces données, en plus d'être décalées d'une année, ne tiennent pas compte des contextes différents (mode de gestion, population, service rendu...).

Les différents états de la dette

Les états A2-1 (détail des crédits de trésorerie), A2-2 (répartition par nature de dette) et A2-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets de la Ville concernés les informations relatives à la dette, afin de mieux appréhender la nature de la dette de cette dernière dans le contexte actuel (différents objets de financement d'un emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie ...). L'intégralité de la dette de la Ville est sécurisée (classement en 1 A de la charte Gissler). 63 % de l'encours sont à taux fixes, 29 % à taux variables et 8 % correspondent à des emprunts revolving.

Les encours de dette au 1er janvier 2017 s'établissent comme suit :

. Budget principal : 122 081 338,66 € . Service de l'Eau : 9 443 653,98 €

. Service de l'Assainissement : 10 521 104,89 €

. Budget Forêts : 26 948,59 €

. Budget Chauffage Urbain: 17 042 736,67 €

La capacité de désendettement est de 4,8 ans au 1er janvier 2017.

> Les méthodes utilisées pour les amortissements

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens.

Les subventions d'équipement versées (dépenses du compte 204) sont amorties selon des durées d'amortissement rallongées récemment. En outre, depuis la loi de Finances rectificative pour l'année 2015, la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement est rendue possible par une opération d'ordre budgétaire. Cette option retenue pour 2016 par la Ville au titre du budget principal est reconduite pour 2017.

L'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes

Ces deux états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre des opérations financières. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

L'état des emprunts garantis par la collectivité

Cet état permet de connaître les personnes, publiques ou privées, bénéficiant d'une garantie d'emprunt par la Ville de Besançon ainsi que les caractéristiques des emprunts concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2251-1 du CGCT.

L'encours de dette garantie au 1^{er} janvier 2017 s'élève à 85 248 436,05 €. Le ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt s'établit à 11,74 %, bien en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement).



> Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

Les subventions versées dans le cadre du budget

Cet état résulte des dispositions de l'article L. 2311-7 du CGCT qui prévoit la possibilité d'attribuer des subventions dès le vote du budget. Ainsi, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de condition d'octroi, l'individualisation des organismes bénéficiaires dans cette annexe vaut attribution.

L'emploi des recettes grevées d'affectation spéciale

Cet état permet le suivi de certaines recettes affectées (notamment au titre de l'urbanisme, produit des amendes de police ...). L'affectation obligatoire résulte notamment de dispositions législatives ou réglementaires.

L'état du personnel

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de la Ville entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

> Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère la Ville, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.

Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figurent notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels la Ville :

- détient une part de capital
- a versé une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme
 - a garanti en emprunt

> Décisions en matière de taux et de contributions

Ce document retrace les informations fiscales en matière de contributions directes qu'elle perçoit (taxe habitation, taxe habitation logements vacants, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties). En 2017, la Ville maintiendra une nouvelle fois les taux communaux de fiscalité directe: 22,28 % pour la Taxe d'habitation, 25,64 % pour le Foncier Bâti et 26,37 % pour le Foncier Non Bâti.

Comme l'indique l'article L 2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville.

Liste des emplois permanents au 1er janvier 2017 BUDGET PRINCIPAL

				T		
	POS	TES BUDGETAIR	ES	EFFECTIFS POURVUS SUR POSTES BUDGETAIRES EN ETPT		
CADRE D'EMPLOI	POSTES BUDGETAIRES A TEMPS COMPLET	POSTES BUDGETAIRE S A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services			0,00	1,00		1,00
FILIERE ADMINISTRATIVE	241,00	0,60	241,60	203,93	14,50	218,43
Administrateur territorial	0,00		0,00	2,00		2,00
Attaché territorial	62,00		62,00	45,90	8,60	54,50
Rédacteur territorial	85,00		85,00	80,00	3,90	83,90
Adjoint administratif territorial	94,00	0,60	94,60	76,03	2,00	78,03
FILIERE TECHNIQUE	776,00	32,63	807,63	766,13	27,18	793,31
Ingénieur territorial	35,00		35,00	31,80	1,00	32,80
Technicien territorial	76,00		76,00	65,70		65,70
Agent de maîtrise territorial	86,00		86,00	99,86		99,86
Adjoint technique territorial	578,00	32,63	610,63	568,77	26,18	594,95
FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)	252,00	5,85	257,85	218,51	3,00	221,51
Biologiste, vétérinaire et pharmacien territorial	2,00		2,00	0,80		0,80
Cadre territorial de santé paramédical	4,00		4,00	5,00		5,00
Puéricultrice territoriale	9,00		9,00	8,50		8,50
Assistant territorial socio-éducatif			0,00	0,80		0,80
Educateur territorial de jeunes enfants	25,00		25,00	23,70	1,00	24,70
Technicien paramedical	1,00		1,00	1,00		1,00
Agent social territorial			0,00	1,00		1,00
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	85,00	4,85	89,85	79,68		79,68
Auxiliaire de puériculture territorial	125,00	1,00	126,00	98,03	2,00	100,03
Auxiliaire de soins territorial	1,00		1,00			0,00
FILIERE SPORTIVE	22,00	0,60	22,60	23,00	2,60	25,60
Conseiller territorial des activités physiques et sportives	2,00		2,00	3,00		3,00
Educateur territorial des activités physiques et sportives	20,00	0,60	20,60	19,00	2,60	21,60
Opérateur des activités physiques et sprotives			0,00	1,00		1,00
FILIERE CULTURELLE	161,00	1,81	162,81	119,95	10,00	129,95
Attaché territorial de conservation du patrimoine	14,00		14,00	10,00	1,00	11,00
Bibliothécaire territorial	14,00	0,50	14,50	10,20	1,00	11,20
Conservateur territorial de bibliothèque	3,00	.,	3,00	2,00	7,44	2,00
Conservateur territorial du patrimoine	8,00		8,00	6,00	1,00	7,00
Professeur territorial d'enseignement artistique	18,00		18,00	9,00	5,00	14,00
Assistant territorial d'enseignement artistique	4,00		4,00	3,00	0,00	3,00
tant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèque	45,00		45,00	32,90	1,00	33,90
Adjoint territorial du patrimoine	55,00	1,31	56,31	46,85	1,00	47,85
FILIÈRE ANIMATION	40,00	12,70	52,70	51,68	0,00	51,68
Animateur territorial				A COURT OF STATE	0,00	
Adjoint d'animation territorial	34,00	0,82	34,82	25,42		25,42
FILIERE POLICE	6,00		17,88	26,26 50.20	0,00	26,26
	58,00	0,00	58,00	50,20	0,00	50,20
Directeur de police municipale	1,00		1,00	1,00		1,00
Chef de service de police municipale	5,00		5,00	4,50		4,50
Agent de police municipale	52,00	0.00	52,00	44,70	40.00	44,70
EMPLOIS SPECIFIQUES	39,00	0,00	39,00	0,00	40,00	40,00
Altaché de presse	1,00		1,00		1,00	1,00
Chargé de communication	1,00		1,00		2,00	2,00
Chargé de mission	2,00		2,00		2,00	2,00
Chargé de publication	2,00		2,00		2,00	2,00
Chef de projet	1,00		1,00		1,00	1,00
Responsable Relais Petite Enfance	1,00		1,00		1,00	1,00
· · · · · · · · · · · · · · · ·			1,00		1,00	1,00
Technicien gestion énergie Assistante maternelle	1,00 30,00		30,00	 	30,00	30,00

BUDGET EAU

		EMI	PLOIS BUDGETAIR	RES	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
CADRES D'EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE	STATE	11,00	0,00	11,00	11,40	0,00	11,40
	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territorial		1,00		1,00	1,00		1,00
	В	3,00	0,00	3,00	3,80	0,00	3,80
Rédacteur territorial		3,00		3,00	3,80		3,80
	С	7,00	0,00	7,00	6,60	0,00	6,60
Adjoint administralif territorial		7,00		7,00	6,60		6,60
FILIERE TECHNIQUE		55,00	0,00	55,00	52,00	0,00	52,00
	A	6,00	0,00	6,00	5,80	0,00	5,80
Ingénieur territorial		6,00		6,00	5,80		5,80
	В	12,00	0,00	12,00	8,60	0,00	8,60
Technicien territorial		12,00		12,00	8,60		8,60
	С	37,00	0,00	37,00	37,60	0,00	37,60
Agent de maîtrise territorial		8,00		8,00	9,00		9,00
Adjoint technique territorial		29,00		29,00	28,60		28,60
TOTAL GENERAL		66,00	0,00	66,00	63,40	0,00	63,40

BUDGET ASSAINISSEMENT

		EMPLOIS BUDGETAIRES				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
CADRES D'EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	TOTAL	
FILIERE ADMINISTRATIVE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE TECHNIQUE		47,00	0,00	47,00	47,50	0,00	47,50	
	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Ingénieur territorial		1,00		1,00	1,00		1,00	
	В	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00	
Technicien territorial		11,00		11,00	11,00		11,00	
-)	С	35,00	0,00	35,00	35,50	0,00	35,50	
Agent de maîtrise territorial		9,00		9,00	9,00		9,00	
Adjoint technique territorial		26,00		26,00	26,50	14	26,50	
TOTAL GENERAL		47,00	0,00	47,00	47,60	0,00	47,50	

BUDGET FORETS

		EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
CADRES D'EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	TOTAL
FILIERE TECHNIQUE		7,00	0,00	7,00	5,50	0,00	5,50
	С	7,00	0,00	7,00	5,50	0,00	5,50
Agent de maîtrise territorial		1,00		1,00	1,00		1,00
Adjoint technique territorial		6,00		6,00	4,50		4,50
TOTAL GENERAL		7,00	0,00	7,00	5,50	0,00	5,50

BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

		EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	AGENTS NON TITULAIRES SUR POSTES PERMANENTS	TOTAL
EMPLOIS SPECIFIQUES		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
ARCHEOLOGUE	А	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
TOTAL GENERAL		2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00

Etat des agents non titulaires sur postes permanents en fonction au 1er janvier 2017

		BUDGET PRIN		REMUN	ERATION (3)	CONTRAT	
Libellés et Désignations	CATEGORIE S	SECTEUR	EFFECTIFS	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du
	A		26			1	N TURE
Attaché de conservation du patrimoine		CULT	1	555		Art. 3-3-2	CDD
Attaché de Presse		OTR	1	966		Art. 3-4	CDI
			1	772	A Reprise d'un	e activité privée	CDI
	1		1	642		Art. 3-4	CDI
	1		1	879		Art. 3-4	CDI
Attaché	1	- ADM	1	864		Art. 3-4	CDI
	1 1		1	759	1	Art. 3-4	CDI
N N			-1	712		Art. 3-4	CDI
District C				703		Art. 3-3-2	CDD
Bibliothécaire		CULT	1	510		Art. 3-3-2	CDD
Chargé de communication		OTR	1	966		Art. 3-4	CDI
Charaé de mission lutte contre les disseruiresti		1514		379		Art. 3-3-2	CDD
Chargé de mission lutte contre les discriminations		ADM	1	864		Art. 3-4	CDI
Chargé de mission développement territorial		ADM	1	588		Art. 3-3-1	CDD
Chargé de publication		OTR	1	1091		Art. 3-4	CDI
Chef de projet		ADM	1	653	-	Art. 3-4	CDI
Conservateur en chef du patrimoine	1 1	CULT		542		Art. 3-4	CDI
Directeur	-	COLI	1	852 1091		Art. 3-4	CDI
Directeur		ADM	1	999	-	Art. 3-3-2 Art. 3-4	CDD
Ingénieur principal		TECH	1	701		Art. 3-3-2	CDD
mgs lied principal		- ILCII	2	534		Art. 3-3-2	CDD
			1	534		Art. 3-3-2	CDD
Professeur d'Enseignement Artistique		CULT		466		Art. 3-3-2	CDD
			1	466		Art. 3-4	CDI
	В		11	700		A11, 3-4	CDI
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques		CULT	1	361		Art. 3-3-1	CDD
Educateur de jeunes enfants		MS	î	377		Art. 3-3-1	CDD
Educateur des APS		SP	3	366		Art. 3-3-1	CDD
Dádasteus		4514	1	379	A : Reprise d'un		CDI
Rédacteur		ADM	2	366	A : Reprise d'un		CDI
Rédacteur		ADM	1	475	A : Reprise d'un		CDI
Responsable Relais Petite Enfance		ADM	1	381	A : Reprise d'un	e activité privée	CDI
Technicien Gestion Énergie		TECH	1	376		Art. 3-3-1	CDD
	С		88		F 0-31	HEAVED THE STORY	
Adjoint administratif		ADM	1	351		Art. 3-4	CDI
Adjoint administratii		ADIVI	1	347	100	Art. 38	CDD
Adjoint du patrimoine		CULT	1	347		Art. 3-2	CDD
			2	407		Art. 3-4	CDI
			2	386		Art, 3-4	CDI
			1	362		Art, 3-4	CDI
Adjoint technique	1 1	TECH	3	351		Art, 3-4	CDI
	1 1		20	347	I	Art. 3-2	CDD
			23	347		Art, 3-1	CDD
			2	340		Art. 3-1	CDD
Assistante maternelle	p1		30	SMIC	A : ASSISTANTE	MATERNELLE	CDI
Auxiliaire de puériculture			2	351		Art. 3-3-1	CDD
Total			125				

BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Libellés et Désignations	S EFFECTIFS -		REMUNERATION	CONTRAT		
Elberies of Designations			Indice brut	Fondement du contrat	Nature du contrat	
Agents occupant un emploi permanent		2				
Archéologue	٨	1	840	Art. 3-4	CDI	
Aicheologue	Α	1	510	Art. 3-3-2	CDD	

BUDGET PRINCIPAL

В	JDGET PRINCIPAL	
LIBELLES ET DESIGNATIONS	EFFECTIFS EN ETP	NATURE DU CONTRAT
art 3-2 (ac	croissement saisonnier)	
adjoint de gestion administrative	0,3	CDD
agent d'accueil	0,6	CDD
agent d'espaces publics	2,16	CDD
assistant animateur	2,7	CDD
animateur BAFA	1	CDD
surveillant de bassin	2,14	CDD
serveurs de restaurants scolaires	1,17	CDD
agent d'accueil et de surveillance	1	CDD
agent de bibliothèques	0,2	CDD
maitre nageur sauveteur	0,25	CDD
adjoint technique	1	CDD
agent d'entretien	1,2	CDD
soigneurs animaliers	0,8	CDD
SOUS TOTAL	14,52	COD
	ssement temporaire d'activité)	
agent d'accueil	1	CDD
adjoint de gestion administrative	2	
agent d'accueil et de surveillance		CDD
	12,6	CDD
agent de billeterie	1,6	CDD
agent de recolement	2,6	CDD
agent d'espaces publics	0,2	CDD
agent entretien	5,2	CDD
agent technique	2,75	CDD
animateur / assistant animateur	20	CDD
animateurs periscolaires	109	CDD
assistant de conservation	1	CDD
ATSEM	0,5	CDD
cuisinier	0,2	CDD
employés elections	4,2	CDD
formateurs	0,3	CDD
guide conférencier	3	CDD
jardinier	0,2	CDD
médiateur culturel et scientifique	1,2	CDD
pigistes	0,4	CDD
regisseur - technicien du spectacle	1	CDD
serveurs de restaurants scolaires	0,5	CDD
soigneurs animaliers	0,2	CDD
surveillant entree et sortie d'école	0,75	CDD
echnicien	1,5	CDD
vétérinaire	0,4	CDD
Autres(interpretes, pediatres)	0,2	CDD
SOUS TOTAL	172,5	
art 110 (co	ollaborateurs de cabinet)	
directeur de cabinet	1	CDD
chef de cabinet	1	CDD
conseiller technique	3	CDD
SOUS TOTAL	5	
	porateurs de groupes d'élus	w
collaborateur d'élus	7	CDD
SOUS TOTAL	7/2	
	: Contrats aidés	
apprentis	25	
contrat d'avenir	20	
ontrat d'insertion	3	
	60	1
engagement civique		
engagement civique SOUS TOTAL	108	EXPERIMENTAL PROPERTY.

BUDGET EAU

LIBELLES ET DESIGNATIONS	EFFECTIFS EN ETP	NATURE DU CONTRAT
art 3-1	(vacance temporaire)	
adjoint technique	1	CDD
SOUS TOTAL	1	
	A : Contrats aidés	والمناز والمنطار والمناوة
contrat d'avenir	1	
SOUS TOTAL	1	
TOTAL GLOBAL	2	

BUDGET ASSAINISSEMENT

LIBELLES ET DESIGNATIONS	EFFECTIFS EN ETP	NATURE DU CONTRAT
art 3-2 (ac	croissement saisonnier)	
art 3-1 (accroi	ssement temporaire d'activité)	
agent technique	1	CDD
technicien	1	CDD
SOUS TOTAL	2 - 1	
	A : Contrats aidés	
contrat d'avenir	1	
SOUS TOTAL	1 5 8 7 1	
TOTAL GLOBAL	3	

BUDGET ARCHEOLOGIE

LIBELLES ET DESIGNATIONS	EFFECTIFS EN ETP	NATURE DU CONTRAT					
art 3-2 (a	accroissement saisonnier)	3					
art 3-1 (accre	oissement temporaire d'activité)						
technicien de fouilles	2,1	CDD					
archéologue spécialisé	2	CDD					
SOUS TOTAL	4,1						
TOTAL GLOBAL	4,1	A - ye sidine be the					